

DANNY BELZILE
MARTINE COUTURE

Étude régionale sur les signalements reçus et retenus en protection de la jeunesse en Chaudière-Appalaches



Rapport



Étude régionale sur les signalements reçus et retenus en protection de la jeunesse en Chaudière-Appalaches



Idée originale

MARTINE COUTURE, agente de planification, de programmation et de recherche, équipe PSPP, DSPE de Chaudière-Appalaches

Conception de l'étude, analyse et rédaction

DANNY BELZILE, agent de planification, de programmation et de recherche, Service en SRE, DSP de Chaudière-Appalaches ET MARTINE COUTURE, agente de planification, de programmation et de recherche, équipe PSPP, DSPE de Chaudière-Appalaches

Avec la collaboration

du comité d'étude :

Guyline Beaumier, t.s. CSSS du Grand Littoral, secteur Lotbinière
Madeleine Gilbert, t.t.s. CSSS des Etchemins
Céline Houle, t.s. CSSS de la région de Thetford
Steeve Guimond, t.s. CSSS de Montmagny-L'Islet
Denis Lafontaine, t.s. CSSS de Beauce

et de :

Roger Laplante, conseiller en programmation, Les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches ; Andrée Fafard, agente de planification, de programmation et de recherche, Service en SRE, DSPE Chaudière-Appalaches

Traitement de l'information

DANNY BELZILE, agent de planification, de programmation et de recherche, Service en SRE, DSP de Chaudière-Appalaches ET SYLVIE VEILLEUX, technicienne en recherche psychosociale

Révision et mise en page

SYLVIE LEPAGE, secrétaire, Service en SRE, DSPE de Chaudière-Appalaches

Ce document est disponible sur le site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

www.rrsss12.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales, 2006

Bibliothèque nationale du Canada, 2006

ISBN 2-89548-364-7 (version imprimée)

ISBN 2-89548-365-5 (version PDF)

Document déposé à Santécom (<http://www.santecom.qc.ca>) : 12-2006-008

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

© Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2006

Juillet 2006

La réalisation de cette étude a été rendue possible grâce à une subvention octroyée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches dans le cadre du *Programme de subventions en santé publique pour projets d'étude et d'évaluation*.

Liste des sigles et des acronymes	5
Remerciements	6
Introduction	7
1- Les objectifs de l'étude	8
Objectif général	8
Objectifs spécifiques	8
2- Cadre logique de l'étude	9
3- Considérations relatives à la confidentialité de l'information	10
 Chapitre I — Évolution des signalements dans Chaudière-Appalaches	 11
1- L'évolution des signalements	12
Méthodologie	12
Les statistiques évolutives	14
Les signalements reçus	15
La provenance des signalements	15
La décision de retenir ou non le signalement	16
Les signalements retenus	17
Les signalements retenus selon l'utilisateur	17
Les signalements retenus selon la problématique	19
Les signalements retenus selon le territoire de CLSC	21
L'évaluation de la compromission des situations	22
Les prises en charge	24
2- Les hypothèses de compréhension de l'évolution des signalements	26
Les ressources consultées	26
Les hypothèses	26
3- Synthèse et perspective	30

Chapitre II — Portrait des situations retenues 31

1- La négligence et les troubles du comportement : considérations générales _____	32
Méthodologie _____	33
Sources de données _____	33
Grille de collecte d'information dans les dossiers _____	33
L'échantillon _____	34
Traitement et analyse de l'information _____	36
2- Les caractéristiques des situations : principales observations _____	38
Le contexte de dénonciation _____	38
Les situations cliniques _____	40
La négligence _____	40
Les troubles du comportement _____	43
3- Synthèse et perspective _____	45

Chapitre III — Portrait sommaire des communautés 49

1- Postulat de base et aspects méthodologiques _____	50
2- La région de la Chaudière-Appalaches _____	53
Le territoire de Montmagny _____	55
Le territoire de Desjardins _____	56
Le territoire de Lotbinière _____	57
Le territoire de Beauce-Sartigan _____	58
Le territoire des Etchemins _____	59
Le territoire de L'Amiante _____	60
3- Synthèse et perspective _____	61

Des orientations pour améliorer l'action en amont 63

1- Évolution des signalements : synthèse de l'état du problème	64
2 L'offre globale de service : éléments de réflexion en lien avec la croissance des signalements	67
3- Les enjeux liés à l'offre de service destinée aux jeunes et aux familles	70
4- Les pistes d'actions et d'interventions proposées	75
5- Conclusion	84

Annexes 85

Références consultées 121

Liste des sigles et acronymes

CJ	Centres jeunesse
CJCA	Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services Sociaux
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
EO	Évaluation-orientation
FFSDC	Faits fondés, sécurité et développement compromis
FFSDNC	Faits fondés, sécurité et développement non compromis
FNF	Faits non fondés
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LJC	Loi sur les jeunes contrevenants
LSSS	Loi sur la santé et les services sociaux
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PACE	Programme d'Action communautaire pour les Enfants
RTS	Réception et traitement des signalements
SIPPE	Services Intégrés en Périnatalité et pour la Petite Enfance
UPS	Urgence psychosociale

Remerciements

Nous tenons à souligner la précieuse collaboration de ceux et celles qui ont participé à l'un ou l'autre des volets de cette étude.

Nous pensons d'abord à madame Sylvie Veilleux qui, par son efficacité, s'est rendue indispensable pour la gestion et le traitement des données de la banque CJ-LPJ ainsi que pour la création d'une grille de collecte informatisée.

Nous tenons à souligner la contribution de monsieur Roger Laplante des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches pour son point de vue éclairé sur la réalité des centres jeunesse. Également, des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches, les acteurs suivants ont chacun pris part à l'étude et nous les en remercions : Pierre Cloutier, Diane Lafleur, Nathalie Giguère, Simone Corneau, Sylvie Grenier, François Roberge, Marianne Bilodeau, Lise Grégoire, Geneviève Patry et Nathalie Chatigny.

Un remerciement particulier à mesdames Guylaine Beaumier, Madeleine Gilbert et Céline Houle ainsi qu'à messieurs Denis Lafontaine et Steeve Guimond pour leurs contributions respectives.

Merci à madame Carole Lessard, pilote d'orientation de la banque commune CJ-LPJ, DGCFE, ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), pour l'utilisation de la banque CJ-LPJ.

Merci aux membres du Service en Surveillance/Recherche/Évaluation (SRE) de la DSPE de Chaudière-Appalaches pour leur participation et leur soutien. Nous pensons, notamment, à madame Andrée Fafard pour son soutien méthodologique et son vif esprit d'analyse et à madame Sylvie Lepage pour sa main artistique.

Merci enfin à tout les autres collaborateurs, pour leurs conseils et leurs commentaires intéressés : mesdames Dyane Benoît et Claire Lemieux et messieurs Alain Desranleau, Jacques Samson et Philippe Lessard.

La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) a été implantée au Québec en 1979. Cette loi s'inscrit dans la continuité de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, laquelle évoque que « tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner »¹. Étant une loi d'exception, la LPJ s'applique seulement dans les situations où la sécurité et le développement d'un jeune sont compromis, selon les critères légaux établis : le jeune doit être âgé de moins de 18 ans et sa situation doit correspondre à l'un ou l'autre des articles 38 et 38.1 de la LPJ². C'est au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) qu'est confiée la responsabilité de juger de l'applicabilité de la LPJ pour une situation signalée. Dans ce contexte, des citoyens constatent ou soupçonnent des situations où un enfant est *en danger*, et ils signalent ces cas au Directeur de la protection de la jeunesse.

Pour porter le jugement sur l'état de compromission d'un jeune, le système québécois de traitement des signalements prévoit une évaluation en deux temps : d'abord une évaluation sommaire des faits rapportés par le *signalant*, puis une évaluation formelle selon le protocole établi. Dans ce cadre, un dossier peut être fermé à la suite de la première étape et ne pas être retenu pour l'évaluation subséquente (évaluation-orientation). Les signalements retenus par la DPJ sont ceux qui réfèrent « à un enfant dont la sécurité ou le développement est ou peut être considéré comme compromis » (*réf. LPJ, article 2*)³. Malgré tout, un signalement qui n'est pas retenu ne réfère pas nécessairement à une situation sans problème; il peut s'agir d'un cas qui n'est tout simplement pas considéré par la loi d'exception que constitue la LPJ (Tourigny et al. juin 2002).

Ce projet d'étude vise à mieux comprendre les situations à l'origine des signalements reçus par la DPJ afin de dégager des pistes d'intervention en promotion/prévention, et de proposer des orientations pour améliorer les interventions de première ligne. Il repose sur une collaboration étroite entre le Directeur de santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches et le Directeur de la protection de la jeunesse de Chaudière-Appalaches, lequel faisait d'ailleurs connaître ses premières intentions de collaboration au printemps 2004 à la *Table des coordonnateurs Famille-Enfance-Jeunesse* des CLSC de l'époque. Dès lors, on observait une croissance du nombre de signalements émis à la protection de la jeunesse de la région, croissance qui a éveillé l'intérêt de mieux comprendre l'évolution des signalements pour agir afin d'améliorer la situation.

1. *Chartes des droits et libertés de la personne du Québec* (L.R.Q.C-12).

2. Chapitre IV, section I : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_34_1/P34_1.html

3. Voir l'annexe I pour plus de détails sur le traitement des signalements.

Introduction

1 Les objectifs de l'étude

Même si la littérature permet d'identifier plus précisément des facteurs de risques et de protection⁴, les données disponibles ne permettent pas, à l'heure actuelle, de pointer des cibles d'intervention dans la région de la Chaudière-Appalaches, de mieux connaître les enfants et les familles de cette région, les milieux spécifiques dont ils sont issus ni d'établir certaines comparaisons entre les territoires qui composent la région. Ainsi, la finalité de l'étude sur les signalements est de générer des données qui soutiendront les décideurs et les dispensateurs de services dans leurs décisions en matière de promotion et de prévention de même que d'intervention de première ligne. Dans ce contexte, l'étude a une portée stratégique concrète pour les acteurs impliqués auprès des jeunes.

Objectif général

Mieux comprendre les situations à l'origine des signalements reçus par la DPJ afin de dégager des pistes d'intervention en promotion/prévention, et proposer des orientations pour améliorer les interventions de première ligne.

Objectifs spécifiques

1. Établir les taux d'incidence des signalements reçus, des signalements retenus et des cas pris en charge pour chacune des problématiques associées à Loi de la protection de la jeunesse, en examiner l'évolution dans le temps, au cours des dernières années, et la répartition dans la région de la Chaudière-Appalaches (entre les onze MRC de la région).
2. Décrire la provenance des signalements au cours des dernières années, dans la région de la Chaudière-Appalaches, selon les onze MRC de la région.
3. Dresser un portrait plus détaillé des caractéristiques des familles, des parents, des jeunes et des situations dont les signalements ont été retenus au cours des dernières années pour les deux problématiques émergentes, soit la négligence et les troubles du comportement.
4. Comparer les caractéristiques des situations ayant fait l'objet d'un autosignalement des figures parentales ou du jeune à celles associées aux autres sources de signalement.
5. Explorer les liens entre les problématiques émergentes et les caractéristiques de certains milieux ciblés, notamment, en fonction de l'ampleur du problème (facteurs environnementaux).

4. Différentes études peuvent être consultées au sujet des facteurs de risques et de protection, dont Tourigny et al. (2002), Trocmé (2004), Trocmé et Wolfe (2001).

2 Cadre logique de l'étude

Le cadre logique de l'étude se divise en trois volets : l'évolution des signalements dans la région de la Chaudière-Appalaches (volet I), les situations associées aux signalements retenus pour négligence ou troubles du comportement (volet II), et les facteurs environnementaux associés aux signalements retenus pour négligence ou troubles du comportement (volet III).

Dans le **volet I**, qui concerne *l'évolution des signalements dans la région de la Chaudière-Appalaches*, le but est de mieux comprendre l'évolution des signalements reçus et retenus, au cours des années, par la DPJ de la région (**objectifs 1 et 2**). Le premier chapitre du rapport concerne exclusivement ce volet de l'étude.

Le **volet II** qui constitue une *analyse de situations associées aux signalements retenus pour négligence ou troubles du comportement*, cible d'emblée ces deux problématiques, puisqu'elles représentent d'une année à l'autre la grande majorité des signalements et des prises en charge dans Chaudière-Appalaches. Pour cette *micro-analyse*, différents éléments liés à l'émergence des problématiques sont considérés, autant les caractéristiques propres aux jeunes que celles relevant des sphères parentales ou familiales (**objectifs 3 et 4**). Le deuxième chapitre du rapport expose les observations faites en ce sens.

Quant au **volet III**, ce dernier s'intéresse aux *facteurs environnementaux associés aux signalements retenus pour négligence ou troubles du comportement*, son objet d'intérêt étant la communauté au sens large, particulièrement sous l'angle du tissu social dans lequel évoluent les jeunes et leur famille (**objectif 5**). Ce volet est présenté au troisième chapitre.

En réponse à **l'objectif général de l'étude**, un chapitre de conclusion vise enfin à dégager des pistes d'intervention en promotion et prévention, et proposer des orientations pour améliorer les interventions en amont des services de la DPJ.

La mise en place d'un **comité d'étude** regroupant différents acteurs du réseau de la santé et des services sociaux œuvrant auprès des jeunes de Chaudière-Appalaches rend possible une intégration des intervenants du milieu à la réflexion quant aux pistes de solutions pertinentes. Ces derniers sont des intervenants des services de première ligne (CSSS), réunis à deux reprises au cours de l'étude afin d'apporter leur contribution aux différents volets. L'annexe II fournit une information complémentaire sur la dynamique de consultation du comité.

Introduction

3 Considérations relatives à la confidentialité de l'information

L'utilisation des données statistiques et cliniques est encadrée par les règles de confidentialité normalement reconnues dans le domaine de la conservation, du traitement et de la diffusion des données sociosanitaires. Aucune information nominale n'est comptabilisée lors de la consultation des dossiers et tout individu qui participe à la collecte a signé un protocole où il s'engage à respecter la confidentialité de l'information à laquelle il accède. En outre, la communication de l'information obtenue respecte les règles d'usage en matière d'anonymat et de confidentialité, notamment, dans les cas de petits nombres d'observations. Pour les informateurs clés consultés, anonymat et confidentialité sont également des préoccupations sous-jacentes à la diffusion de l'information.

Enfin, il faut noter que la présente étude est de nature ponctuelle et de ce fait, aucun suivi ne sera entrepris auprès de la clientèle. D'ailleurs, le projet n'implique aucune interaction directe avec la clientèle de la DPJ de la région.

Chapitre I

Évolution des signalements dans Chaudière-Appalaches

Le premier volet de l'étude sur les signalements reçus et retenus en protection de la jeunesse vise à mieux comprendre l'évolution des signalements, au cours des dernières années, dans la région de la Chaudière-Appalaches. Plus spécifiquement, il a pour but de répondre à deux objectifs :

- **Établir les taux d'incidence des signalements reçus, des signalements retenus et des cas pris en charge pour chacune des problématiques associées à Loi de la protection de la jeunesse (LPJ), en examiner l'évolution dans le temps au cours des dernières années et la répartition dans la région de la Chaudière-Appalaches.**
- **Décrire la provenance des signalements, au cours des dernières années, dans Chaudière-Appalaches.**

Ce chapitre se divise en trois parties : les statistiques évolutives sur les signalements, les hypothèses de compréhension, et une brève conclusion sur l'évolution des situations signalées en protection de la jeunesse.

1 L'évolution des signalements

Cette section présente les considérations méthodologiques, puis les principales statistiques évolutives selon les différents paliers de traitement des signalements (reçus, retenus et prises en charge).

Méthodologie

Les statistiques sont établies grâce à la banque commune CJ-LPJ (aussi nommée banque J64), une compilation de statistiques sur la clientèle des centres jeunesse de la province à partir de laquelle les données régionales ont pu être extraites. Cette banque est tenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). La banque CJ-LPJ ne contient aucune donnée nominative et son utilisation est régie par les considérations liées à la confidentialité de l'information consultée et diffusée.

Les données disponibles couvrent la période qui s'étale des années financières 1993-1994 à 2003-2004. La banque CJ-LPJ est disponible en format Access, une année financière à la fois. Une fusion des versions 1993-1994 à 2003-2004 a donc été réalisée par la Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE), pour consolider l'information dans une même base de données. Des données générales sur les taux de signalements reçus et retenus, pour 2004-2005 et 2005-2006, ont été fournies par les Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches (CJCA).

Le logiciel SPSS est utilisé pour les analyses statistiques. Certaines données de la banque CJ-LPJ peuvent, notamment, être ventilées selon la problématique, le territoire de CLSC et le type de signalant. Considérant que ces ventilations peuvent mener à de très petits nombres, particulièrement au niveau du territoire de CLSC, l'analyse des statistiques demeure conservatrice. En fait, le calcul de coefficients de variation, sur cette base de comparaison, a mis en perspective des différences non significatives appelant à la prudence dans l'interprétation des variations. En conséquence, aucune comparaison interterritoire de CLSC n'est présentée même si du point de vue de la charge clinique (nombre de cas) les différences peuvent être notables.

Les données d'un territoire seront présentées en lien avec la donnée régionale correspondante. Puisque l'étude s'est mise en branle à la suite d'une observation de hausses récentes de signalements, l'année 2003-2004 est mise en perspective en étant comparée aux moyennes observées depuis 1993-1994. D'aucuns pourront comprendre que l'année 2003-2004 est peut-être en soit une année particulière, et que l'évolution des signalements pourrait prendre une autre tendance dans les années suivantes. En ce sens, les analyses impliquent aussi une appréciation générale de la progression de la situation, depuis 1993-1994, dans les limites du possible. Une rétrospective sur une

dizaine d'années permet d'ailleurs d'éviter de concentrer les analyses sur des fluctuations conjoncturelles liées à des périodes trop courtes.

Les statistiques présentées sont principalement des taux et des proportions. Les principaux nombres utilisés pour le calcul de ces données sont présentés en annexe. Alors que le nombre réfère au total des signalements, pour une année financière donnée, le taux de signalements représente le « rapport, pour une année financière, du nombre de signalements à la population des jeunes de 0 à 17 ans correspondante » (Lessard 2002 : 73). Le taux d'incidence réfère quant à lui au nombre de nouveaux cas pris en charge dans une année donnée.

Des différences peuvent être observées entre certaines publications des centres jeunesse et du MSSS à propos des signalements reçus. D'ailleurs, « aux centres jeunesse [...] et de Chaudière-Appalaches, on a identifié un problème de transmission des signalements non retenus pour les années 1994-1995 à 1998-1999 » (Lessard 2002). D'autres différences mineures (principalement liées aux méthodes de calcul) peuvent s'observer entre les publications. Pour la présente étude, les taux de signalements reçus sont calculés à partir des totaux corrigés, c'est-à-dire le nombre de signalements reçus selon les CJCA. Les autres statistiques sont calculées exclusivement à partir des données de la banque CJ-LPJ, qui contient l'ensemble des signalements retenus et des nouvelles prises en charge de la région.

Les statistiques évolutives sur les signalements seront présentées en trois parties, conformément au cadre de traitement des signalements à la DPJ : les signalements reçus, les signalements retenus et les nouvelles prises en charge. Alors que pour les signalements reçus, les données disponibles se limitent aux taux annuels et à la provenance, les signalements retenus peuvent être ventilés selon davantage de variables dont la problématique et le territoire de CLSC⁵. Quant aux prises en charge, elles seront abordées, de manière plus générale, et seulement dans la mesure où elles ajoutent à la compréhension du phénomène observé : les préoccupations de l'étude se situent essentiellement en amont des interventions de deuxième ligne.

5. La région de la Chaudière-Appalaches se divisait en onze territoires de CLSC. Bien que la réforme de l'État et des institutions locales de la santé et des services sociaux change la cartographie, au niveau de l'organisation des services, et conduit désormais à parler des Centres de santé et de services sociaux (CSSS), les territoires des ex-CLSC demeurent privilégiés pour l'étude.

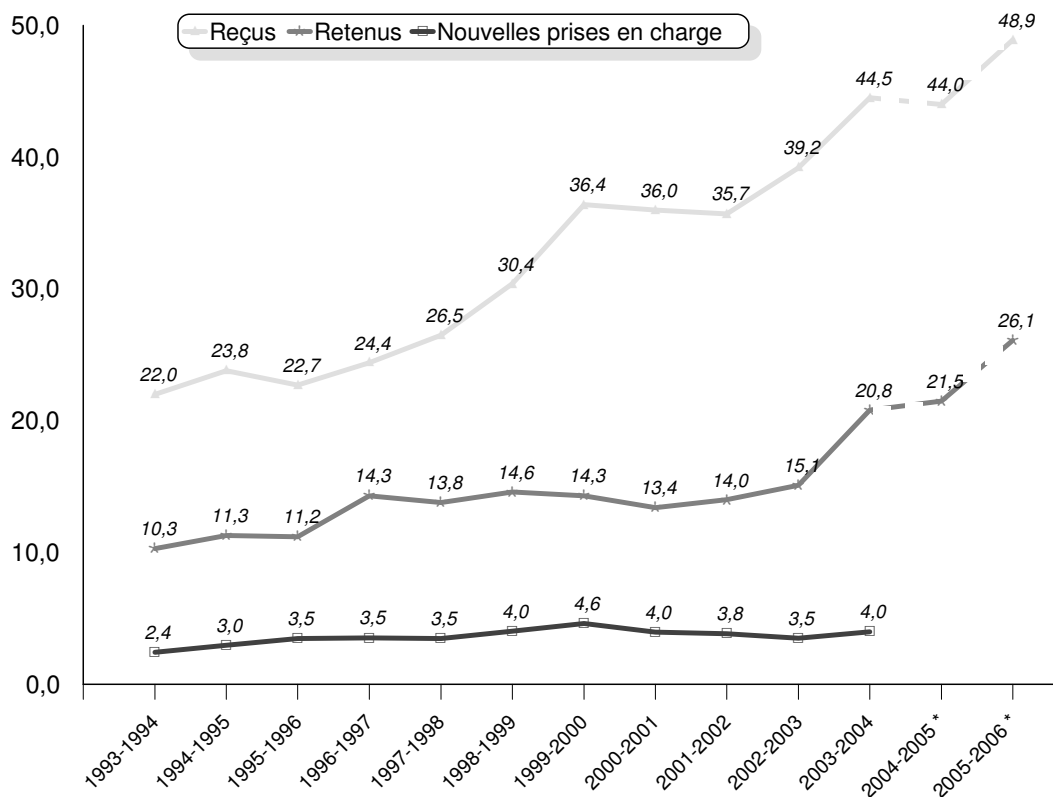
Les statistiques évolutives

Dans son bilan pour l'année 2004, le directeur de la protection de la jeunesse faisait état d'une hausse des signalements reçus et retenus pour sa région (Cloutier 2004) : le graphique 1 montre que, d'un point de vue global, la région est effectivement marquée par une hausse des signalements. Depuis 1993-1994, les taux de signalements reçus comme des signalements retenus ont plus que doublé dans Chaudière-Appalaches, et ce, malgré une baisse continue de la population des 0-17 ans. Les prises en charge sont plus stables, bien qu'elles aient, malgré tout, presque doublé en dix ans⁶.

Graphique 1

Taux de signalements reçus et retenus et taux d'incidence des prises en charge

Taux par 1 000 jeunes



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

*CJCA (données 2004-2006)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

6. Voir l'annexe III (Population de jeunes de 0-17 ans) et l'annexe IV (nombre de signalements reçus, retenus et nouvelles prises en charge).

Les signalements reçus

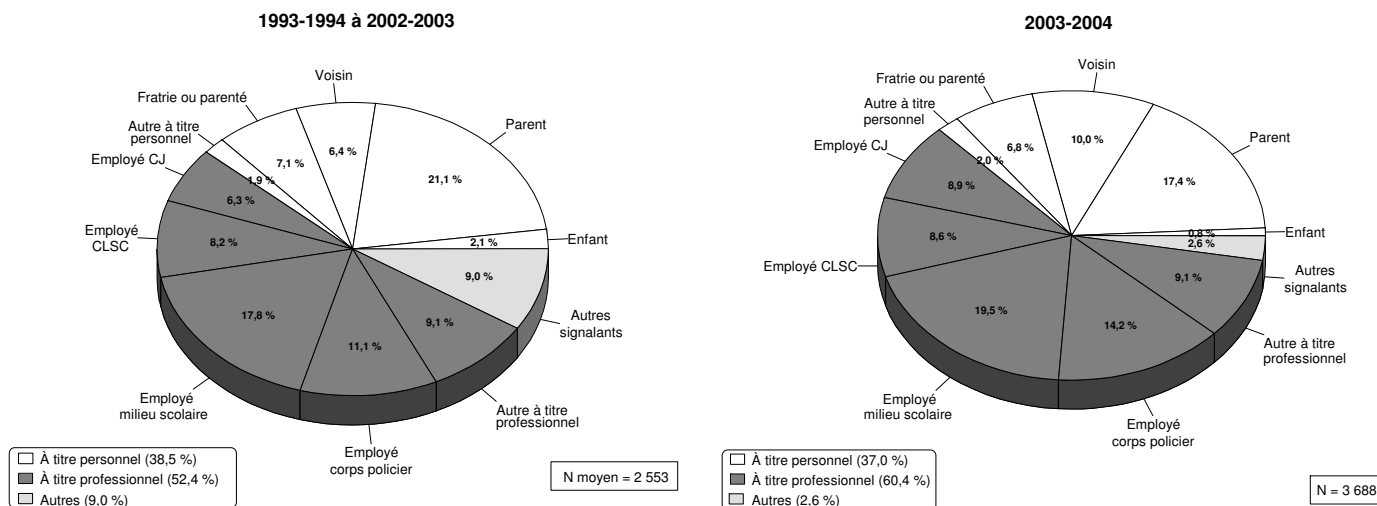
La hausse des **signalements reçus** se déploie graduellement depuis 1993-1994. Le **taux de signalements reçus passe de 22,0 par 1 000 jeunes en 1993-1994 à 44,5 par 1 000 en 2003-2004**. En nombre, cela se traduit par 2 199 signalements reçus en 1993-1994 à 3 688 en 2003-2004. Selon les données complémentaires fournies par les CJCA, cette hausse se poursuit : la DPJ de la région recevait 3 583 signalements (taux 44,0 par 1 000) en 2004-2005 et 3925 signalements (taux de 48,9 par 1 000) en 2005-2006⁷.

La provenance des signalements

En 2003-2004, la proportion des signalements reçus à titre professionnel est plus grande que par le passé, avec plus de 60,4 % des signalements. En moyenne, de 1993-1994 à 2002-2003, cette proportion était plutôt de 52,4 %. Les employés des centres jeunesse, du milieu scolaire ou d'un corps policier sont des catégories de signalants qui prennent une plus grande place que par le passé en 2003-2004. La portion des autosignalements parentaux est quant à elle plus faible, en 2003-2004 (17,4 %), comparativement aux dix années précédentes (21,1 % en moyenne).

Graphique 2

Répartition des signalements reçus selon la catégorie du signalant⁸ Chaudière-Appalaches



7. Soit du 1^{er} avril au 31 mars (année financière).

8. La catégorie « autres signalants » réfère aux personnes qui n'agissent pas à titre personnel et ne sont pas des employés du domaine de la santé et des services sociaux, du milieu scolaire ou du milieu policier. Ils sont en fait des employés en garderie, en maison de jeunes ou d'organismes communautaires (Statistiques PIBS : 9). Donc, même s'ils agissent à titre professionnel, ils sont considérés distinctement dans les données compilées. Il pourrait aussi s'agir de signalants non identifiés.

La décision de retenir ou non le signalement

La **proportion de rétention** est le rapport entre le nombre de signalements reçus et le nombre de signalements retenus par la DPJ. En moyenne dans la région, 47,8 % des signalements sont retenus. Toutefois, on observe une grande variabilité de cette proportion. En effet, elle varie entre 37,1 % (2000-2001) et 67,3 % (1996-1997). En 2003-2004, 46,8 % des signalements furent retenus.

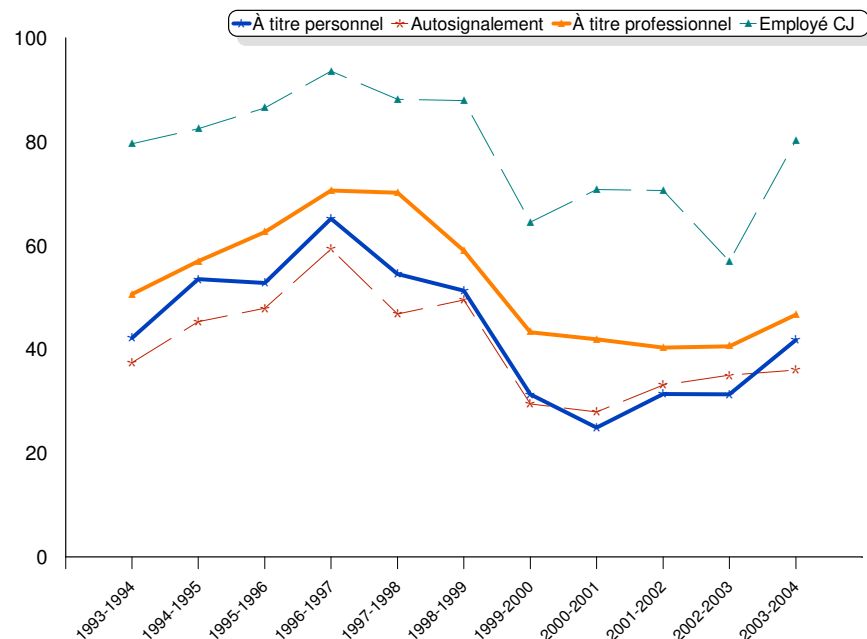
En proportion, les signalements émis à titre professionnel sont plus souvent retenus que ceux à titre personnel. Il est intéressant de constater que parmi les signalements à titre professionnel, ceux provenant d'un **employé des centres jeunesse** sont majoritairement retenus. Parmi les signalements à titre personnel, les **autosignalements** ne sont pas retenus davantage que les autres⁹.

En 2003-2004, la proportion de signalements retenus montre une hausse, par rapport à l'année précédente, pour toutes les catégories de signalants, à l'exception de celle des autosignalements qui est plus stable. Par contre, tel que le suggère le graphique 3, les proportions de rétention, pour 2003-2004, ne sont pas nécessairement supérieures aux moyennes observées depuis 1993-1994.

Graphique 3

Proportion de signalements retenus selon la catégorie de signalants¹⁰

Taux de rétention



9. Bien qu'ils ne soient pas plus souvent retenus, les autosignalements impliquent une intervention particulière de la part des intervenantes en RTS-UPS. Ces dernières mentionnent qu'elles encadrent davantage les parents et les enfants vers les ressources pouvant répondre à leurs besoins.

10. Au graphique 3, les proportions de rétention à titre professionnel et à titre personnel excluent respectivement les employés des CJ et les autosignalements.

Les signalements retenus

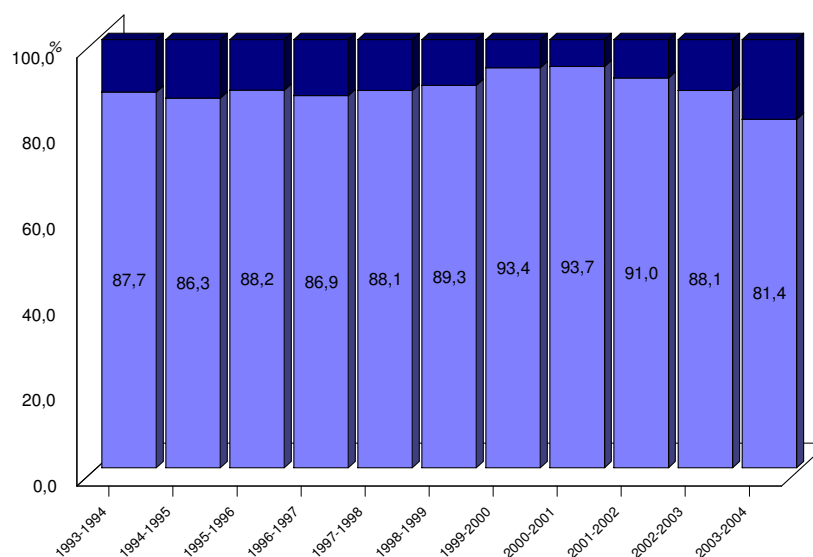
Le graphique 1 montrait que les signalements retenus suivent une évolution à la hausse moins accentuée que les signalements reçus. Malgré cela, le taux de signalements retenus augmente, particulièrement depuis 2003-2004, où il atteignait 20,8 signalements retenus par 1 000 jeunes. Les registres internes des CJCA suggèrent que la tendance se poursuit. En 2004-2005, 1 753 signalements ont été retenus (taux de 21,5 par 1 000) par les CJCA; au terme de l'année 2005-2006, on parle de 2 097 signalements retenus (taux de 26,1 par 1 000).

Les signalements retenus selon l'usager

La proportion du nombre de jeunes **usagers** sur le nombre total de signalements retenus pour une même année réfère au pourcentage de *jeunes différents* parmi les signalements retenus pour l'année en question : plus cette proportion est élevée, plus le nombre de jeunes concernés est grand. Le fait est que la situation d'un jeune peut avoir été dénoncée par plus d'un signalant.

En moyenne, de 1993-1994 à 2002-2003, 89,3 % des signalements retenus concernent des usagers différents (voir graphique 4). Plus d'un signalement sur 10 constitue donc, en quelque sorte, un *doublon*¹¹. Pour 2003-2004, la proportion d'usagers différents parmi les signalements retenus est de 81,4 %. La part de *doublons* parmi les signalements retenus représenterait donc **près de deux signalements sur dix en 2003-2004**. D'un autre angle, les données de 1993-1994 à 2002-2003 indiquent que la DPJ reçoit en moyenne 1,12 signalements par jeune. Pour 2003-2004, cette moyenne est de 1,23 signalements par jeune¹².

Graphique 4
Proportion d'usagers différents parmi les signalements retenus

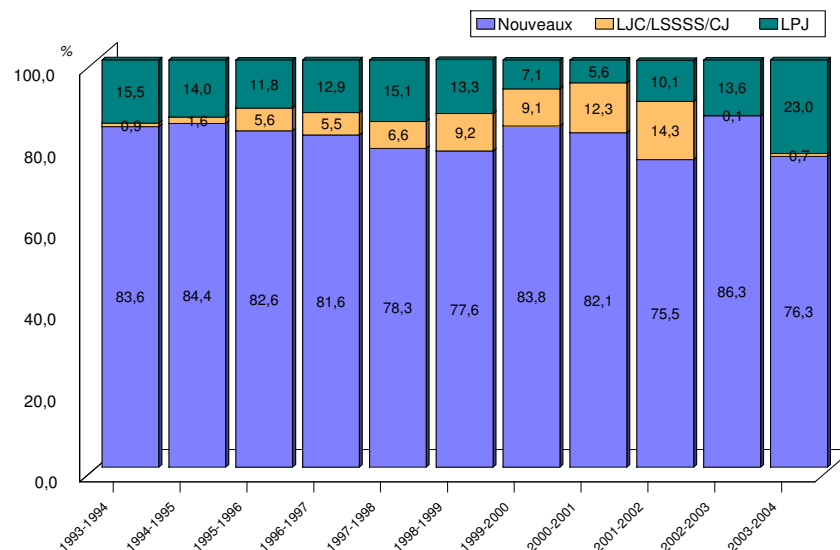


11. $100\% - 89,3\% = 10,7\%$, portion des signalements retenus qui représentent un usager « déjà signalé » à la DPJ.

12. $12\,242 \text{ signalements} / 10\,931 \text{ usagers} = 1,12 \text{ signalements par usager}$ entre 1993-1994 et 2002-2003; $1\,725 \text{ signalements} / 1\,404 \text{ usagers} = 1,23 \text{ signalements par usager}$ en 2003-2004.

Le **statut d'usager** précise si au moment du signalement un dossier est actif aux CJCA concernant le jeune. Un jeune au *statut actif* est un jeune pour qui une évaluation est déjà en cours, ou encore qui est déjà pris en charge par la DPJ (Lessard 2002). De 1993-1994 à 2002-2003, en moyenne 11,9 % des signalements retenus concernent un jeune pour qui une évaluation ou une prise en charge est en cours selon la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). En 2003-2004, cette proportion grimpe à 23 %. La part des jeunes déjà connus sous d'autres lois (*LJC/LSSS/CJ*¹³), en moyenne de 6,6 % de 1993-1994 à 2002-2003, est presque nulle en 2003-2004. Une majorité des signalements retenus, d'une année à l'autre, sont considérés *nouveaux usagers*, même s'il n'est pas possible de vérifier si ledit nouvel usager a déjà fait ou non l'objet d'un signalement par le passé.

Graphique 5
Proportion de signalements retenus selon le statut du jeune aux CJCA



À noter que de 1993-1994 à 2002-2003, environ un signalement retenu sur cinq, parmi ceux émis par un employé des centres jeunesse, concerne un jeune au statut actif en lien avec la LPJ. Cette proportion représente, en 2003-2004, un sommet, avec plus du tiers des signalements formulés par un employé des CJ qui implique un jeune au statut actif selon la LPJ. Au cours des dernières années observées, une plus grande proportion de signalements concerne des jeunes déjà connus ou pris en charge par la DPJ de la région.

13. Le statut « usagers actifs LJC/LSSSS/CJ » comprend les statuts « *actif LJC* » et « *actif LSSSS/CJ* »; il s'agit de jeunes qui reçoivent déjà des services des centres jeunesse en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Lessard 2002 : 132).

Les signalements retenus selon la problématique

Dans la banque CJ-LPJ, un **signalement retenu** est comptabilisé en référence à une problématique telle que formulée aux alinéas de l'article 38 ou 38.1 de la LPJ : négligence (*alinéas 38b à 38f*); abus physique (*alinéa 38gp*); abus sexuel (*alinéa 38gs*); troubles du comportement (*alinéas 38h, 38.1a, 38.1b*); abandon (*alinéas 38a et 38.1c*).

Pour un même signalement, une seule problématique est saisie dans la banque même si plus d'une peut faire l'objet d'une évaluation. Les données présentées se rapportent donc à la **problématique principale** pour chaque signalement.

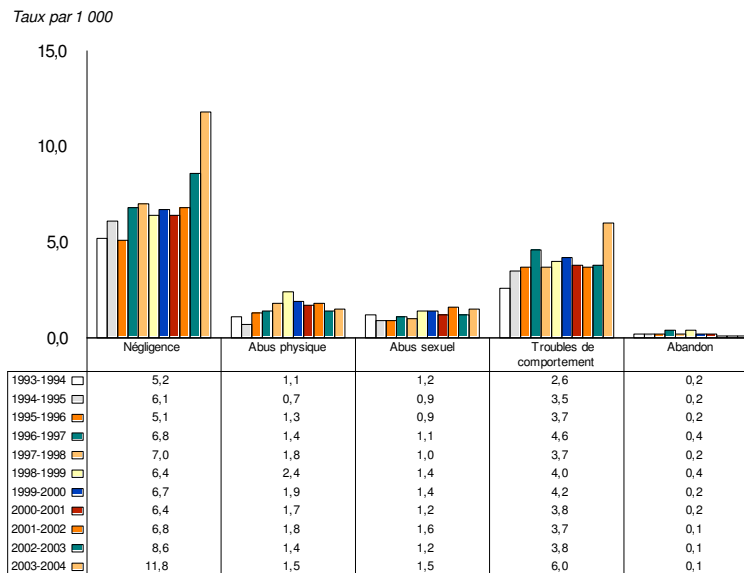
Chaque année, le taux de signalements retenus pour **négligence** est le plus élevé parmi l'ensemble des problématiques relevées. En moyenne de 1993-1994 à 2002-2003, ce taux est de 6,5 par 1 000. En 2003-2004, la négligence présente un taux de 11,8 par 1 000 après avoir augmenté avec une relative constance depuis 1993-1994 (voir graphique 6).

Les **troubles du comportement** présentent un taux moyen de signalements retenus de 3,7 par 1 000, entre 1993-1994 et 2002-2003, et constituent ainsi la deuxième problématique en importance aux CJCA. En 2003-2004, le taux de signalements retenus est de 6,0 par 1 000 pour cette problématique.

Les taux moyens de signalements retenus selon la problématique sont beaucoup plus faibles pour les **abus sexuels**, les **abus physiques** et l'**abandon**. Les petits nombres concernés limitent les conclusions quant à l'évolution des signalements retenus pour ces problématiques. Par exemple, c'est en 1996-1997, que le plus grand nombre de cas d'abandon a été comptabilisé pour les signalements retenus, soit 41 pour l'ensemble de la région. En 2003-2004, moins de dix cas d'abandon sont inscrits à la banque CJ-LPJ pour Chaudière-Appalaches.

Graphique 6

Taux de signalements retenus selon la problématique 1993-1994 à 2003-2004



Traduite en proportion, la **négligence constitue la moitié des signalements retenus**, entre 1993-1994 et 2002-2003, et **les troubles du comportement plus du quart**. Précisément, ces deux problématiques représentent 77,5 %¹⁴ des signalements retenus aux CJCA pour la même période de référence. En 2003-2004, cette proportion est de 85,4 %¹⁵.

De façon générale, autant les signalements *à titre professionnel* que ceux *à titre personnel* concernent en majorité la négligence. Par contre, pour les autosignalements parentaux, près de six signalements retenus sur dix impliquent des troubles du comportement.

À noter, qu'en moyenne, de 1993-1994 et 2003-2004, plus des trois quarts des cas de **négligence** concernent des jeunes âgés entre 0 et 11 ans. À ce titre, les signalements concernant des jeunes de 0-4 ans pour négligence ont particulièrement augmenté dans les dernières années. Les garçons et les filles se partagent approximativement chacun la moitié des signalements retenus pour cette problématique. De plus, 9 situations de **troubles du comportement** sur 10 impliquent un jeune de 12 à 17 ans. Parmi celles-ci, 6 sur 10 impliquent un garçon.

14. 49,2 % pour la négligence, 28,3 % pour les troubles du comportement (1993-1994 à 2002-2003).

15. 56,6 % pour la négligence, 28,9 % pour les troubles du comportement (2003-2004 seulement).

Les signalements retenus selon le territoire de CLSC

Au total, onze territoires de CLSC façonnent la vaste région de la Chaudière-Appalaches. Ces territoires sont de population assez variable et tous présentent une baisse constante du nombre de jeunes de 0 à 17 ans (voir Annexe III).

Le taux de signalements retenus par territoire est une donnée particulièrement marquée par le phénomène des petits nombres. Ces taux peuvent présenter des variations importantes d'une année à l'autre, malgré une certaine stabilité du nombre réel de signalant. Cette donnée n'est donc pas utilisée pour des fins de comparaison, entre les territoires de la région, mais uniquement pour comparer chaque territoire avec le taux régional. L'évolution des taux de signalements retenus est présentée à l'annexe V, à titre indicatif, pour chaque territoire de CLSC. Les fluctuations annuelles se doivent d'y être appréciées avec réserve.

Le tableau 1 expose, pour chacun des territoires, les taux moyens de signalements retenus, de 1993-1994 à 2002-2003, de même que pour l'année 2003-2004. **En comparant le taux annuel de chaque territoire avec le taux régional**, on remarque que les signalements retenus de la plupart des territoires de CLSC semblent avoir évolué à la hausse. Quelques particularités peuvent être mentionnées :

- Frontenac semble être un territoire particulièrement marqué par une hausse des signalements retenus en 2003-2004. En moyenne sur dix années, Frontenac maintenait un taux de signalements retenus avoisinant le taux régional alors qu'en 2003-2004, il y est nettement supérieur. Simultanément, c'est sur ce territoire que la population des jeunes de 0-17 ans décroît le plus entre ces deux points de comparaison.
- Beauce-Sartigan et Desjardins maintiennent des taux de signalements retenus supérieurs aux taux régionaux.
- Dans L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Arthur-Caux (Lotbinière) et Les Etchemins, le taux de signalements retenus en 2003-2004 tend à se rapprocher du taux régional, traduisant une hausse pour la plupart des territoires.
- Pour Paul-Gilbert, Nouvelle-Beauce et Beauce-Centre, la situation semble plus positive considérant que ces trois territoires demeurent sous la moyenne régionale.

Les territoires les plus peuplés contribuent davantage au nombre total de signalements retenus dans Chaudière-Appalaches. Ainsi, *Paul-Gilbert*, *Beauce-Sartigan*, *Desjardins* et *Frontenac* forment plus de la moitié des signalements retenus. Enfin, il faut savoir que la provenance des signalements (signalants) dans Chaudière-Appalaches suit les mêmes tendances générales dans chaque territoire de CLSC de la région. Il en va de même pour les problématiques en émergence dans la région où la négligence et les troubles du comportement sont nettement majoritaires.

Tableau 1 : les signalements retenus selon les territoires de CLSC

Territoires de CLSC	1993-1994 à 2002-2003			2003-2004		
	Nombre moyen	Taux moyen	Population moyenne 0-17 ans	Nombre	Taux	Population 0-17 ans
L'Islet	50	11,3	4 462	75	19,8	3 787
Montmagny	54	10,8	5 021	95	21,3	4 467
Bellechasse	79	9,9	7 956	150	21,0	7 141
Desjardins	190	18,3	10 355	211	22,9	9 226
Paul-Gilbert (Chutes-de-la-Chaudière)	210	10,0	20 979	226	11,5	19 730
Arthur-Caux (Lotbinière)	85	12,2	6 952	141	22,8	6 180
La Nouvelle-Beauce	59	8,9	6 572	74	12,2	6 081
Beauce-Centre (Robert-Cliche)	55	11,5	4 784	68	16,7	4 074
Beauce-Sartigan	207	17,1	12 139	272	24,9	10 918
Etchemins	50	11,5	4 330	81	22,6	3 588
Frontenac	131	13,8	9 487	220	28,7	7 668
Chaudière-Appalaches¹⁶	1 224	13,2	93 036	1 725	20,8	82 860

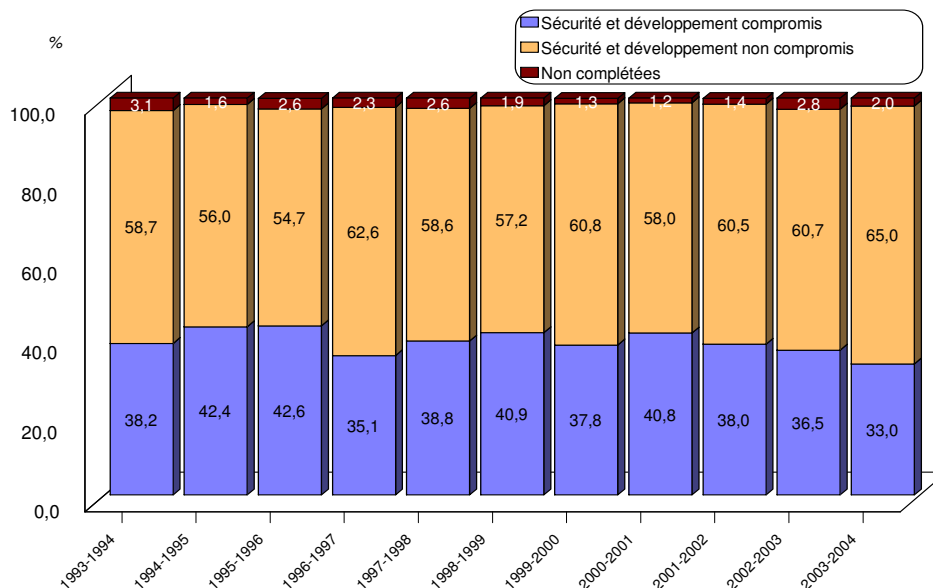
L'évaluation de la compromission des situations

En moyenne de 1993-1994 à 2002-2003, plus du tiers (38,6 %) des signalements retenus se concluent par un jugement de compromission à la suite de l'évaluation-orientation réalisée par les CJCA, alors que plus d'un cas sur deux (59 %) est jugé non compromis. En 2003-2004, la part des jugements de compromission est plus faible et les jugements de non compromission occupent les deux tiers des décisions. Les jugements de non compromission semblent d'ailleurs prendre une place croissante, depuis 2000-2001, évolution qui se relativise cependant au regard des variations annuelles observées depuis 1993-1994. Par exemple, en 2003-2004, la proportion de non-compromission se rapprochait de celle de 1996-1997.

16. Le total inclut des signalements classés hors région.

Graphique 7

Répartition des signalements retenus selon la décision de l'évaluation¹⁷
1993-1994 à 2003-2004



De 1993-1994 à 2003-2004, plus de la moitié (51,5 %) des évaluations pour troubles du comportement font l'objet d'un jugement de compromission, alors qu'un peu plus du tiers (36,2 %) des évaluations concernant la négligence se concluent de la même manière¹⁸. La négligence continue tout de même d'être la problématique la plus souvent côtoyée par les services de la DPJ de Chaudière-Appalaches : de 1993-1994 à 2003-2004, la moitié (49,4 %) des signalements retenus concernent une situation de négligence. Pendant cette période, plus du tiers (37,3 %) concernent des troubles du comportement.

La part des jugements de compromission répartie sur l'ensemble des territoires ne permet pas d'asseoir les comparaisons interterritoires sur des différences significatives en raison du phénomène des petits nombres. Dans cette limite, on constate que la plupart des territoires se positionnent de manière assez stable face au taux de compromission régional moyen, les différences étant majoritairement le fait de variations inférieures à dix cas évalués (voir annexe VI). Montmagny et Frontenac, qui présentent un taux de compromission moyen comparable au taux régional, jusqu'en 2002-2003, montrent un taux de compromission supérieur à la région en 2003-2004. Pour Beauce-Sartigan, le phénomène inverse se produit; les jugements de compromission ont diminué, en 2003-2004, amenant ce territoire à un taux de compromission légèrement inférieur au taux régional.

17. La décision « non-compromission » regroupe les décisions « faits fondés, sécurité et développement non compromis » (FFSDNC) et « faits non fondés » (FNF); la décision « non complétée » réfère aux incapacités de procéder et aux transferts.

18. Il paraît pertinent de noter que ces taux de compromission concordent avec ceux généralement observés. Par exemple, le taux de compromission pour la négligence est en moyenne légèrement supérieur à 40 % dans la province (voir Lessard 2002).

Les prises en charge

La suite *ultime* d'un signalement dont les faits sont fondés et pour lequel la sécurité et le développement du jeune sont jugés compromis est la prise en charge. Or, tous les signalements qui répondent aux critères de compromission ne sont pas pris en charge : le type de régime proposé par la démarche d'orientation, la problématique vécue, le jugement ou la volonté des acteurs impliqués, entre autres choses, font foi de la prise en charge ou de la non prise en charge.

Le graphique 1 (voir page 14) montrait que les **taux d'incidence des prises en charge** sont beaucoup plus faibles que les taux de signalements reçus et retenus. En moyenne, de 1993-1994 à 2002-2003, le taux d'incidence des prises en charge est de 3,6 par 1 000 aux CJCA. En 2003-2004, ce taux est de 4,0 par 1 000 jeunes. En nombre, cela représente en moyenne 331 nouvelles prises en charge par année de 1993-1994 à 2002-2003 et 330 en 2003-2004.

La négligence et les troubles du comportement sont toujours les deux problématiques les plus fréquentes au niveau des prises en charge. L'incidence des prises en charge pour négligence augmente plutôt constamment depuis 1993-1994. Quant à eux, les troubles du comportement semblent avoir atteint un sommet, en 1999-2000, diminuant légèrement depuis.

Certains territoires de CLSC connaissent une hausse des nouvelles prises en charge, entre 2003-2004, et la moyenne observée pour les dix années précédentes. Cependant, les nombres réels sont très petits rendant la fluctuation des taux plus ou moins révélatrice. Par exemple, pour Frontenac, on observe un écart de sept nouvelles prises en charge entre le nombre moyen sur dix ans et celui observé en 2003-2004. L'annexe VII présente les taux d'incidence et les nombres de nouvelles prises en charge selon la problématique et le territoire de CLSC.

Enfin, parmi les nouvelles prises en charge, les mesures judiciaires prennent une place croissante, au cours des dernières années, sauf pour les troubles du comportement qui font davantage l'objet d'une mesure volontaire. La durée moyenne des prises en charge est de 21,5 mois pour la période de 1993-1994 à 2003-2004 (négligence; 23,0 mois, abus sexuels; 18,1 mois, troubles du comportement; 16,9 mois, abus physiques; 14,6 mois, abandon; 50,7 mois). Elle varie de 21,1 (1993-1994) à 25,6 mois (2003-2004), ayant augmenté de quelques mois pour l'ensemble des problématiques au cours des années.

En somme, la croissance des signalements se confirme, et se relativise

Le constat est clair, depuis 1993-1994, on observe une hausse constante des signalements à la DPJ de Chaudière-Appalaches. L'augmentation observée se révèle au niveau des signalements reçus et des signalements retenus.

Par contre, le nombre de **jeunes** signalés n'évolue pas en concomitance avec la hausse des signalements : par exemple, en 2003-2004, deux jeunes sur dix parmi les signalements retenus étaient déjà en évaluation ou en prise en charge par la DPJ au moment du signalement.

De plus, les **signalements retenus** proviennent majoritairement des professionnels, particulièrement du milieu scolaire et des corps policiers. Les employés de CLSC ainsi que ceux des centres jeunesse signalent également de manière importante. Il faut noter que le tiers des signalements retenus provenant des employés des CJ concernent un jeune déjà connu par la DPJ.

Les données disponibles par territoire de CLSC sont limitées dans une perspective de comparaison. Malgré tout, les territoires de Frontenac, Beauce-Sartigan et Desjardins paraissent plus touchés au niveau des taux de signalements retenus, comparativement à la moyenne régionale.

La négligence constitue la moitié des signalements retenus, et les jeunes de 0 à 4 ans sont plus fréquemment touchés au cours des dernières années. Les troubles du comportement, qui concernent essentiellement des jeunes de 12 à 17 ans, forment plus du quart des signalements retenus.

Le nombre de jugement de compromission est relativement stable, depuis 1993-1994, notamment parce que le phénomène des doublons, caractéristique des signalements retenus, est à ce stade-ci évacué.

Malgré cela, le taux d'incidence des prises en charge a presque doublé entre 1993-1994 et 2003-2004, la deuxième ligne devant assurer une charge clinique croissante

2 Les hypothèses de compréhension de l'évolution des signalements

Après une brève présentation des ressources consultées, cette section liste les principales hypothèses de compréhension retenues face à l'évolution des signalements dans la région.

Les ressources consultées

Des informateurs clés ont été rencontrés afin d'enrichir et de nuancer les données statistiques analysées. Leur expérience professionnelle constitue ici la pierre d'assise de l'information contextuelle sur l'évolution des signalements dans les dernières années. Ces informateurs clés sont des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux qui œuvrent auprès des jeunes et des familles de la région à titre d'intervenant ou de gestionnaire. Ils proviennent de la DPJ et de CSSS¹⁹ de la région de la Chaudière-Appalaches.

Pour des questions de confidentialité, les propos sont rapportés sans égards au locuteur concerné. De plus, il est important d'aborder l'information rapportée comme des **hypothèses explicatives et non comme un diagnostic formel sur l'évolution des signalements et des services destinés aux jeunes et aux familles**. D'ailleurs, ces hypothèses représentent le point de vue d'un ou de plusieurs informateurs clés sans nécessairement faire l'unanimité. Le regroupement des idées maîtresses exprimées par les informateurs clés structure la présentation pour la section suivante. Pour plus de détails sur les consultations réalisées, se reporter à l'annexe VIII.

Les hypothèses

Les **informateurs clés** réagissent à l'évolution de la demande en protection de la jeunesse par différents éléments explicatifs. Ces éléments sont présentés en quatre parties : *la connaissance des services en protection de la jeunesse et de la LPJ; les pratiques ou les modes d'intervention; la gravité des problématiques; la continuité des services destinés aux jeunes en difficultés*²⁰.

La connaissance des services en protection de la jeunesse et de la LPJ

Le degré de connaissance des signalants concernant les services et la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) expliquerait une partie de l'évolution des signalements reçus en protection de la jeunesse. Ces derniers pourraient bien être mieux informés et sensibilisés face aux problématiques

19. Les informateurs clés qui proviennent des CSSS sont tous membres du comité d'étude (voir annexe II).

20. Par *services destinés aux jeunes en difficulté*, il faut entendre l'ensemble des programmes et services qui s'intègrent à l'organisation de services destinés aux jeunes et aux familles, autant au niveau communautaire que de la première et de la deuxième ligne.

vécues par les jeunes, ce qui les inciteraient à en signaler davantage (hausse des signalements reçus). De plus, une meilleure compréhension de la LPJ chez certains types de signalants aurait amélioré la précision des signalements (hausse des signalements retenus). À titre d'exemples venant appuyer cette hypothèse, mentionnons :

- *Des **séances d'information** et de sensibilisation réalisées par la DPJ, à l'intention de différents organismes partenaires, auraient permis de sensibiliser les **intervenants du réseau** aux problématiques vécues par les jeunes, et de mieux faire connaître les services de la DPJ en lien avec la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).*
- ***Dans la population**, une plus grande **visibilité des services en protection de la jeunesse**, notamment à travers les médias, aurait contribué à sensibiliser les citoyens aux problèmes vécus par les jeunes, et au fait de dénoncer une situation où un enfant est potentiellement en danger.*
- *Chez les **professionnels**, une **meilleure compréhension de la LPJ**, par de la formation et de meilleures connaissances, pourrait favoriser la capacité de reconnaître les cas problèmes et d'évaluer la plausibilité de la compromission d'un enfant.*

Les pratiques ou les modes d'intervention

Des considérations administratives et légales pourraient expliquer une partie des données évolutives sur les signalements :

- *Des changements dans la **comptabilisation des demandes de service** (ex. demande de consultation et d'information vs signalement) feraient en sorte qu'un certain nombre de communications seraient aujourd'hui comptabilisées à titre de signalements, alors qu'elles étaient considérées comme des demandes il y a quelques années.*
- *Une **meilleure formation et supervision** des intervenants des services RTS-UPS de même que **l'utilisation d'un Système de soutien à la pratique (SSP)** faciliterait l'évaluation sommaire des faits rapportés par le signalant ainsi qu'une meilleure appréciation du potentiel de compromission de la situation selon la LPJ.*
- *Des **changements à la LPJ** obligent les intervenants des CJ à signaler un jeune au statut actif dans certaines circonstances particulières. Par exemple, un jeune pris en charge par la DPJ qui refuse une hospitalisation dans un moment où son état de santé le justifie doit être systématiquement signalé aux services RTS-UPS. Toute autre mesure d'urgence est compilée, tel un nouveau signalement, même si le jeune est déjà pris en charge par la DPJ.*
- *Les **clientèles plus vulnérables**, souvent connues par les intervenants depuis la naissance des enfants, seraient vue plus tôt depuis quelques années. Des services, tels que PSJP et NEGS, favoriseraient une forme de dépistage précoce, ce qui pourrait expliquer que plus de jeunes de 0-4 ans sont signalés au cours des dernières années.*

La gravité des problématiques

À différents égards, l'aggravation des problèmes vécus par les jeunes et leurs familles est soulevée comme hypothèse de compréhension de la croissance des signalements reçus et, surtout, des signalements retenus :

- *Selon plusieurs informateurs clés, l'état de santé psychosociale de la population serait globalement marqué par l'émergence de problématiques de plus en plus lourdes : dépendances aux drogues, problèmes de santé mentale, éclatement des familles, etc.*
- *Pour les informateurs clés, les différences observées entre les territoires de CLSC s'expliqueraient notamment par des différences entre les populations : solidité du tissu social, effervescence économique, déplacements de population (ex. exode de familles jugées moins à risque), contraintes liées à la ruralité (ex. accessibilité des ressources), etc²¹.*

La continuité des « services destinés aux jeunes en difficultés »

L'organisation de l'offre de service, au sens large, paraît être une hypothèse de compréhension que partage une grande partie des informateurs clés. Au-delà des changements de comportements chez les signalants, des pratiques, des modes d'interventions, et plus qu'un pur alourdissement des problématiques, la « qualité » de la réponse globale aux besoins de la clientèle en amont des services de la deuxième ligne pourrait expliquer l'évolution de la demande au fil des années :

- *D'abord, le bassin de la clientèle à risque serait, dans certains milieux, souvent constitué des mêmes familles de génération en génération.*
- *Globalement, les actions préventives dans les communautés seraient de moins en moins intensives, autant de la part de la première ligne que des organismes communautaires. Par exemple, dans le milieu des années quatre-vingt-dix, agir directement dans les communautés faisait davantage partie du travail quotidien des intervenants psychosociaux : accompagnement, dépistage précoce, sensibilisation, interventions de groupe avec les parents. Des ateliers étaient donnés directement là où vivait la clientèle, il était possible pour les intervenants de se déplacer sur les territoires et de faire de l'éducation auprès des parents. Le mandat en prévention était plus global, ce qui ne serait désormais plus le cas selon le comité d'étude. Quant aux acteurs communautaires, ces derniers seraient de plus en plus appelés à intervenir auprès des jeunes ou des familles déjà en problèmes.*
- *Le « mandat de généraliste » des intervenants jeunesse en première ligne se traduirait concrètement par une difficulté à offrir une intensité et une spécificité de service satisfaisante à la clientèle que constituent les jeunes en*

21. Il importe d'emblée de mentionner ici que l'hypothèse des liens entre les données sur les populations et les signalements ne sera pas explorée outre la référence à certaines études (c.f. volet III) : les limites de l'information n'ont pas permises d'établir des comparaisons sur la base des territoires concernant les signalements à la DPJ.

*difficultés : jeune en troubles du comportement à l'école, bébé dont la mère connaît une dépression postpartum, enfant dont les parents ont une déficience intellectuelle, etc., sont des exemples de problématiques face auxquelles un même intervenant peut devoir agir. De plus, en conséquence de l'option pour une clientèle universelle, et d'un mandat large et peu défini en première ligne, la jeunesse en difficulté s'inscrit, selon les membres du comité, comme **une clientèle parmi d'autres** et, par conséquent, auprès de laquelle l'intensité requise ne serait pas fournie.*

- *Simultanément, la demande pour des services en première ligne connaîtrait une croissance importante amenant à **cibler davantage les actions en fonction des besoins les plus pressants**. En conséquence, **la porte d'entrée s'est considérablement réduite au profit des clientèles en difficulté**. Ces familles sont connues depuis la naissance (de leurs membres) et demandent une intensité de service qui ne peut cependant pas leur être offerte en CLSC (CSSS). Si cette clientèle était autrefois minoritaire, elle constituerait aujourd'hui la majorité de la clientèle en première ligne.*
- *Face au **caractère d'exception** de la LPJ, le signalement d'une situation plus problématique, pour laquelle l'implication d'une ressource spécialisée pourrait être profitable (deuxième ligne), n'est pas nécessairement une avenue possible pour l'intervenant en première ligne : les cas signalés lui sont souvent retournés par la DPJ, puisqu'ils ne répondent pas aux critères légaux de compromission, prérequis de l'intervention de la DPJ. En conséquence, des informateurs clés affirment que le signalement à la DPJ est beaucoup moins systématique que par le passé, mais qu'il est mieux articulé autour des critères de la LPJ. Ainsi, ces intervenants signaleraient un cas uniquement au moment où les critères de compromission sont clairement présents. Autrement, ils interviennent, dans le cadre de leurs fonctions, contexte et ressources de première ligne. Or, dans ce cadre, et surtout dans la réalité exposée plus tôt, la problématique tendrait malgré eux à s'envenimer jusqu'au point de devenir une situation de compromission pour l'enfant. Ainsi, lorsque l'intervenant signale le cas, l'état de compromission de l'enfant est plus clair et correspond aux critères légaux. En conséquence, la DPJ reçoit des cas lui paraissant plus lourds, alors que c'est peut-être fondamentalement le « délai » avant de signaler qui est plus long. Quoiqu'il en soit, la hausse des signalements retenus pourrait être en partie tributaire d'un tel phénomène.*

3 Synthèse et perspective

Tirées de sources officielles (banque CJ-LPJ, registres des CJCA), les statistiques sur l'évolution des signalements correspondent à celles provenant d'autres sources. En plus d'une confirmation factuelle des informateurs clés consultés qui perçoivent globalement une même évolution de la demande dans leurs activités quotidiennes, d'autres travaux abondent également dans le sens d'une croissance des signalements formulés à la DPJ. C'est le cas, notamment, de l'étude de Tourigny et al. (EIQ 2002).

À la lumière des observations et des réflexions découlant du volet I, il est réaliste d'affirmer que l'interaction de multiples facteurs dessine le profil évolutif des signalements et, qu'à ce titre, il serait risqué d'isoler un ou quelques facteurs précis qui expliqueraient la hausse de la demande en protection de la jeunesse. Néanmoins, dans les limites de l'information consultée, on comprend, notamment, que l'augmentation des signalements se relativise par le fait qu'une part plus importante de signalements réfère à des jeunes que la DPJ « connaît » déjà (le cas des doublons), et que la réponse aux besoins en amont de la deuxième ligne comporte des éléments majeurs pour comprendre cette évolution.

Or, qu'advient-il des situations dont le signalement est non retenu, à la suite de l'étape RTS-UPS, ou encore de celles pour lesquelles on conclut, à la suite de l'évaluation-orientation, qu'il n'y a pas compromission chez le jeune concerné? La procédure en vigueur à la DPJ veut que les individus ainsi concernés soient informés des services disponibles dans leur CLSC. Dans certains cas, il y a référence personnalisée au CLSC. Toutefois, ces initiatives ne sont pas quantifiables et, il n'est pas possible de connaître le cheminement des jeunes et des familles concernés par ces signalements.

À cet égard, il serait enfin important de connaître la proportion de signalements qui réfèrent à une situation déjà signalée dans le passé, de même que la part des situations non retenues qui sont de nouveau signalées quelques mois ou années plus tard.

Chapitre II

Portrait des situations retenues

Le deuxième volet de l'étude vise à mieux connaître les situations à l'origine d'un signalement retenu à la suite de l'évaluation des faits sommaires rapportés par le signalant. Plus spécifiquement, le volet II vise à répondre à deux objectifs :

- **Dresser un portrait plus détaillé des caractéristiques des familles, des parents, des jeunes et des situations dont les signalements ont été retenus, au cours des dernières années, pour les deux problématiques émergentes, soit la négligence et les troubles du comportement.**
- **Comparer, dans ces cas, les caractéristiques des situations ayant fait l'objet d'un autosignalement des figures parentales ou du jeune à celles associées aux autres sources de signalement.**

Après une brève introduction sur des considérations générales, liées à la négligence et aux troubles du comportement, ce deuxième chapitre présente, dans l'ordre, les considérations méthodologiques applicables, les résultats de la démarche et, enfin, une conclusion sur les principaux enjeux qu'il est possible de dégager en lien avec les objectifs du chapitre.

1 La négligence et les troubles du comportement : considérations générales

Les données évolutives sur les signalements en protection de la jeunesse mettent en lumière la place prépondérante occupée par la négligence et les troubles du comportement. Dans la région, ces deux problématiques représentent plus de huit signalements retenus sur dix au cours de la dernière décennie²².

Au sens de la LPJ, la négligence est la réalité d'un enfant qui ne reçoit pas une réponse adéquate ou suffisante à ses besoins et dont le statut de dépendance, par rapport à ses figures parentales, le place dans une situation de manque. Cinq alinéas de la LPJ définissent les différentes formes de négligence concernées par cette loi (LPJ, chapitre IV, section I) :

Alinéas 38b) si son développement mental ou affectif est menacé par l'absence de soins appropriés ou par l'isolement dans lequel il est maintenu ou par un rejet affectif grave et continu de la part de ses parents.

Alinéas 38c) si sa santé physique est menacée par l'absence de soins appropriés.

Alinéas 38d) s'il est privé de conditions matérielles d'existence appropriées à ses besoins et aux ressources de ses parents ou de ceux qui en ont la garde.

Alinéas 38e) s'il est gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risque de créer pour lui un danger moral ou physique.

Alinéas 38f) s'il est forcé ou incité à mendier, à faire un travail disproportionné à ses capacités ou à se produire en spectacle de façon inacceptable eu égard à son âge.

Non seulement la négligence est-elle la problématique la plus fréquemment signalée, mais elle serait également, selon Tourigny et al. (2002)²³, la plus fréquente à survenir en cooccurrence avec une autre problématique. À cet égard, les **troubles du comportement** forment une problématique à laquelle la négligence est souvent associée. De plus, ils constituent la deuxième problématique en importance parmi les signalements retenus, et d'après Tourigny et al, la deuxième la plus souvent en cooccurrence avec une autre problématique.

Au sens de la LPJ, les troubles du comportement se définissent comme suit :

Alinéas 38h) s'il manifeste des troubles du comportement sérieux et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de leur enfant ou n'y parviennent pas.

Alinéas 38.1a) s'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier alors que sa situation n'est pas prise en charge par le directeur de la protection de la jeunesse.

22. Voir le chapitre I.

23. Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles du comportement sérieux signalés à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (EIQ).

Méthodologie

La négligence et les troubles du comportement sont des problématiques déjà bien documentées dans la littérature. Des études, telles que Tourigny et al. (2002), ont contribué à mieux circonscrire ces problématiques. Dans ce contexte, le volet II est une démarche exploratoire visant à soulever les particularités des situations à l'origine d'un signalement retenu en protection de la jeunesse dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Sources de données

L'étude est réalisée grâce à un accès direct aux dossiers d'utilisateurs des CJCA²⁴. Pour un même dossier, trois types de documents ont été considérés : Identification de l'utilisateur (*information descriptive sur l'enfant et sa famille*), Contenu du signalement (*faits rapportés par le signalant aux services RTS-UPS²⁵*) et Rapport d'évaluation (*évaluation au sens du protocole²⁶*). À la suite d'une consultation préalable, ces trois documents ont semblé contenir l'information pertinente en regard des objectifs visés.

Il est important de noter que le contenu présenté dans les documents consultés est formulé en référence aux préoccupations principales de la LPJ, c'est-à-dire de l'état de compromission de l'enfant : l'information disponible est donc centrée davantage sur les besoins de protection de l'enfant que sur les facteurs historiques de la problématique. Pour l'étude, le choix de s'intéresser aux besoins de la clientèle de la deuxième ligne, à travers l'évaluation de la compromission, repose sur la pertinence de mieux cerner les caractéristiques qui semblent plus névralgiques dans le développement de situations de compromission chez l'enfant.

Grille de collecte d'information dans les dossiers

Une grille de collecte a encadré la consultation des dossiers. Cette grille, présentée à l'annexe IX, a été développée spécifiquement pour l'étude. Son développement est particulièrement inspiré du « Formulaire d'enquête E/O » de l'EIQ²⁷, tant sur les préoccupations d'exhaustivité et de structure de la mesure que sur le vocabulaire à utiliser. Pour des raisons pratiques, la grille prend la forme d'un formulaire informatisé (logiciel ACCESS) qui permet la création d'un fichier de données simultanément

24. Un engagement à la confidentialité a été signé par l'agent de recherche responsable de la collecte.

25. RTS-UPS : Réception et traitement des signalements et Urgence psychosociale.

26. Le type de rapport d'évaluation diffère selon la conclusion de l'évaluation. Lorsqu'il y a compromission, on parle du **rapport d'évaluation-orientation** et lorsqu'il y a non-compromission, du *rapport de fermeture*. Le rapport d'évaluation-orientation présente essentiellement une section additionnelle qui réfère aux mesures à prendre à l'égard du jeune vivant une situation de compromission.

27. Voir Tourigny et al. (2002).

à la collecte. **Aucune donnée nominale** n'est comptabilisée dans ledit fichier pour lequel des numéros d'identification uniques à la recherche permettent de distinguer les situations.

Les thèmes abordés dans la grille de collecte touchent, notamment, le contexte de dénonciation, la nature de la problématique vécue par le jeune, le vécu psychosocial des parents, le profil familial et l'historique de service.

Certaines variables ou catégories d'information prévues à la grille de collecte n'ont pu être intégrées aux analyses. Elles se sont avérées non significatives parce que majoritairement absentes de la documentation consultée, parce que sans variance, ou parce que l'information associée s'est avérée sans valeur ajoutée dans le cadre d'une étude exploratoire des caractéristiques cliniques (ex. la mère du jeune est identifiée comme titulaire de la garde, or le lien avec le père est au cœur de la négligence dénoncée). Ces variables ont donc été rejetées à l'étape d'analyse de contenu. L'annexe X contient la liste de ces variables avec la raison du rejet.

L'échantillon

Au total, 127 situations ayant fait l'objet d'une évaluation au sens du protocole, entre juillet 2003 et décembre 2005, forment l'échantillon de l'étude. Certains dossiers consultés étaient toujours actifs, au moment de la collecte, puisqu'une intervention selon la LPJ était en cours auprès de l'enfant. L'étude étant de nature exploratoire, une représentation significative au plan statistique n'était pas recherchée. À titre indicatif, néanmoins, l'échantillon contient environ une évaluation sur dix parmi celles réalisées, entre 2003-2004 et 2004-2005, dans les points de services concernés. Outre cette limite, la recherche à la fois d'une certaine diversité de situations et d'une saturation de l'information a alimenté la définition de l'échantillon.

Dans un premier temps, six *territoires de CLSC* ont été choisis : Frontenac, Desjardins, Beauce-Sartigan, Les Etchemins, Montmagny et Arthur-Caux (Lotbinière). Ces territoires ont été sélectionnés selon une double logique, d'abord celle de s'assurer d'une certaine « couverture » de la vaste région de la Chaudière-Appalaches, puis celle de cibler des milieux qui, selon les observations réalisées au volet I, paraissent plus touchés par les signalements. Cette sélection constitue un compromis entre un minimum de représentation régionale et les ressources disponibles pour l'étude. L'hypothèse d'une certaine homogénéité des *caractéristiques cliniques*²⁸ entre les territoires a également motivé ce compromis. Cette hypothèse repose sur différentes discussions avec des informateurs clés impliqués

28. Il faut se souvenir que le volet II aborde l'angle clinique (caractéristiques psychosociales), et non « purement » social, des situations. Les *données sur les communautés* seront l'objet du volet III et sont, de toute manière, absentes des documents consultés dans ce deuxième volet.

dans l'étude. Bref, les six **points de services** des CJCA ont été mis à profit pour la consultation des dossiers propres à chacun des *territoires de CLSC* choisis.

Dans un deuxième temps, les **cas précis** à consulter, dans chaque point de services, ont été choisis à partir d'un fichier sur les évaluations réalisées, au cours des deux dernières années, par les CJCA. Ce fichier a permis d'identifier des dossiers d'utilisateurs selon des variables spécifiques :

- *problématique principale;*
- *âge et genre du jeune;*
- *conclusion de l'évaluation.*

À partir de l'estimation d'un nombre total de dossiers à consulter, un nombre souhaitable a été identifié pour chaque problématique, groupe d'âge, genre et type de conclusion d'évaluation, et ce, pour chacun des territoires ciblés. Le fichier des CJCA permettait alors de sélectionner des dossiers *par quotas*. Ces dossiers ont été sélectionnés au hasard parmi une liste de dossiers répondants aux combinaisons de variables précitées, jusqu'à ce que le nombre souhaitable soit atteint pour chaque combinaison de variables²⁹.

Cette procédure *par quotas* visait à s'assurer d'une certaine diversité des situations et du respect des proportions générales observées au volet I. Le tableau 2 illustre succinctement les nombres et proportions des principales variables ayant servi à l'échantillonnage. Consulter l'annexe XI pour de l'information complémentaire sur l'échantillon.

Tableau 2 : l'échantillon du volet II de l'étude

127 situations					
Négligence ³⁰ n = 82 (64 %)				Troubles du comportement n = 47 (37 %)	
Âge et genre du jeune					
Garçons 0-4 ans n = 17 (13 %)	Garçons 5-11 ans ³¹ n = 23 (18 %)	Filles 0-4 ans n = 19 (15 %)	Filles 5-11 ans n = 21 (17 %)	Garçons 12-17 ans ³² n = 24 (19 %)	Filles 12-17 ans n = 21 (17 %)
Conclusion de l'évaluation					
FFSDC n = 17 (13 %)	FFSDNC n = 41 (32 %)	FNF n = 27(22 %)	FFSDC n = 20 (16 %)	FFSDNC n = 21 (17 %)	FNF n = 11 (9 %)

29. Par exemple, 23 garçons de 0-4 ans signalés pour négligence et dont l'évaluation a conduit à un jugement de non-compromission.

30. Les cas de négligence sont à 90 % liés au « comportement/mode de vie de la personne ayant la garde » (*alinéas 38e de la LPJ*).

31. L'échantillon final contient également deux garçons de la catégorie 12-17 ans.

32. L'échantillon final contient également deux garçons de la catégorie 5-11 ans.

Traitement et analyse de l'information

Le traitement et l'analyse de l'information compilée s'inspire de la logique conceptuelle sous-jacente à la grille de collecte (le jeune, les parents, la famille). À la lecture de l'information consultée sur la clientèle, il paraît judicieux de traiter ce contenu selon deux niveaux : le contexte de dénonciation du signalement et les situations cliniques. Puisque, par exemple, l'information fournie par le signalant peut ne pas être tout à fait juste ou même contradictoire, par rapport à l'évaluation formelle, il paraît effectivement approprié de traiter distinctement ces deux niveaux d'information.

Le **contexte de dénonciation** du signalement représente les éléments qui motivent le signalant à prendre contact avec la DPJ. Il s'agit plus précisément des faits rapportés par le signalant. La *situation problématique vécue* est à ce titre la principale dimension explorée dans les dossiers.

Les **situations cliniques** réfèrent quant à elles aux caractéristiques des situations faisant l'objet d'un signalement retenu. Les principales dimensions explorées concernent le jeune (*problématique principale, vécu psychosocial*), les parents (*vécu psychosocial, vécu conjugal, rôle parental*) et la famille (*profil familial, antécédents de services*).

À noter que des variables ont fait l'objet d'une fusion en cours de collecte. En fait, la grille n'a pu être complétée en traitant distinctement l'ensemble des variables ou sections prévues étant donné que plusieurs variables visant à décrire les situations sont non mutuellement exclusives. Par exemple, l'information sur le vécu conjugal des parents, prévue comme une variable distincte dans la grille, fait partie intégrante du vécu psychosocial de la famille. Ainsi, les variables suivantes sur le vécu des membres de la famille ont été fusionnées pour un traitement ultérieur à la collecte (analyse de contenu) : *profil de la famille, vécu psychosocial, reproduction intergénérationnelle, attitudes parentales, vécu conjugal, rationnel de la décision, objectifs d'intervention*.

À partir de l'information saisie, une analyse de contenu a été réalisée afin de retracer les possibles éléments communs entre les situations. Si la grille de collecte a permis de standardiser la recherche d'information en fonction de variables d'intérêt, un traitement *a posteriori* fut nécessaire afin d'en apprécier le contenu.

Les éléments propres au jeune, aux parents et à la famille sont relevés indépendamment les uns des autres. Pour chacune de ces trois sphères d'intérêt, l'information est scrutée pour établir les caractéristiques ou particularités qui en émergent. De ces analyses exploratoires, les éléments communs entre les situations sont validés par un calcul de proportions afin d'apprécier la portée *réelle*

d'une caractéristique dans l'échantillon. Les proportions relevées représentent des estimations conservatrices³³, qui permettent de mieux circonscrire les caractéristiques relevées dans ledit échantillon. L'annexe XII donne plus d'information sur l'analyse de contenu effectuée.

Par la suite, le **comité d'étude** a été mis à contribution, lors d'une rencontre de groupe, afin de valider les principales observations de la collecte autant en termes de nuances à apporter qu'en ce qui concerne la pertinence et la représentativité. Le comité a essentiellement été appelé à réagir aux observations dominantes de la collecte effectuée. Le texte qui suit est d'ailleurs bonifié des compléments d'information et des nuances apportées par le comité.

33. Le fait qu'un élément ne soit pas noté au dossier ne garantit pas que la situation vécue par le jeune, les parents ou la famille n'est pas caractérisée par ledit élément.

2 Les caractéristiques des situations : principales observations

Cette section présente les principales observations en fonction de la logique exposée plus tôt. S'il y a lieu, des compléments d'information apportés par le comité d'étude sont intégrés en conclusion de chaque sous section.

Le contexte de dénonciation

Une relative variabilité semble distinguer les situations desquelles peuvent émerger un signalement en protection de la jeunesse : chaque signalant rapporte les événements selon son point de vue et l'éventail des combinaisons de problèmes potentiels dans les familles semble infini : abus de drogue et d'alcool, supervision inadéquate, violence, problèmes de santé mentale, compétences parentales, comportement asocial, abus sexuels, relations conflictuelles, etc. Au-delà de cet éventail, certaines tendances semblent se dégager.

- Les signalements retenus pour **négligence** dénoncent généralement le comportement ou le mode de vie d'un ou des parents (*article 38e de la LPJ*), et les impacts craints ou observés chez le jeune. Si le ou les parents ont plus d'un enfant, le signalement concerne habituellement toute la fratrie.
- Les signalements retenus pour **troubles du comportement** dénoncent plutôt un jeune dont le comportement est jugé inadéquat. Dans les cas d'autosignalements parentaux, le parent paraît faire ni plus ni moins un aveu d'impuissance face aux comportements du jeune.
- Pour la négligence autant que pour les troubles du comportement, le signalement paraît être le plus souvent motivé par un **élément déclencheur**. En fait, pour plus des deux tiers des cas observés, une situation de crise ou un fait particulier marque les heures, les jours ou les semaines précédents le signalement : crise majeure qui éclate entre les parents, état de consommation du parent en présence des enfants, verbalisations compromettantes du jeune, suspension scolaire du jeune pour consommation de drogue, tentative de suicide du jeune, etc.
- Dans plus de la moitié des cas, le signalement est appuyé par une **connaissance de l'historique problématique** de la famille ou du jeune, ou des deux, de la part du signalant. Cela se traduit par exemple, pour la négligence, par l'exposition répétitive du jeune à des conflits entre ses parents, et ce, à la connaissance plus ou moins directe du signalant. Pour les troubles du comportement, une récurrence des comportements inadéquats sur plusieurs années paraît caractéristique des jeunes concernés : historique de consommation de stupéfiants, de violence verbale ou physique envers autrui, etc.

Bref, un signalement retenu constitue l'aboutissement d'un vécu problématique qui perdure et pour lequel un ou des événements récents motivent le signalant à dénoncer la situation ou à demander de l'aide aux services de protection de la jeunesse.

Ces constats sur le contexte de dénonciation mettent particulièrement en lumière le lien entre l'enfant ou la famille et le signalant. Le plus souvent, le signalant connaît, d'une façon ou d'une autre, la famille, puisqu'il peut également justifier sa décision de signaler par une certaine connaissance de l'historique familial. D'ailleurs, les données sur la provenance des signalements analysés indiquent qu'une majorité des signalants ont un lien particulier avec la famille :

- Plus de la moitié des signalants ont un lien professionnel avec le parent ou l'enfant (CSSS, CJ, milieu scolaire, CH).
- Plus du quart ont un lien personnel avec l'enfant (parent³⁴, fratrie, conjoint du parent).
- Près d'un sur 10 ont un lien de proximité avec la famille (voisin).

À cet égard, il est important de spécifier qu'il a été impossible de procéder à une analyse systématique sur la base du type de signalant, car pour une même situation, plus d'un signalant peut être impliqué. Par exemple, un employé du milieu scolaire et un parent peuvent avoir, de part et d'autre, émis un signalement à la DPJ pour les troubles du comportement d'un jeune. De ce fait, la variable *provenance du signalement* a une portée restreinte pour des fins de comparaison des situations, et les analyses ne peuvent donc pas être nuancées sur cette base. Néanmoins, l'information disponible dans les dossiers consultés permet de distinguer les signalements qui émergent d'une volonté des parents d'intervenir auprès du jeune de ceux qui ne démontrent aucun indice en ce sens (ex. parent non volontaire). À ce titre, il est possible d'estimer que les deux tiers des situations de troubles du comportement de l'échantillon ont été initiées directement ou indirectement par un parent qui a communiqué avec la DPJ ou, par exemple, s'est adressé au CSSS pour demander un placement (le CSSS ayant émis par la suite un signalement).

34. Il faut comprendre ici que le parent qui signale son enfant pour négligence souhaite, dans la majorité des cas, informer la DPJ que son ex-conjoint ou ex-conjointe fait preuve de négligence envers l'enfant.

Les situations cliniques

L'information recueillie permet d'énoncer plus spécifiquement les particularités de la clientèle. Voici pour chaque problématique les observations dominantes selon trois facettes de la clientèle : le jeune, les parents et la famille.

La négligence

Comme le formule la LPJ, la définition légale de la négligence s'articule principalement autour de l'interaction entre les parents et l'enfant. Les observations relevées des rapports d'évaluation des CJCA cadrent avec ce principe : les signalements pour négligence concernent directement la sphère parentale pour une très grande majorité des cas observés. Plus précisément, ces cas réfèrent à l'alinéa 38e de la LPJ, c'est-à-dire si l'enfant « [...] *est gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risque de créer pour lui un danger moral ou physique.* »

Majoritairement âgé de moins de douze ans³⁵, **le jeune** est principalement présenté sous l'angle de sa vulnérabilité par rapport aux ressources parentales. Selon l'information disponible dans les dossiers, l'enfant semble le plus souvent épargné au niveau de problèmes particuliers sur le plan développemental. Un retard de développement, par exemple au niveau du langage, est identifié pour moins d'un enfant sur cinq dans l'échantillon. Par contre, pour près de la moitié des situations de négligence, le *vécu psychosocial* du jeune est teinté d'une forme de violence qui semble varier selon l'âge de l'enfant : crises d'opposition, interactions conflictuelles avec la fratrie ou les pairs et impulsivité. Dans certains cas, les comportements du jeune s'apparentent plus spécifiquement à des troubles du comportement sérieux (violence envers les autres, menaces à l'intention des parents). En ce sens, ces enfants présentent des signes de fragilité variables, notamment l'usage de la violence comme mode d'expression, mais maintiennent globalement un développement acceptable.

Il semble que les différences observées entre les cas quant à l'état de vulnérabilité du jeune pourraient être fonction de la conclusion de l'évaluation : un enfant dont le développement est jugé compromis est généralement un enfant qui, notamment, présente des comportements plus problématiques. Il faut par contre se rappeler que l'état des ressources parentales est aussi une préoccupation majeure pour le jugement de l'état de compromission de l'enfant, ce qui empêche de formuler un lien plus formel entre *conclusion de l'évaluation* et *état de vulnérabilité du jeune*. Par exemple, si les parents sont jugés

35. L'échantillon a d'ailleurs été bâti en ce sens, la quasi-totalité des situations de négligence observées concernant des jeunes de 0 à 11 ans (source : banque CJ-LPJ).

aptes à rétablir la situation, en modifiant par eux-mêmes certaines habitudes, on peut conclure à la non-compromission.

Le *vécu psychosocial* des parents concernés est présenté comme une trame de fond des situations de négligence, en lien avec leurs caractéristiques personnelles et leur rôle de parent.

Les caractéristiques des parents (négligence) :

- Près des trois quarts des parents des jeunes de l'échantillon sont *séparés*.
- Dans sept cas sur dix, le *lien* entre l'enfant et au moins l'un des parents est *instable* : présence irrégulière ou absence totale du parent dans la vie de l'enfant, conflits importants dans l'interaction parent-enfant, mésententes entre les parents sur les méthodes éducatives.
- Le tiers des situations observées exposent un *vécu conjugal* instable, c'est-à-dire une histoire de relations problématiques avec un ou des conjoints.
- Pour plus d'une situation de négligence sur quatre, il est raisonnable de croire que l'enfant est ou a été témoin d'une forme ou d'une autre de *violence conjugale* (conflits importants devant l'enfant, père condamné pour violence conjugale dans le passé).
- Pour plus du tiers des situations, un *pattern de consommation* de drogue ou d'alcool est identifié lors de l'évaluation de la DPJ (consommation quotidienne, cure de désintoxication dans le passé).
- Pour plus d'une situation sur cinq, l'évaluation révèle un *problème de santé mentale* ou un *état dépressif récurrent*, diagnostiqué ou soupçonné lors de l'évaluation, chez au moins un des deux parents (trouble de personnalité, humeur dépressive).
- Les *méthodes éducatives*, plus précisément la capacité à assumer l'autorité parentale et le développement sain de l'enfant, sont directement remises en cause dans la moitié des cas observés (parent qui n'applique pas les conséquences exprimées, qui a peur de perdre l'amour de son enfant).
- Pour près d'un cas sur cinq, le *manque de distanciation* entre ses besoins comme individu et son rôle de parent (*combler adéquatement les besoins de l'enfant*) semble alimenter l'instabilité du lien parent-enfant. Par exemple, dans un contexte de garde partagée, un parent qui s'investit dans son rôle de conjoint auprès d'un nouveau partenaire et qui, simultanément, se désengage de son rôle de parent auprès de l'enfant.
- Des éléments de *reproduction intergénérationnelle*, à savoir un parent ayant lui-même connu dans son enfance une situation de mauvais traitement (abus, négligence), sont révélés dans plus d'un cas sur dix.

Conformément à la proportion élevée de parents séparés (trois sur quatre dans l'échantillon), *la famille* concernée par un signalement pour négligence est généralement éclatée, le jeune vivant avec l'un ou l'autre des parents à la suite de la séparation. L'instabilité des statuts familiaux et les limites de

l'information disponible dans les dossiers ne permettent pas de commenter le **profil familial** du jeune, outre cet **éclatement du noyau familial naturel**. En fait, s'il paraît raisonnable d'affirmer que bon nombre de familles de l'échantillon sont de type monoparental, il est rare que la documentation consultée indique formellement si l'enfant vit dans une famille monoparentale, recomposée, ou encore dans une garde partagée. Dans ce contexte, les données précédentes sur les liens parents-enfant semblent le mieux traduire le profil familial.

Enfin, dans les deux tiers des situations, *des services* ont déjà été offerts à la famille pour intervenir sur une problématique vécue par le jeune ou ses parents (ex. intervention du CLSC auprès du jeune, cure de désintoxication par le parent, etc.). Il paraît dans ces cas possibles de soupçonner une forme de chronicité. En effet, malgré que ladite problématique fasse l'objet, ou ait fait l'objet, d'une intervention, la DPJ est interpellée pour agir au nom du bien-être de l'enfant.

En complément de ces observations sur les situations de négligence, les **membres du comité** ont soulevé le fait que les parents négligents ne sont pas, le plus souvent, en mesure d'assumer leur rôle en raison de problèmes personnels ou par manque de ressource : « *Ils ne savent pas quoi faire, même des choses aussi fondamentales que d'habiller leur bébé de manière appropriée à la température, ou encore de cuisiner les repas.* » De plus, le concept de la *reproduction intergénérationnelle* caractérise selon eux le vécu problématique d'une part importante de la clientèle qui reproduit, de génération en génération, le modèle parental auquel elle a été exposée.

Sous un autre angle, des membres du comité indiquent que, dans certains territoires de la région, les contraintes associées à l'emploi compliquent grandement le rôle de plusieurs parents : le parent qui travaille de nombreuses heures chaque jour, les horaires non synchronisés des deux parents. Dans un cas comme dans l'autre, l'enfant est en service de garde de longues heures chaque jour, et le lien affectif ou d'autorité avec le parent risque d'être sérieusement brimé, surtout dans un contexte où le parent joue plus ou moins bien son rôle. Enfin, selon des membres du comité, les enfants négligés semblent développer de plus en plus jeune des problèmes de *santé mentale*, tel qu'une personnalité instable ou facilement désorganisée (ex. réactions disproportionnées face au refus).

Les troubles du comportement

Dans l'échantillon, deux éléments semblent définir le *vécu psychosocial* du **jeune** qui présente des troubles du comportement, soit un problème de consommation, et de la violence :

- La moitié des jeunes adoptent des comportements violents dans leurs interactions sociales, sinon envers eux-mêmes (violence envers la fratrie, idéations suicidaires).
- Une dynamique conflictuelle entre le jeune et l'autorité parentale, scolaire ou sociale qualifie près d'un jeune sur deux (confrontation des limites imposées par le parent, non respect des règles à l'école, vols ou autres délits mineurs).
- L'influence négative d'un groupe de pairs dans la vie sociale du jeune est également relevée dans le quart des situations (amis consommateurs, socialisation avec jeunes délinquants).
- Plus de six jeunes sur dix montrent une dépendance à l'alcool ou à la drogue (consommation quotidienne, consommation à l'école).
- Près d'un jeune sur cinq a démontré à un moment ou un autre une tendance suicidaire.
- Certains jeunes (près d'un sur cinq) auraient été témoins de violence conjugale (physique ou psychologique) à au moins une reprise selon ce qui est rapporté sur le vécu conjugal des parents.

Dans les dossiers consultés, la situation **des parents** se résume pour plusieurs à un *constat d'impuissance*. Pour plus de trois cas sur quatre, les *méthodes éducatives* feraient problème. Par exemple, l'autorité (règles et conséquences) est appliquée de façon inconstante. La relation établie entre le parent et l'enfant, depuis sa naissance, limite du coup la capacité du parent à assumer son *rôle* : à un stade où l'enfant est particulièrement susceptible de confronter l'autorité (l'adolescence), le parent éprouve de la difficulté à apporter un encadrement qu'il n'a jamais fourni avec constance dans le passé.

Les situations de troubles du comportement consultés révèlent certaines caractéristiques pouvant décrire le *vécu psychosocial* des parents³⁶ :

- Plus de huit parents sur dix sont séparés.
- Plus du quart semblent entretenir un *vécu conjugal* conflictuel avec l'autre parent, par exemple en raison d'une mésentente sur les méthodes éducatives.

36. À cet égard, l'évaluation de la compromission selon la LPJ semble impliquer davantage l'habileté du parent à maintenir ou à retrouver la capacité de jouer son rôle face aux comportements du jeune.

- Des éléments de négligence de la part des parents du jeune en troubles du comportement sont présents dans les trois quarts des cas observés (ex. signalement antérieur concernant la négligence d'un parent, lien inconstant parent-enfant, absence de relation d'autorité).
- Environ le quart des parents connaîtrait un problème de santé mentale ou un état dépressif chronique.
- Pour un cas sur cinq, il a été possible de soulever des indices de *reproduction intergénérationnelle*, au moins un des parents ayant lui-même vécu des problèmes dans son enfance (négligence parentale, situations d'abus).

La famille du jeune en troubles du comportement est le plus souvent éclatée, et le lien entre au moins un des parents et le jeune est teinté d'inconstance. Dans huit cas sur dix, ce lien est effectivement instable, sinon totalement absent (ex. parent déménagé dans une autre région et qui contacte de manière irrégulière son enfant ou qui ne le contacte pas du tout). Dans une même proportion (8/10), au moins un membre de la famille a un *antécédent de service*, tel qu'un suivi avec un CLSC pour un problème de consommation chez le parent ou une prise en charge antérieure du jeune par la DPJ.

À ces caractéristiques, les **membres du comité d'étude** ajoutent, notamment, que la remise en cause du statut d'autorité est au cœur de plusieurs interactions entre le jeune et ses parents. Souvent, le parent lui-même ne conçoit pas la notion d'autorité comme partie prenante du rôle qu'il a à jouer, si ce n'est qu'il se refuse carrément à représenter une figure d'autorité. D'ailleurs, si un jeune développe des troubles du comportement dans une famille, il y aurait de fortes chances que la fratrie en développe aussi. En fait, les parents concernés tendent souvent à acquiescer aux exigences de l'enfant plutôt que d'établir des limites et ainsi assurer un encadrement favorable à un développement psychosocial sain. Ces parents stimuleraient malgré eux des attitudes asociales, en plus de les entretenir particulièrement dans une période telle que l'adolescence.

Toutefois, à travers le profil qui se dégage jusqu'ici, le comité précise que l'on doit tenir compte de l'influence des pairs. Au-delà des capacités parentales, cela peut représenter un élément important du vécu des adolescents en troubles du comportement.

3 Synthèse et perspective

Un profil-type de situations pour négligence et troubles du comportement

La cooccurrence des caractéristiques relevées permet de proposer un profil type de situations sous-tendant autant la négligence que les troubles du comportement : des parents **séparés**, dont les relations conjugales ou « postconjugales » sont généralement **conflictuelles** et **marquées de violence (verbale ou physique)**. Ce vécu conflictuel serait intimement lié à une **consommation problématique** de psychotropes, un problème de **santé mentale ou un état dépressif chronique**, lesquels briment la capacité du parent à assumer son rôle. La situation de **négligence** envers l'enfant prend concrètement la forme d'une **inconstance du lien entre le parent et l'enfant**, et de **compétences parentales questionnables (capacité à encadrer avec cohérence, difficulté à assumer le rôle d'autorité, manque de connaissances de bases des besoins de l'enfant)**. Dans ce contexte, le jeune tend à développer un **mode d'expression où la violence** prend une forme ou une autre. Les **troubles du comportement** semblent s'inscrire dans cette continuité, alors que l'enfant atteint un stade dans son développement où il s'exprime plus intensément et canalise ses émotions dans des comportements à risque ou dans un mode de vie de consommation (psychotropes), stimulant, notamment, des conflits avec les figures d'autorité. L'un ou l'autre des membres de la famille a **déjà obtenu des services** en lien avec sa problématique spécifique, mais la situation semble perdurer. Enfin, il paraît réaliste dans ce contexte de penser que le jeune devenu adulte tend à adopter les modèles comportementaux qu'il a reçus, alimentant ainsi une forme de **reproduction intergénérationnelle**.

En somme, les jeunes faisant l'objet d'une évaluation par la DPJ de la région semblent présenter fondamentalement des points communs quant au vécu familial, et ce, indépendamment de la provenance du signalement (signalant) et de la problématique. Ces points communs entre les situations observées pourraient éventuellement alimenter l'intervention en amont : lien parent-enfant (psychoaffectif, d'autorité), connaissances de bases des besoins de l'enfant.

Les éléments identifiés sur les caractéristiques des situations rencontrées par la DPJ, lors de l'évaluation de la compromission, trouvent globalement appui dans la documentation consultée (Trocmé et Wolfe 2001, Emond 2005, Gilmour 2004, Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (PNSP) 2003). Les intervenants du comité d'étude confirment également la pertinence de ces observations qui rejoignent, globalement, leur réalité quotidienne. En outre, malgré la non représentativité statistique du nombre de dossiers concernés, la collecte d'information dans les rapports d'évaluation de la DPJ a démontré, avec plus d'une centaine

de dossiers consultés, une certaine saturation de l'information quant aux caractéristiques ciblées pour l'étude.

L'échantillon étant constitué de situations ayant fait l'objet d'un signalement retenu, il était d'emblée prévisible que, par exemple, une relation conflictuelle avec l'autorité figure parmi les caractéristiques d'un jeune en troubles du comportement. En outre, les jeunes concernés par la négligence dans l'échantillon ne connaissent pas nécessairement de problèmes majeurs au niveau du développement ou de la situation vécue. Or, il en aurait peut-être été autrement si l'étude s'était concentrée sur les situations nécessitant une prise en charge par la DPJ plutôt que sur l'ensemble des signalements retenus.

Certaines variables ayant servi à définir l'échantillon n'ont pas donné suite dans les analyses : âge et genre de l'enfant, conclusion de l'évaluation. Certes, le cadre exploratoire de l'étude n'a pas favorisé les analyses différenciées selon ces variables. Un plus grand nombre de situations consultées aurait, entre autres choses, été requis pour de telles analyses. De l'information consultée apparaît néanmoins que la nature des problématiques concernées ne semble pas varier selon la conclusion de l'évaluation. Toutefois, les cas dont l'évaluation conclut à la compromission de l'enfant se distinguent par une plus grande vulnérabilité de l'enfant, et des parents plus démunis face à leur rôle.

Il s'est avéré que la **provenance du signalement** est une variable imprécise étant donné qu'un cas peut être l'objet de plus d'un signalement, ou encore d'un signalement effectué de concert entre plusieurs types de signalants. Dans ce cadre, la réponse au deuxième objectif du volet II, soit de comparer les caractéristiques des situations ayant fait l'objet d'un autosignalement des figures parentales ou du jeune, à celles associées aux autres sources de signalement, s'en retrouve que partielle.

Un accès plus direct aux situations vécues, plutôt que par l'entremise du rapport d'évaluation de la compromission, aurait permis de répondre à certains questionnements pouvant demeurer en suspens. Par exemple, il aurait été intéressant de documenter l'âge et le vécu social des parents (ex. employabilité), l'historique de service précis des parents et des jeunes.

De plus, documenter les situations derrière les signalements non retenus à la suite de l'étape RTS-UPS ajouterait une information pertinente en lien avec les caractéristiques des situations signalées. En effet, puisque la nature des problématiques ne semble pas varier, outre la « gravité de la situation » entre les cas jugés compromis et ceux non compromis, qu'en est-il des signalements qui ne sont pas retenus pour une évaluation-orientation par rapport à ceux qui le sont? Est-ce que le cheminement des

signalements (retenus, compromission, prises en charge) est essentiellement le reflet de l'état d'avancement des situations sur le continuum des mêmes problématiques? Malgré tout, l'information recherchée n'aurait sans doute pas été accessible, notamment, puisque les données recueillies sur les signalements non retenus sont moins précises et n'étaient, au moment d'élaborer l'étude, conservées que provisoirement (six mois).

Enfin, considérant que pour la plupart des situations, au moins un des membres de la famille a déjà reçu une forme ou une autre de services, et que la continuité des services reçus par la clientèle a été relevée comme une hypothèse de compréhension au volet I, il semble que cet aspect du vécu des jeunes et des familles mériterait d'être exploré davantage. Quelle part des signalements retenus concerne des jeunes pour lesquels il y a déjà eu une intervention de la première ou de la deuxième ligne dans le passé?

Chapitre III

Portrait sommaire des communautés

Le troisième volet de l'étude vise à mieux connaître les communautés desquelles émergent les situations à l'origine des signalements à la DPJ de Chaudière-Appalaches, plus particulièrement les six territoires ciblés aux volets précédents. Le volet III vise à répondre à l'objectif suivant :

- **Pour certains endroits ciblés, notamment en fonction de l'ampleur du problème, explorer les liens entre les problématiques émergentes et les communautés.**

Ce chapitre expose d'abord le postulat de base du volet III, notamment dans le but de faire une mise au point sur ses finalités. Un portrait sommaire des territoires ciblés est ensuite présenté sous l'angle de différents indicateurs principalement liés au vécu socioéconomique de la population.

1 Postulat de base et aspects méthodologiques

Les chapitres précédents ont montré qu'aucun territoire de la région n'est à l'abri des situations conduisant à un signalement, et qu'il existe des caractéristiques « cliniques » communes entre ces situations. En effet, les problématiques touchant les jeunes et leurs familles ne sont pas le lot de communautés précises, bien qu'il soit possible d'en identifier certaines qui semblent particulièrement touchées. De plus, le vécu psychosocial décrivant les situations de négligence et de troubles du comportement est fondamentalement semblable, sans égard au territoire où vit la famille (ex. lien parent-enfant inconstant). En outre, les hypothèses de compréhension face à la hausse des signalements révèlent davantage des questionnements au niveau de la continuité des services offerts à la clientèle que du vécu dans les communautés. Pour ces raisons, les liens entre les problématiques émergentes et les communautés ne sont pas abordés dans la perspective d'une analyse des facteurs **à l'origine** d'un signalement à la DPJ, mais plutôt afin de fournir un **contexte général** dans lequel vivent les jeunes et leurs familles dans la région.

Ce contexte général est constitué de différents indicateurs considérés comme des déterminants de la santé. En effet, tel que le présente le Programme national de santé publique (PNSP 2003 : 13), « [l]a forte corrélation entre l'état de santé de la population et un ensemble d'indicateurs de défavorisation, comme la sous-scolarisation, l'inactivité économique, l'insuffisance de revenus ou le manque de soutien social, n'est plus à démontrer. » Cette corrélation n'engage pas nécessairement un lien causal, mais elle suggère malgré tout une certaine influence du contexte socioéconomique sur le bien-être des individus.

Le postulat de base formulé pour le volet III de l'étude suppose que la négligence et les troubles du comportement feraient, le plus fermement, leur nid dans des milieux qui, pour une raison ou une autre, sont désavantagés au niveau des ressources personnelles, familiales et sociales. Ce postulat prend appui sur des liens établis, notamment entre la négligence et le vécu socioéconomique. Par exemple, une diminution du revenu familial est reliée à des incidences négatives sur le développement de l'enfant (Hetherington 1999, cité par Gilmour 2004). Selon Trocmé et Wolfe (2001), les enfants vivant dans une famille monoparentale ont plus de risque de vivre de la négligence principalement en raison du stress additionnel, du moins grand nombre de ressources et d'opportunité de partager les préoccupations parentales, et cela dans un contexte économique moins solide que le modèle biparental. Les mêmes auteurs ajoutent, par ailleurs, que la négligence est plus souvent associée aux familles prestataires de l'assistance-emploi. Nul doute que d'autres données socioéconomiques pourraient refléter d'autres liens entre un vécu plus instable dans la famille, et un contexte non

favorable à l'enfant. En ce sens, les familles plus vulnérables qui évoluent dans des communautés moins favorisées auraient plus de chance de développer, et de maintenir, des problématiques importantes.

L'information considérée pour le portrait sommaire des communautés s'inspire de données que l'on retrouve dans le Portrait de la population des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la région de la Chaudière-Appalaches de Bourassa et Léveillé (2005), ainsi que d'autres données du dernier recensement (2001) de Statistique Canada. Les données citées sont les plus récentes disponibles dans ces sources d'information au moment d'écrire ces lignes.

Le lecteur est invité à la prudence dans la lecture et l'interprétation des différences observées entre les territoires : celles-ci reposent dans certains cas sur des petits nombres, particulièrement pour les données ventilées par territoires de CLSC. De plus, l'objet du volet III est fondamentalement de mieux connaître les communautés ciblées et non de les comparer entre elles. Ainsi, **les données sont fournies, à titre indicatif seulement**, et il importe de consulter les sources de références des statistiques présentées pour plus de détails avant de conclure des différences entre les territoires.

Après une brève mise en contexte, par rapport à la province dans son ensemble, la région de la Chaudière-Appalaches est présentée plus spécifiquement en fonction des **six territoires de CLSC ciblés** aux volets précédents : Montmagny, Desjardins (Lévis), Arthur-Caux (Lotbinière), Beauce-Sartigan, Les Etchemins et Frontenac (L'Amiante). Pour le portrait sommaire, chaque territoire est comparé à la région dans son ensemble, en fonction de différents indicateurs liés à la démographie, la famille, la défavorisation, l'éducation et l'économie. Une appréciation qualitative, à titre indicatif, permet de positionner chaque territoire par rapport à la région sur chaque indicateur. Les symboles utilisés à cet égard traduisent un écart d'au moins un point (%) entre le territoire et la région, sans nécessairement représenter une différence statistiquement significative (☺ = favorable; ☺ = comparable; ☹ = défavorable). Le tableau 3 présente les indicateurs choisis de même que la source desquels ils proviennent.

Tableau 3 : les indicateurs du portrait sommaire

Démographie	Sources
<i>Taux d'accroissement de la population des 0-17 ans (2004-2012)</i>	Bourassa et Léveillé, 2005
<i>Taux brut moyen de natalité (1997-2001)</i>	<i>ibid.</i>
Famille	
<i>Proportion (%) de naissances de mères de moins 20 ans (1997-2001)</i>	Bourassa et Léveillé, 2005
<i>Proportion (%) de naissances de mères avec moins de 11 ans de scolarité (1997-2001)</i>	<i>ibid.</i>
<i>Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (2001)</i>	Statistique Canada (recensement 2001) Bourassa et Léveillé, 2005
<i>Nombre moyen d'enfant par famille</i>	Statistique Canada (recensement 2001)
Éducation	
<i>Proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité (2001)</i>	Statistique Canada (recensement 2001) Bourassa et Léveillé, 2005
<i>Proportion (%) de la population de 15-19 ans ne fréquentant pas l'école (2001)</i>	Statistique Canada (recensement 2001)
<i>Proportion de la population de 20 ans et plus sans certificat d'études secondaires (2001)</i>	<i>ibid.</i>
Économie	
<i>Proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu (2001)</i>	Statistique Canada (recensement 2001)
Défavorisation	
<i>Indice de milieu socioéconomique (IMSE)³⁷</i>	Bourassa et Léveillé, 2005

37. L'IMSE se compose de deux indicateurs : un premier qui représente la proportion de mères sous-scolarisées et un deuxième, la proportion de parents (en couple ou vivants seuls) qui sont considérés comme inactifs sur le marché du travail. Il est présenté par territoire de commission scolaire et par établissement. Consulter Baillargeon (2005) pour plus de détails sur cet indice http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Indice_defav/documents04/45149X.pdf

2 La région de la Chaudière-Appalaches³⁸

Indice démographique

Comme au Québec, la *population des 0-17 ans* est en décroissance dans Chaudière-Appalaches. Les perspectives de 2004 à 2012 montrent une **décroissance** du nombre de jeunes plus marquée dans Montmagny-L'Islet, la région de Thetford (Frontenac) et Les Etchemins (Bourassa et Léveillé 2005).

Le *taux de natalité* régional (et provincial) est aussi à la baisse. Montmagny-L'Islet, Les Etchemins et la région de Thetford montrent des taux significativement plus bas qu'au Québec (Bourassa et Léveillé).

Indice lié à la famille

Par rapport au Québec, on observe dans Chaudière-Appalaches des proportions moindres de *femmes qui ont des enfants avant d'avoir 20 ans*. La *proportion de naissances de mères ayant moins de 11 ans de scolarité* est également moins grande dans la région qu'au Québec. Le Grand-Littoral et la région de Thetford montrent les proportions les plus basses dans Chaudière-Appalaches (Bourassa et Léveillé).

Même si elle est inférieure à celle de la province, la proportion de *familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans* est en croissance dans Chaudière-Appalaches.

D'un territoire à l'autre dans Chaudière-Appalaches, le nombre moyen d'enfants par famille varie entre 1,0 et 1,2 enfants. Au Québec, ce nombre moyen est de 1,1 enfant³⁹.

Indice lié à l'éducation

Dans Chaudière-Appalaches, la *proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité* est plus élevée qu'au Québec (18,5 > 15,1 en 2001). On retrouve moins de gens peu scolarisés dans le Grand-Littoral et plus, dans Les Etchemins et Montmagny-L'Islet (Bourassa et Léveillé).

La proportion des jeunes de 15 à 19 ans qui ne fréquentent pas l'école est moindre dans Chaudière-Appalaches comparativement au Québec (14,8 < 15,2 en 2001). Cette proportion est plus grande dans Beauce-Sartigan (20,1) et aux Etchemins (18,4).

38. Voir l'annexe XII pour un tableau-synthèse des indicateurs présentés selon les six territoires de CLSC choisis pour l'étude.

39. Puisque le nombre moyen d'enfants par famille n'indique pas de variance entre les territoires, cet indicateur ne sera pas repris dans le portrait sommaire par territoire.

Indice lié à l'économie

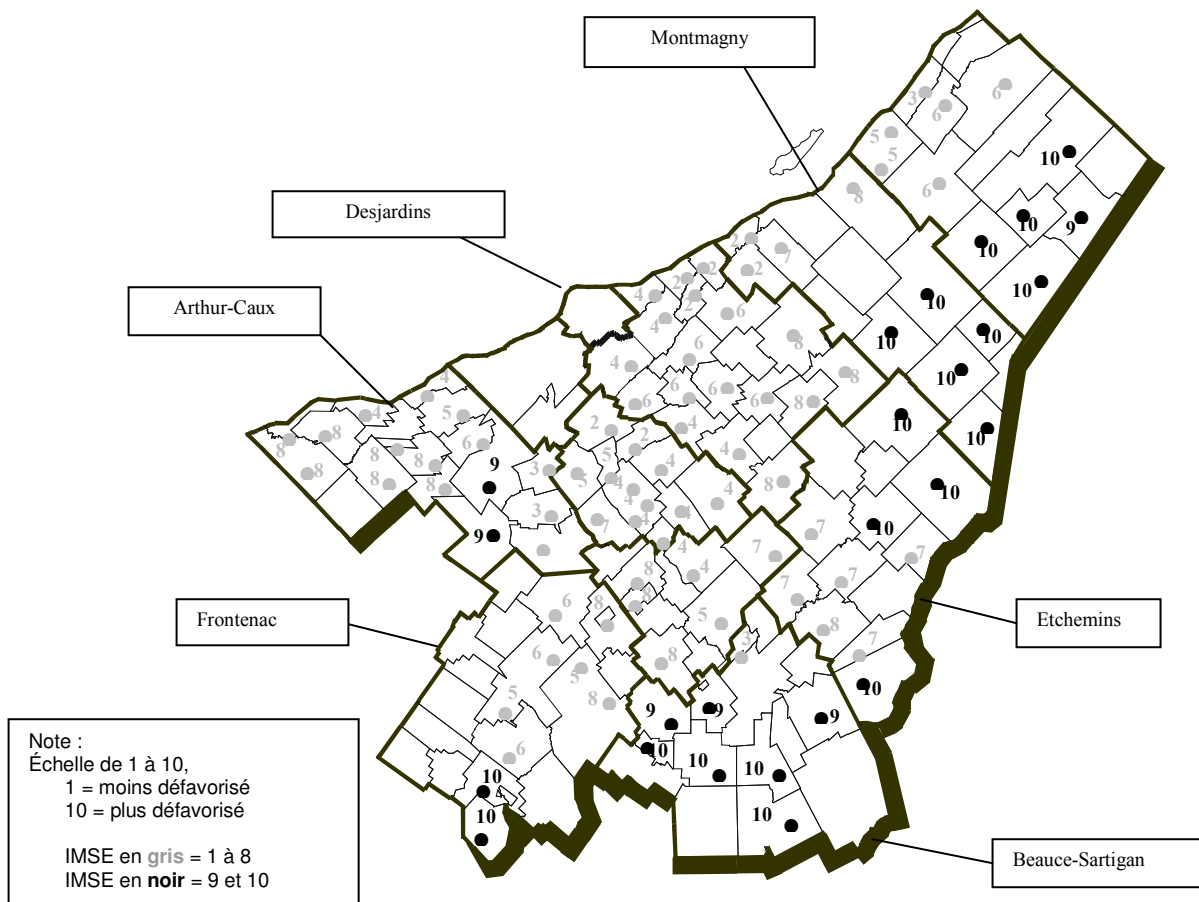
Dans la région, la *proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans vivant sous le seuil de faible revenu* est plus faible qu'au Québec ($11,9 < 19,0$). Pour Chaudière-Appalaches, c'est dans Desjardins que cette proportion est la plus grande (16,4).

Défavorisation

Dans la région, une grande variabilité distingue les territoires quant à l'*Indice de milieu socioéconomique (IMSE)*. Selon Bourassa et Léveillé, la défavorisation semble globalement moindre à l'embouchure de la rivière Chaudière ainsi que le long de ses berges.

Carte 1

Indice de milieu socioéconomique, écoles primaires de la région de la Chaudière-Appalaches, 2003



Inspiré de Bourassa et Léveillé 2005 : 51

Le territoire de Montmagny

Sur le territoire de CLSC de Montmagny, le taux moyen de signalements retenus et le taux d'incidence des prises en charge sont plus faibles que la moyenne régionale. Toutefois, dans la dernière année observée (2003-2004), Montmagny connaît une forte croissance du taux de signalements retenus et présente des taux légèrement plus élevés que les taux régionaux (voir volet I).

Tableau 4 : les indicateurs du portrait sommaire pour Montmagny

	Indicateur (%)	Montmagny	écart ⁴⁰	Chaudière-Appalaches
Démographie	<i>Taux d'accroissement de la population des 0-17 ans (2004-2012)</i>	-12,5	☹	-9,3
	<i>Taux brut moyen de natalité (1997-2001)</i>	8,7	☹	9,9
Famille	<i>Proportion (%) de naissances de mères de moins 20 ans (1997-2001)</i>	5,0	☹	3,0
	<i>Proportion (%) de naissances de mères avec moins de 11 ans de scolarité (1997-2001)</i>	14,6	☹	9,0
	<i>Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (2001)</i>	18,7	☹	16,9
Éducation	<i>Proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité (2001)</i>	26,7	☹	18,5
	<i>Proportion (%) de la population de 15-19 ans ne fréquentant pas l'école (2001)</i>	15,3	☺	14,8
	<i>Proportion de la population de 20 ans et plus sans certificat d'études secondaires (2001)</i>	43,4	☹	34,0
Économie	<i>Proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu (2001)</i>	14,9	☹	11,9

Sources : Bourassa et Lèveillé, 2005

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Montmagny se positionne désavantageusement par rapport à la région sur une majorité des indicateurs choisis pour le portrait des communautés. En outre, l'*Indice de milieu socioéconomique* pour Montmagny révèle une **défavorisation** moins forte près du fleuve. Les secteurs plus au sud semblent quant à eux plus défavorisés (voir carte 1).

40. Écart entre le territoire de CLSC et la région, à titre indicatif seulement.

Le territoire de Desjardins

Sur le territoire de CLSC de Desjardins, le taux de signalements retenus et le taux d'incidence des prises en charge sont supérieurs à la région. Toutefois, dans la dernière année observée (2003-2004), Desjardins se rapproche du taux régional présentant une légère diminution du taux de signalements retenus et de l'incidence des prises en charge (voir volet I).

Tableau 5 : les indicateurs du portrait sommaire pour Desjardins

	Indicateur (%)	Desjardins	écart ⁴¹	Chaudière-Appalaches
Démographie	<i>Taux d'accroissement de la population des 0-17 ans (2004-2012)</i>	-15,6	☹	-9,3
	<i>Taux brut moyen de natalité (1997-2001)</i>	8,8	☹	9,9
Famille	<i>Proportion (%) de naissances de mères de moins 20 ans (1997-2001)</i>	3,8	☺	3,0
	<i>Proportion (%) de naissances de mères avec moins de 11 ans de scolarité (1997-2001)</i>	7,9	☺	9,0
	<i>Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (2001)</i>	21,8	☹	16,9
Éducation	<i>Proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité (2001)</i>	13,8	☺	18,5
	<i>Proportion (%) de la population de 15-19 ans ne fréquentant pas l'école (2001)</i>	9,3	☺	14,8
	<i>Proportion de la population de 20 ans et plus sans certificat d'études secondaires (2001)</i>	25,8	☺	34,0
Économie	<i>Proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu (2001)</i>	16,4	☹	11,9

Sources : Bourassa et Léveillé, 2005

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Selon les indicateurs choisis pour le portrait sommaire, Desjardins est désavantagé quant à la démographie, la famille et l'économie. Toutefois, l'*Indice de milieu socioéconomique* révèle que, globalement, Desjardins est un des territoires les **plus favorisés** du Grand-Littoral (voir carte 1).

41. Écart entre le territoire de CLSC et la région, à titre indicatif seulement.

Le territoire de Lotbinière

Sur le territoire de CLSC Arthur-Caux (Lotbinière), le taux de signalements retenus et l'incidence des prises en charge sont moindres que pour la région. Toutefois, le taux de signalements retenus montre une légère hausse en 2003-2004, où il est supérieur au taux régional (voir volet I).

Tableau 6 : les indicateurs du portrait sommaire pour Lotbinière

	Indicateur (%)	Lotbinière	écart ⁴²	Chaudière-Appalaches
Démographie	<i>Taux d'accroissement de la population des 0-17 ans (2004-2012)</i>	-12,5	☹	-9,3
	<i>Taux brut moyen de natalité (1997-2001)</i>	10,2	☺	9,9
Famille	<i>Proportion (%) de naissances de mères de moins 20 ans (1997-2001)</i>	2,5	☺	3,0
	<i>Proportion (%) de naissances de mères avec moins de 11 ans de scolarité (1997-2001)</i>	8,1	☺	9,0
	<i>Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (2001)</i>	13,2	☺	16,9
Éducation	<i>Proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité (2001)</i>	21,8	☹	18,5
	<i>Proportion (%) de la population de 15-19 ans ne fréquentant pas l'école (2001)</i>	13,8	☺	14,8
	<i>Proportion de la population de 20 ans et plus sans certificat d'études secondaires (2001)</i>	39,7	☹	34,0
Économie	<i>Proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu (2001)</i>	10,5	☺	11,9

Sources : Bourassa et Léveillé, 2005

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Selon les indicateurs choisis, Lotbinière est désavantagé quant à la démographie et à l'éducation par rapport à la région. L'*Indice de milieu socioéconomique* dans Lotbinière révèle également une défavorisation plus grande que Desjardins, sans toutefois être un secteur des plus défavorisés dans la région (voir carte 1).

42. Écart entre le territoire de CLSC et la région, à titre indicatif seulement.

Le territoire de Beauce-Sartigan

Sur le territoire de CLSC de Beauce-Sartigan, le taux de signalements retenus et l'incidence des prises en charge sont généralement plus élevés que pour la région dans son ensemble. Pour la dernière année considérée (2003-2004), le taux de signalements retenus s'éloigne davantage du taux régional tandis que le taux d'incidence des prises en charge, ayant diminué, s'en rapproche (voir volet I).

Tableau 7 : les indicateurs du portrait sommaire pour Beauce-Sartigan

	Indicateur (%)	Beauce-Sartigan	écart ⁴³	Chaudière-Appalaches
Démographie	<i>Taux d'accroissement de la population des 0-17 ans (2004-2012)</i>	-6,6	☺	-9,3
	<i>Taux brut moyen de natalité (1997-2001)</i>	10,9	☺	9,9
Famille	<i>Proportion (%) de naissances de mères de moins 20 ans (1997-2001)</i>	4,1	☹	3,0
	<i>Proportion (%) de naissances de mères avec moins de 11 ans de scolarité (1997-2001)</i>	15,1	☹	9,0
	<i>Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (2001)</i>	17,1	☺	16,9
Éducation	<i>Proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité (2001)</i>	20,2	☹	18,5
	<i>Proportion (%) de la population de 15-19 ans ne fréquentant pas l'école (2001)</i>	20,1	☹	14,8
	<i>Proportion de la population de 20 ans et plus sans certificat d'études secondaires (2001)</i>	40,2	☹	34,0
Économie	<i>Proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu (2001)</i>	11,6	☺	11,9

Sources : Bourassa et Léveillé, 2005
MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005
Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Les indicateurs liés à la famille et à l'éducation semblent désavantager Beauce-Sartigan comparativement à la région. L'*Indice de milieu socioéconomique* révèle quant à lui une défavorisation globalement plus grande dans les secteurs plus au sud du territoire (voir carte 1).

43. Écart entre le territoire de CLSC et la région, à titre indicatif seulement.

Le territoire des Etchemins

Sur le territoire de CLSC des Etchemins, le taux de signalements retenus moyen est légèrement inférieur au taux régional, sauf pour la dernière année observée (2003-2004), où les signalements retenus ont augmentés. Le taux d'incidence des prises en charge y est en moyenne un peu plus faible que dans la région (voir volet I).

Tableau 8 : les indicateurs du portrait sommaire pour Les Etchemins

	Indicateur (%)	Etchemins	écart ⁴⁴	Chaudière-Appalaches
Démographie	<i>Taux d'accroissement de la population des 0-17 ans (2004-2012)</i>	-12,8	☹	-9,3
	<i>Taux brut moyen de natalité (1997-2001)</i>	8,1	☹	9,9
Famille	<i>Proportion (%) de naissances de mères de moins 20 ans (1997-2001)</i>	3,8	☺	3,0
	<i>Proportion (%) de naissances de mères avec moins de 11 ans de scolarité (1997-2001)</i>	13,8	☹	9,0
	<i>Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (2001)</i>	16,4	☺	16,9
Éducation	<i>Proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité (2001)</i>	28,9	☹	18,5
	<i>Proportion (%) de la population de 15-19 ans ne fréquentant pas l'école (2001)</i>	18,4	☹	14,8
	<i>Proportion de la population de 20 ans et plus sans certificat d'études secondaires (2001)</i>	50,2	☹	34,0
Économie	<i>Proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu (2001)</i>	13,3	☹	11,9

Sources : Bourassa et Léveillé, 2005

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Les Etchemins se positionne désavantageusement par rapport à la région une majorité des indicateurs choisis pour le portrait des communautés. De plus, l'*Indice de milieu socioéconomique* révèle une défavorisation particulièrement élevée dans Les Etchemins (voir carte 1).

44. Écart entre le territoire de CLSC et la région, à titre indicatif seulement.

Le territoire de L'Amiante

Sur le territoire de CLSC de L'Amiante, le taux de signalements retenus est généralement supérieur au taux régional alors que l'incidence des prises en charge est en moyenne plus faible. Toutefois, L'Amiante est marqué par une croissance importante de la demande, particulièrement au niveau des signalements retenus, ce qui ramène ce territoire à des taux supérieurs à ceux observés dans la région pour la dernière année observée (2003-2004) (voir volet I).

Tableau 9 : les indicateurs du portrait sommaire pour L'Amiante

	Indicateur (%)	L'Amiante	écart ⁴⁵	Chaudière-Appalaches
Démographie	<i>Taux d'accroissement de la population des 0-17 ans (2004-2012)</i>	-13,3	☹	-9,3
	<i>Taux brut moyen de natalité (1997-2001)</i>	7,4	☹	9,9
Famille	<i>Proportion (%) de naissances de mères de moins 20 ans (1997-2001)</i>	4,1	☹	3,0
	<i>Proportion (%) de naissances de mères avec moins de 11 ans de scolarité (1997-2001)</i>	7,7	☺	9,0
	<i>Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (2001)</i>	17,9	☹	16,9
Éducation	<i>Proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité (2001)</i>	20,9	☹	18,5
	<i>Proportion (%) de la population de 15-19 ans ne fréquentant pas l'école (2001)</i>	14,6	☺	14,8
	<i>Proportion de la population de 20 ans et plus sans certificat d'études secondaires (2001)</i>	37,8	☹	34,0
Économie	<i>Proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu (2001)</i>	14,1	☹	11,9

Sources : Bourassa et Léveillé, 2005
MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005
Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

L'Amiante se positionne désavantageusement par rapport à la région sur une majorité des indicateurs choisis pour le portrait des communautés. À cela s'ajoute le fait que l'*Indice de milieu socioéconomique* révèle une défavorisation particulièrement élevée, dans certains secteurs de Frontenac, notamment au sud du territoire (voir carte 1).

45. Écart entre le territoire de CLSC et la région, à titre indicatif seulement.

3 Synthèse et perspective

Il semble que, comparativement à l'ensemble de la population de Chaudière-Appalaches, la population de tous les territoires de CLSC ciblés pour l'étude présente certains signes inquiétants en lien avec le vécu des familles. Les territoires de Montmagny, des Etchemins et de Frontenac paraissent les plus désavantagés par rapport à la région dans son ensemble, pour les facteurs de risque relevés.

Les différents indicateurs socioéconomiques présentés semblent traduire la réalité rapportée par les membres du comité d'étude. En fait, dans chaque territoire, les conditions sociales et économiques sont d'une façon ou d'une autre marquées par des réalités particulières. Notamment, dans Montmagny et Desjardins, des milieux plus défavorisés en côtoient d'autres plus favorisés. Pour Montmagny, une distinction est claire entre les communautés plus au sud, davantage défavorisées, et celles plus au nord, plus favorisées sur le plan social et économique.

Une analyse plus pointue serait nécessaire pour identifier plus précisément les communautés (ex. municipalités) où les jeunes et les familles sont plus à risque de développer des problèmes particuliers. En effet, un examen plus ciblé des indicateurs aurait sans doute pu mettre en lumière le fait que, si la population régionale n'est pas homogène sur le plan des conditions socioéconomiques, celle de chaque territoire, et même de chaque municipalité, ne l'est pas davantage. L'indice de défavorisation sociale et matérielle de Pampalon permettrait à ce titre un ciblage précis des secteurs plus défavorisés⁴⁶.

Le *portrait sommaire* s'étant restreint à une appréciation ponctuelle et générale des réalités socioéconomiques des territoires plus touchés, il pourrait également être à propos d'explorer les liens possibles entre l'incidence des signalements et l'évolution des statuts familiaux (ex. monoparentalité), les déplacements de population, la vivacité économique, etc. Voilà qui permettrait d'établir plus spécifiquement la place de l'évolution des conditions sociales et économiques dans l'évolution des signalements en protection de la jeunesse. Une étude en ce sens permettrait aussi d'apprécier plus directement le postulat de base du volet III, lequel implique que les problématiques concernées sont généralement ancrées plus fermement dans les milieux moins favorisés sur le plan socioéconomique.

D'un autre angle, il aurait été pertinent de ventiler les données sur les populations générales en ciblant les parents. Par exemple, la population de *15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité* inclus

46. Voir http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/index.php?id_carte=65

aussi les personnes âgées dont le niveau de scolarité ne témoigne pas nécessairement de celui des parents d'aujourd'hui.

Néanmoins, la finalité du volet III était de fournir un aperçu général des communautés ciblées sous l'angle de leurs réalités sociales et économiques. Les indicateurs choisis à cette fin précisent que, sans en faire une relation causale, la présence de facteurs de risque est souvent observée, davantage que pour la région dans son ensemble, dans les milieux où les signalements en protection de la jeunesse tendent également à être plus fréquents que la moyenne régionale. Dans ce cadre, les actions à mettre en œuvre devront particulièrement se préoccuper des secteurs où le contexte socioéconomique paraît moins favorable.

En somme, à la lumière des observations de l'étude, il semble donc possible de mieux comprendre l'évolution des signalements (volet I) et d'identifier les enjeux psychosociaux caractéristiques des situations sous-jacentes aux signalements retenus (volet II). À cela, le portrait sommaire des communautés ajoute une information contextuelle générale sur la réalité des familles de la région. À ce stade de l'étude, il importe désormais de réagir à la croissance des signalements, particulièrement en jetant un regard critique sur l'offre de service actuelle. Voilà qui sera, entre autres choses, l'objet du chapitre de conclusion.

Des orientations pour améliorer l'action en amont

Cette dernière étape de l'étude vise à dégager des pistes d'action à partir des éléments rapportés dans le portrait de l'évolution des signalements, les caractéristiques des situations et des communautés de même qu'à partir des intrants du comité d'étude. Ce chapitre constitue une réponse à l'objectif général de l'étude, qui est de :

- **Mieux comprendre les situations à l'origine des signalements reçus par la DPJ afin de dégager des pistes d'intervention en promotion et prévention, et proposer des orientations pour améliorer les interventions de première ligne.**

Ce chapitre de conclusion présente dans un premier temps une synthèse des observations précédentes ainsi qu'une réflexion par rapport à l'offre globale de services destinés aux jeunes. En deuxième partie, l'étude se conclue par des propositions concernant les actions à privilégier face aux problèmes liés à la négligence et aux troubles du comportement. Ces propositions émergent non seulement des observations de l'étude, mais également de réflexions visant à intégrer différentes perspectives entourant l'offre de services aux jeunes et à leur famille, et la prévention des situations conduisant à des signalements.

1 Évolution des signalements : synthèse de l'état du problème

À partir des données observées, il ressort que les signalements en protection de la jeunesse **sont en croissance, depuis plusieurs années**, dans Chaudière-Appalaches. Cette croissance est toutefois relativisée par le fait que le nombre d'usagers concernés et le nombre de signalements retenus n'évoluent pas proportionnellement. La DPJ reçoit davantage de signalements pour un même jeune (*doublons*), et de signalements qui concernent un jeune au statut actif, donc qu'elle « connaît » déjà (*c.f.* volet I).

Bien que les **signalements** soient en croissance, les situations **prises en charge** par la DPJ montrent une plus grande stabilité. Cela pourrait s'expliquer d'une part, parce que l'unité de référence des données est l'usager et non le signalement. Il n'y a donc pas de *doublons*, contrairement aux données comptabilisées sur les signalements. D'autre part, la LPJ est une loi d'exception qui s'applique uniquement aux cas pour lesquels la sécurité et le développement du jeune sont jugés compromis. À cet égard, la proportion des jugements de compromission était récemment à la baisse dans la région. Par exemple, pour la dernière année observée (2003-2004, *c.f.* volet I), les deux tiers des évaluations réalisées à la suite d'un signalement retenu se sont traduit par un jugement de non-compromission. Il n'y a donc pas eu de prises en charge pour la majorité des jeunes pour lesquels un signalement a été retenu à la DPJ. Même si la situation n'est pas jugée compromettante selon la LPJ, ces jeunes et ces parents vivent des difficultés réelles qui nécessitent des services. Au terme de l'évaluation de la compromission, ils peuvent donc être référés à d'autres services, notamment ceux de la première ligne (CSSS). Ces références peuvent prendre la forme d'un transfert de dossier entre les professionnels (*référence personnalisée*), ou d'information transmise aux jeunes et aux parents sur les services existants en lien avec leur problématique.

La **négligence** et les **troubles du comportement** sont les problématiques les plus fréquentes parmi les signalements retenus, la négligence étant celle qui a le plus augmenté dans les dernières années.

Une majorité des signalements retenus pour négligence proviennent d'individus qui ont un lien professionnel direct ou indirect avec le jeune (personnel scolaire, policier, intervenant de la première ligne ou des centres jeunesse). Ces signalements seraient, notamment, ceux formulés par les intervenants de première ligne, de mieux en mieux documentés et articulés en réponse aux critères de la LPJ. Par ailleurs, au moins le tiers des signalements retenus pour troubles du comportement viennent des parents eux-mêmes qui semblent formuler un aveu d'impuissance face au comportement du jeune.

Négligence et troubles du comportement sont souvent associés; un vécu de négligence pendant l'enfance semble être une source importante de troubles du comportement à l'adolescence. Bien que ces problématiques puissent s'expliquer par de multiples facteurs, il ressort des observations du volet II que les parents jouent un rôle central dans leur émergence, eut égard à leurs connaissances, leur disponibilité psychologique ou affective, leur capacité à assumer les responsabilités parentales (lien d'autorité, constance du lien, etc.). En outre, les situations de négligence comptabilisées concernent majoritairement l'alinéa 38e de la LPJ, lequel met en cause directement le « comportement ou mode de vie » du parent (c.f. banque CJ-LPJ).

Les problématiques vécues par la clientèle tendent à être marquées d'une certaine **chronicité**. Le plus souvent, il semble qu'au moins un épisode de services précède le signalement, le jeune lui-même ou son parent ayant déjà reçu de l'aide professionnelle (DPJ, CSSS ou autres). À cet effet, l'histoire familiale d'une large part de la clientèle serait relativement bien connue des intervenants. Il s'agit d'une information informelle, car il n'existe pas de référents officiels qui comptabilisent systématiquement les données sur la clientèle et son historique de services. L'expérience des informateurs clés consultés vient à tout le moins appuyer certaines observations réalisées dans les dossiers quant aux antécédents de services de la clientèle, à savoir que plusieurs cas sont « déjà connus » pour avoir été suivis dans le passé par un service de la première ou de la deuxième ligne, sinon des deux.

La chronicité des problématiques chez la clientèle ciblée peut également s'exprimer par le biais de la transmission intergénérationnelle. Bien que l'étude des dossiers d'évaluation-orientation n'ait pas identifié ce phénomène comme étant fréquent⁴⁶, les informateurs clés en font un élément important du vécu familial. En effet, pour eux, la transmission intergénérationnelle favoriserait non seulement le maintien de la problématique d'une lignée familiale à l'autre, mais aussi un alourdissement dans le temps : les enfants d'hier sont les parents d'aujourd'hui, et les enfants d'aujourd'hui, les parents de demain...

Bien que les signalements retenus en protection de la jeunesse proviennent de l'ensemble de la région, certains **territoires de CLSC** semblent plus touchés : L'Amiante, Desjardins, Beauce-Sartigan, Les Etchemins, Montmagny et Arthur-Caux (Lotbinière) figurent parmi ceux qui paraissent plus affectés.

46. Il paraît important de rappeler ici que les limites de l'information consultée au volet II de l'étude. En effet, les rapports d'évaluation sont articulés autour des préoccupations liées à l'état actuel de compromission de l'enfant, ce qui ne requiert pas une recherche systématique sur le passé du parent. Le phénomène de la reproduction intergénérationnelle n'a donc pas pu être confirmé ou infirmé pour l'ensemble des situations observées.

Certains facteurs de risque pourraient rendre ces **communautés** plus propices au développement et au maintien de problèmes psychosociaux chez les jeunes : faibles revenus, faible niveau d'éducation, monoparentalité. Ces facteurs de risque, sans être établis comme des causes directes de problématiques comme la négligence, reflètent néanmoins des contextes souvent associés à un tel vécu (*c.f.* volet III).

En somme, différentes hypothèses de compréhension peuvent être avancées pour mieux comprendre l'évolution des signalements : une **plus grande sensibilité des signalants**; une meilleure compréhension de la Loi; des **changements administratifs**; un **possible alourdissement des problématiques** chez la clientèle; un **ensemble de facteurs environnementaux défavorables**; des **problèmes liés à l'offre globale de service** (*c.f.* volet I). Bien que la teneur respective de chacun de ces éléments soit difficilement mesurable, les problèmes liés à l'offre globale de service semblent rejoindre plusieurs perspectives.

2 L'offre globale de service : éléments de réflexion en lien avec la croissance des signalements

L'évolution de l'offre globale de service semble révéler des enjeux déterminants par rapport à la croissance des signalements en protection de la jeunesse. En effet, selon les membres du comité d'étude, il paraît plausible que cette croissance soit en partie consécutive de l'évolution des services destinés aux jeunes et aux familles en amont de la DPJ. Inspirée des propos des informateurs clés consultés en cours d'étude, cette section tente de dresser un portrait général de l'évolution de l'offre de service avant de dégager des enjeux qui paraissent fondamentaux au regard de la croissance des signalements.

Depuis le milieu des années 90, la première ligne de services destinés aux jeunes et aux familles ferait face à une demande croissante : d'abord, celle formulée directement dans les établissements de première ligne; puis les références de la deuxième vers la première ligne à la suite d'un jugement de non-compromission⁴⁷. D'ailleurs, ces références sont certainement à la hausse, considérant la croissance des signalements et, plus récemment, des proportions de jugements de non-compromission (*c.f.* chapitre I)⁴⁸.

L'**ampleur** de la demande se traduirait plus concrètement par un ratio élevé de clients par intervenant. À titre d'exemple, la charge de travail d'un intervenant social en première ligne peut souvent être constituée de près d'une cinquantaine de dossiers. Dès lors, il s'avère impossible de fournir l'intensité requise pour intervenir face à des situations cliniques lourdes et complexes, ce qui conduit à faire des compromis pour gérer la demande. Les situations pour lesquelles un plus grand besoin de soutien a été identifié sont traitées en priorité, laissant une partie de la clientèle en attente de services, voire en attente d'une évaluation de leurs besoins dans certains cas. À cet effet, des jeunes peuvent attendre un an avant d'avoir une première interaction avec un intervenant de première ligne. Entre temps, on pourrait croire que certaines situations se détériorent davantage, **requérant éventuellement de nouveaux signalements et même des services en deuxième ligne**.

Que la clientèle arrive d'elle-même ou qu'elle provienne d'une référence, il demeure que la réalité de la première ligne aurait aussi considérablement changé au fil du temps en termes de **lourdeur clinique**

47. Par exemple, un parent à qui l'intervenant de la DPJ fournit de l'information sur les services de première ligne qui sont disponibles en lien avec sa problématique.

48. Bien que ces références se traduisent vraisemblablement par des demandes de services en première ligne, ces dernières ne peuvent cependant pas être chiffrées. Il n'a pas été possible pour l'étude de déterminer la part de jugements de non-compromission se concluant par une référence personnalisée, ni d'établir dans quelle mesure la clientèle informée par la DPJ des services disponibles en première ligne fait effectivement une demande en ce sens.

des situations rencontrées. En effet, celle-ci serait, selon les membres du comité, de plus en plus importante d'année en année. Les intervenants consultés parlent, entre autres choses, de problèmes de santé mentale plus complexes et plus précoces. Dans la pratique, ces problèmes nécessitent des interventions spécifiques, intenses et à long terme. Ainsi, l'alourdissement des problématiques influence nécessairement la gestion par priorité, c'est une clientèle de plus en plus lourde qui tend à monopoliser l'offre de service de première ligne.

Le mandat de **généraliste** de la première ligne traduit également la réalité des interventions. Les dossiers dans lesquels agissent les intervenants qui oeuvrent auprès des jeunes peuvent être de différentes natures : *jeune en troubles du comportement à l'école, bébé dont la mère connaît une dépression postpartum, enfant dont les parents ont une déficience intellectuelle, etc.* Pour intervenir face à une clientèle relativement hétérogène, l'intervenant social doit posséder des connaissances et des habiletés diversifiées. Toutefois, il lui est moins évident de développer l'expertise requise pour agir face à des problèmes spécifiques plus complexes, tels que ceux auxquels ils feraient face de plus en plus.

Dans un contexte où les possibilités en termes d'intensité de services à offrir et en termes de développement d'une expertise clinique spécifique sont limitées, le risque de laisser des situations se détériorer paraît important. D'une part, la clientèle vulnérable est en quelque sorte mise de côté dans la gestion des priorités, et elle ne reçoit pas systématiquement un soutien permettant de prévenir des problèmes plus lourds. D'autre part, la clientèle qui connaît déjà des problèmes lourds, bien que privilégiée dans la gestion des priorités en première ligne, ne reçoit pas nécessairement une intensité de suivi et une expertise adaptées à ses besoins. Dans un cas comme dans l'autre, ces situations **risquent éventuellement de faire l'objet d'un nouveau signalement, et de requérir des services de deuxième ligne**, faute d'avoir réussi à contrer, en amont de la DPJ, l'évolution des problématiques jusqu'à un stade de compromission.

Le fait de consacrer plus de temps aux clientèles lourdes, au détriment de celles qui sont jugées moins prioritaires, ne se traduit pas seulement dans la gestion des listes d'attente en première ligne. Cela aurait également eu pour impact d'y modifier fondamentalement l'offre de service, en réduisant notamment, au fil des années, le temps consacré au suivi direct des besoins de la communauté.

Effectivement, le comité d'étude soutient la thèse d'un glissement des activités en amont des problématiques **au profit de l'intervention** auprès des clientèles déjà en problème. Par exemple, la plupart des intervenants seraient de moins en moins impliqués dans des actions préventives auprès des communautés. De plus, ils seraient davantage sollicités, mis à profit et encadrés par des

programmes spécifiques en promotion/prévention, au détriment de l'action communautaire, qui émerge directement des besoins de la communauté. Même si ces actions préventives ciblées peuvent avoir leur pertinence, elles limitent la disponibilité des intervenants communautaires à analyser les besoins propres au milieu et ainsi favoriser la prise en charge de la communauté par elle-même. Cette diminution de l'action directement dans les communautés s'évaluerait également par la difficulté de former des groupes d'éducation et de soutien adaptés à la clientèle.

Un même constat sur l'offre globale de service avait déjà été avancé en 2003 dans le cadre d'une évaluation d'implantation des équipes d'intervention jeunesse en Chaudière-Appalaches : « *Sur le plan de l'organisation des services, on a d'abord constaté que la majeure partie des ressources est mobilisée par les services spécialisés, alors qu'ils s'adressent à un très petit nombre de jeunes. De plus, les services spécialisés sont régulièrement en engorgement, créant ainsi des situations d'attente peu souhaitables. En contrepartie, peu de ressources sont affectées aux services de base devant être accessibles à proximité des milieux de vie des familles, alors qu'ils constituent pourtant l'assise d'une prévention efficace.* » (RRSSS 2003). Ce constat, réitéré dans la présente étude, appuie l'hypothèse voulant que le glissement de l'intervention vers la clientèle la plus complexe ait pour effet de restreindre les actions à portée davantage préventive.

3 Les enjeux liés à l'offre de service destinée aux jeunes et aux familles

Des enjeux liés à l'offre globale de service peuvent être soulevés à la suite des observations et aux hypothèses proposés dans cette étude. Non seulement ces enjeux permettent de mieux comprendre l'évolution des signalements à la DPJ, ils mettent en lumière des composantes de l'offre de service sur lesquelles il paraît pertinent d'agir. Cette section expose trois enjeux retenus comme plus significatifs.

Le cycle de la clientèle entre la première et la deuxième ligne

D'une part, il semble qu'une certaine proportion de la clientèle des jeunes en difficultés bénéficie, en boucle, des services du réseau de première et de deuxième ligne. En quelque sorte, les réseaux s'autoalimentent et, bien qu'il apparaisse difficile d'évaluer la proportion de la clientèle qui « séjourne » dans les services de manière *chronique*, certains indices suggèrent que le phénomène est bien réel : une part importante des signalements retenus concerne des jeunes déjà « connus » par la DPJ, une majorité des évaluations au sens du protocole (signalements retenus) se concluent par un jugement de non-compromission, lequel est, à forte chance, associé à une référence vers la première ligne, et une part importante des signalements reçus à la DPJ provient de professionnels de la première ligne.

Une étude de GRAVE-ARDEC (2003) montre qu'après dix années de suivi par la DPJ, seulement 25 % des familles sortiraient du réseau de services pour ne plus y revenir. Cette même étude indique que le risque de récurrence évalué sur trois ans serait de 32 % pour les situations de négligence et de 21 % pour les troubles du comportement. Une certaine proportion de la clientèle des jeunes en difficulté pourrait ainsi séjourner en première ligne, rebondir en deuxième ligne, pour ensuite reprendre le chemin qu'elle a déjà tracé.

Graphique 8
Le cycle de la clientèle



Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

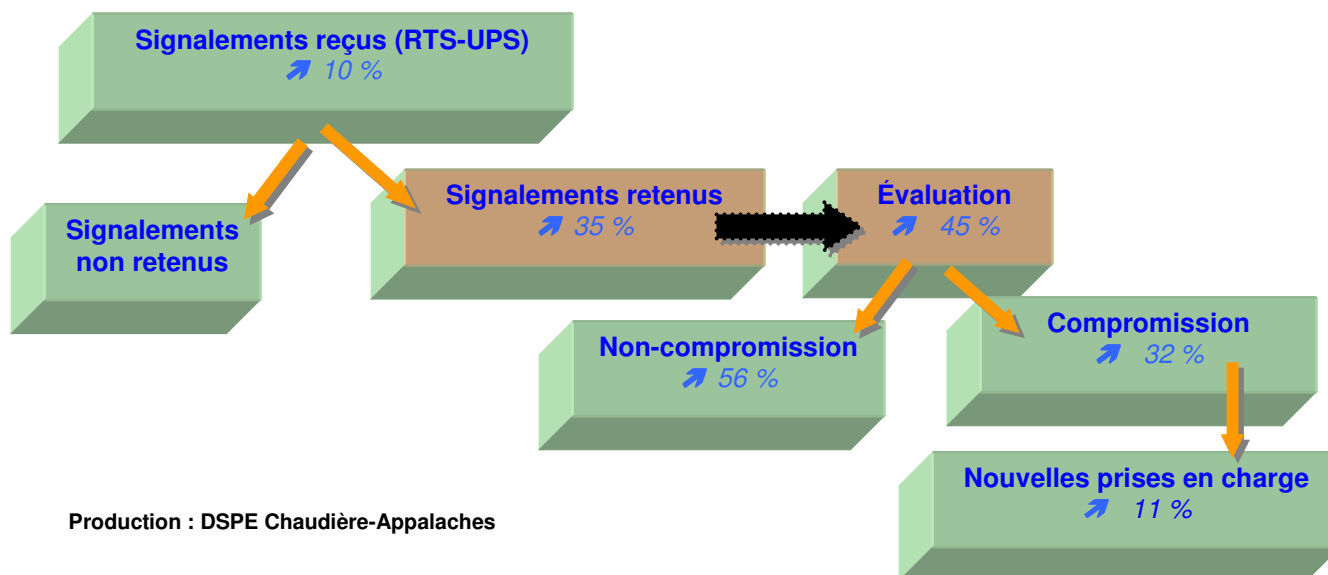
L'engorgement des services à la DPJ

La présente étude a permis de spécifier que la croissance des signalements est particulièrement importante au niveau des signalements retenus à la suite de l'évaluation sommaire des faits rapportés par le signalant. Notamment, entre 2002-2003 et 2003-2004, le nombre de signalements reçus a augmenté de 10 % alors que la croissance des signalements retenus est de 35 % (c.f. banque CJ-LPJ). La plupart des signalements retenus font l'objet d'une évaluation de la compromission⁴⁹, et une telle évaluation implique un investissement de temps important par les intervenants attirés. Par ailleurs, la **proportion** de jugements de compromission à la suite de cette évaluation et, par conséquent, les nouvelles prises en charge potentielles sont relativement stable depuis 1993-1994.

Du point de vue de certains informateurs clés des CJCA, *l'engorgement* des services de la DPJ se situerait justement au niveau des signalements retenus en attente d'une évaluation de la compromission. La croissance du nombre de signalements retenus est associée à une certaine « congestion » entre la rétention du signalement et l'évaluation de la compromission. Concrètement, la liste d'attente pour une évaluation au sens du protocole tend à s'allonger, surtout dans un contexte où la hausse des signalements se poursuit.

Graphique 9

L'engorgement des services à la DPJ⁵⁰



49. En moyenne, de 1993-1994 à 2003-2004, près de neuf signalements retenus sur dix ont fait l'objet d'une évaluation au sens du protocole

50. Les données fournies, dans cette illustration, concernent précisément la hausse observée entre 2002-2003 et 2003-2004 (c. f. banque CJ-LPJ). Les pourcentages sont calculés à partir du nombre de cas à chacune des étapes pour ces deux années.

Le « continuum promotion-prévention-traitement »

Dans cette étude, la clientèle qui *demande* des services peut être définie selon trois niveaux de besoins :

- La **clientèle qualifiée de prioritaire**, qui bénéficie déjà des services offerts en CSSS : clientèle lourde, souvent en situation de crise, la plupart du temps connue des intervenants, présentant des problèmes multiples et récurrents, et qui peut avoir reçu des services ou avoir été référée par la DPJ. L'étude a d'ailleurs mis en lumière la difficulté du réseau de services de la première ligne à résoudre précocement les situations problématiques (expertise, intensité, durée des services) que vit cette clientèle. Une part de la clientèle des services intégrés en périnatalité et petite enfance se retrouve dans cette catégorie.
- La **clientèle présentant des facteurs de risque**⁵¹, mais dont le niveau n'est pas classé prioritaire selon la gestion de la demande en première ligne. Cette partie de la clientèle se retrouve sur la liste d'attente pour des services adaptés à ses besoins. Or, dans le cadre de la présente étude, il a été souligné qu'aucun service n'est offert pour suppléer à la difficulté de réponse du réseau qui est surchargé, laissant ces jeunes et ces familles sans le soutien requis dans l'immédiat, et rendant ainsi caduque la possibilité d'intervenir dès l'apparition des premiers symptômes.
- Enfin, la **clientèle inconnue**, celle qui ne ferait pas de demande de services aux CSSS bien qu'elle soit à risque de développer des problèmes d'adaptation sociale, en raison de son exposition aux facteurs de risque psychosociaux reconnus.

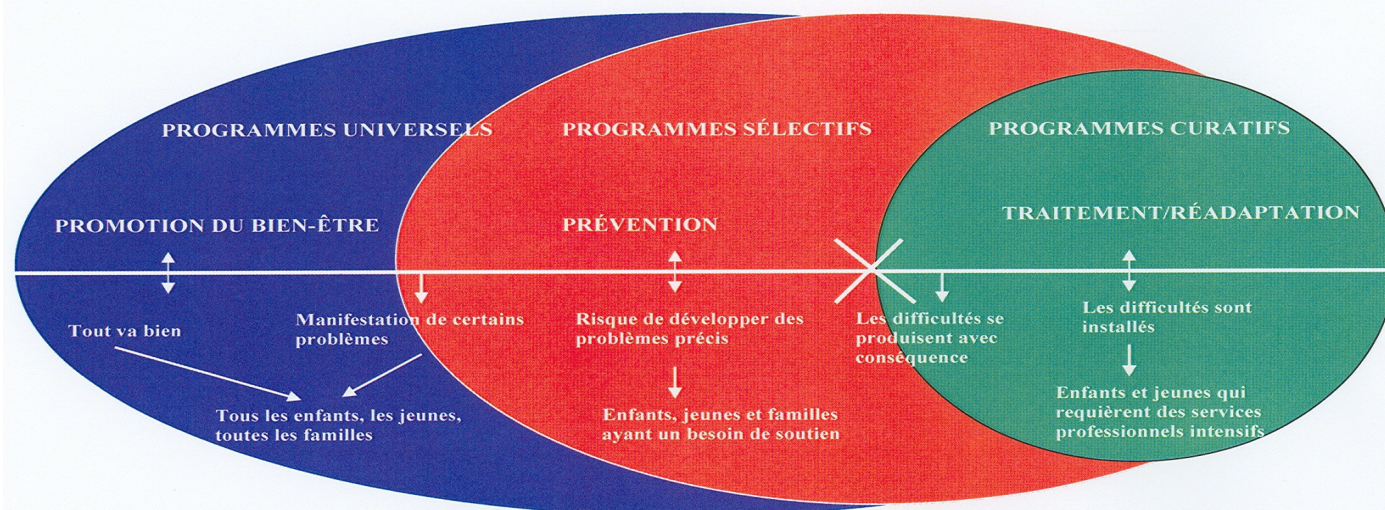
Sur ces bases, il semble possible d'identifier un « point critique » sur le continuum de services **promotion – prévention - traitement**, en lien avec la croissance de la demande en deuxième ligne. Ce palier spécifique du continuum, dont le point central est exprimé par un X au graphique 10, se situerait à la marge de l'offre de service de programmes préventifs de type sélectifs et des services de traitement. À ce niveau, il y aurait un effet de refoulement de la clientèle qui présente des risques de développer des problèmes bien précis, mais dont les conséquences ne seraient pas encore visibles. Jugée non prioritaire, au moment d'évaluer la demande de service, cette partie de la clientèle serait inscrite sur la liste d'attente des CSSS, où le temps d'attente varie, d'un établissement à un autre, de 3 semaines à 1 an.

51. Selon Vittaro et Gagnon (2000), les facteurs de risque se rapportent aux caractéristiques de l'individu ou de son environnement social et physique dont la présence augmente ou diminue la probabilité d'apparition ou d'aggravation d'un ou de plusieurs problèmes d'adaptation sociale.

Pendant cette attente, ces familles peuvent voir leur situation s'améliorer, se stabiliser ou se détériorer dépendant de leurs propres ressources et de celles qu'elles peuvent trouver dans leur environnement avant d'obtenir une réponse satisfaisante et adaptée à leurs besoins. À cet égard, il semble à propos de questionner une gestion des services pour la clientèle qui génère bon an mal an, une liste d'attente qui parfois atteint une année. Ces conditions sont, sans doute, propices à une détérioration progressive des situations vécues par la plupart des demandeurs qui, *a priori*, présentaient de faibles risques.

Graphique 10

Continuum Promotion -Prévention-Traitement



Source: RRSSS, adaptation de BERNIER et FERNANDES, document de travail, 2002

Selon les données recueillies, la trajectoire de la clientèle sur le continuum de services semble également être fortement conditionnée par les éléments structurels suivants :

- Un accès aux services déterminé par des impératifs locaux plus ou moins clairs (constitution de liste d'attente et grande variabilité du temps d'attente selon les points de services, facteurs de tri pris en compte dépendant de la personne à l'accueil).
- Des services de première ligne incapable de suffire aux besoins exprimés et au volume de demandes.
- Des services sérieusement affaiblis par l'incapacité du réseau d'assurer les conditions d'efficacité de l'intervention que sont la précocité, l'intensité, la continuité et la durée.
- Le manque d'expertise face à la lourdeur des situations exprimées par les familles en détresse (chronicité, ressources personnelles et sociales limitées, multiproblématiques, etc.).

En corollaire, dans le rapport intitulé *Liste d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services jeunesse* (2000), les auteurs rapportent les principaux constats avancés par les experts et les chercheurs au regard de la chronicisation des problèmes d'adaptation sociale qui accable une certaine proportion de la clientèle définie préalablement. Ces constats sont à même de soutenir les hypothèses énumérées tout au long du rapport, à savoir :

- « Que les problèmes sérieux commencent à la petite enfance
- Que les jeunes adultes qui ont une histoire marquée de problèmes sérieux risquent davantage de reproduire une nouvelle génération d'enfants avec des problèmes chroniques et qu'ils ont besoin de soutien pour remplir leurs responsabilités parentales
- Que l'apprentissage des habiletés pour se développer harmonieusement se fait dans les premières années de vie de l'enfant et que cet apprentissage influence la maîtrise de son comportement
- Que plus on tarde, plus la situation se détériore, et plus les correctifs se font péniblement. » (p. 45)

Voilà donc les prémisses autour desquelles devrait s'articuler dans la région une démarche globale d'intervention préventive, tel que proposé dans la prochaine section.

4 Les pistes d'actions et d'interventions proposées

Les pistes d'actions et d'interventions qui suivent sont le reflet d'une lecture de la situation réalisée par différentes personnes impliquées dans l'étude et visent à alimenter directement les décideurs dans leur réflexion sur les actions à mettre en œuvre face à la problématique de la hausse des signalements en protection de la jeunesse. Conformément au but de l'étude, les pistes d'actions proposées concernent avant tout l'amélioration des actions en amont de la DPJ.

Il y a lieu de préciser d'emblée que les mesures proposées s'appuient d'abord sur un modèle de réception des demandes de services préventifs capables de répondre aux besoins d'une clientèle présentant différents niveaux de risque. Distinguer le besoin de protection, propre à la LPJ, du besoin d'encadrement clinique, paraît représenter ici un préalable à la prévention. Les mesures proposées s'appuient également sur un modèle où l'identification (*démarchage*) et la prise en charge des clientèles à risque s'avère une condition à une prévention efficace des problèmes d'adaptation sociale. Par ailleurs, ceci suppose une implication de la collectivité auprès de leurs propres membres comme élément nécessaire à l'amélioration des conditions de vie auxquelles font face les familles. Le parrainage des familles constitue un exemple concret d'implication de la communauté au profit des individus. Comme quoi, les familles vulnérables n'ont pas à assumer à elles seules la responsabilité d'affronter les multiples déterminants qui peuvent nuire à leur santé et à leur bien-être.

Ainsi, la démarche globale d'intervention préventive proposée se résume en cinq points :

- Une « réforme » de l'accès aux services de première ligne en vue de restructurer le travail en amont.
- Élargir l'éventail de l'offre de service destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles en difficultés, en partenariat avec la communauté.
- Renforcer la précocité, l'intensité, la durée et la continuité des interventions.
- Développer et soutenir l'expertise clinique.
- Redonner un dynamisme à l'intervention communautaire.

Une « réforme » de l'accès aux services de première ligne en vue de restructurer le travail en amont

Il importe de trouver des formules pour orienter rapidement le parent en difficulté, de l'orienter à l'aide d'un protocole bien déterminé et adapté à sa situation. Ceci implique particulièrement une gestion plus serrée des demandes à l'accueil en première ligne :

- Formaliser les différents niveaux d'urgence exprimés par la clientèle dans un outil d'évaluation rigoureux des facteurs de risque.
- Former adéquatement et uniformément les préposés à l'accueil.
- Établir une politique de délai raisonnable et qui soit transparente.
- Consolider les « corridors » de services principalement en favorisant l'application du protocole CSSS-CJCA.
- Partager un « répertoire commun CSSS-CJCA » des usagers afin de mieux connaître le cheminement de la clientèle sur le continuum de service.
- Redéfinir les clientèles admissibles aux services « jeunes en difficultés » afin de réduire la liste d'attente. En d'autres mots, référer à d'autres ressources de la communauté lorsque la demande concerne une situation qui, bien que difficile, n'est pas jugée prioritaire et donc en attente de service. Par exemple, un groupe de soutien dans un organisme communautaire pourrait répondre au besoin du parent ou du jeune à la place du CSSS ou en attendant que ce dernier puisse intervenir.

Bref, il s'avère nécessaire de bien évaluer les situations vécues par les familles, mais aussi de mettre davantage à contribution les organismes communautaires qui représentent une source inestimable « d'empowerment » pour les familles en situation de vulnérabilité, tel que le spécifie le point suivant.

Élargir l'éventail de l'offre de service destinés et aux enfants, aux jeunes et aux familles en difficultés en partenariat avec la communauté

Il apparaît souhaitable de favoriser une approche par milieu où les services sont accessibles et adaptés aux besoins de la population locale. La communauté doit également contribuer activement à cette offre de service. Par exemple, une expérience de la région de Trois-Rivières⁵², a encouragé, entre autres mesures, la relocalisation d'équipes d'intervenants sociaux dans les zones de vulnérabilité, l'élaboration d'une politique de développement social par la municipalité et la mise en place de cliniques communautaires dans les quartiers plus problématiques. Il y a lieu de se questionner quant à la possibilité de mettre en place un scénario similaire ou original, notamment pour l'un ou l'autre des six territoires ciblés dans le cadre de la présente étude.

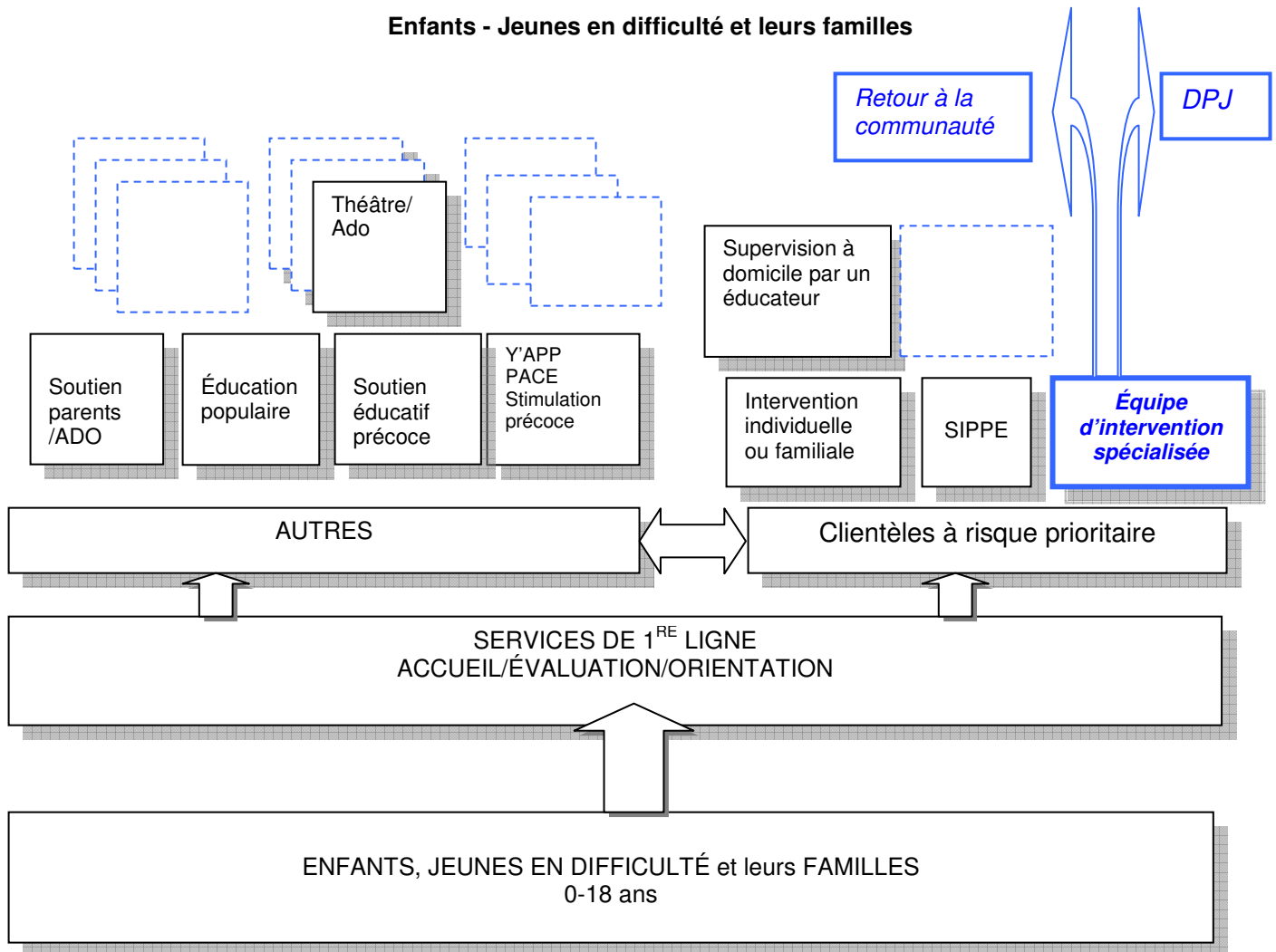
L'éventail de services adapté aux besoins de la clientèle attendu comprend diverses trajectoires empruntées en fonction des différentes problématiques évaluées et du niveau de risque manifesté par l'enfant, le jeune et sa famille. En fonction de ces facteurs, la clientèle accède rapidement à des services tels que des groupes de soutien aux parents, des groupes d'éducation populaire, des groupes favorisant l'engagement des pères ou l'attachement parent-enfant, des mesures de soutien éducatif précoce ou de répit. Bref, différents ordres de services pour des clientèles à faible gestion de risque doivent être livrés dans le souci de prévenir une détérioration de la situation. Cette offre se développe en réseau avec les organismes communautaires locaux pour répondre aux besoins de la clientèle locale et autres organismes tels les CPE et le réseau de l'éducation.

Bref, l'offre de service de première ligne, de même que celle offerte par l'intervenant ou le partenaire local attiré, doit bien se structurer dès la demande de services. L'offre de service global doit s'établir dans un tout cohérent, dans un protocole bien défini tant à l'accueil, à l'évaluation, à l'orientation et lors de l'intervention proprement dite. En ce sens, l'usage du Plan d'Intervention (PI) et du Plan de service individualisé (PSI) est incontournable. Dans ce cadre, le CSSS et l'intervenant savent ce qu'ils offrent et ce qu'ils n'offrent pas, les champs de pratique sont bien définis selon des modalités qui font preuve d'efficacité, de fonctionnalité et d'efficience. Bref, chacun est en mesure de connaître sa mission, son champ d'action et ses modalités d'intervention.

52. Expérience menée à la suite de l'étude sur la défavorisation et les signalements à la DPJ de l'UQTR en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux, le CJ Mauricie et Centre-du-Québec.

Graphique 11

Offre global de service préventifs de 1^{re} ligne
Enfants - Jeunes en difficulté et leurs familles



Au graphique 11, la possibilité d'expansion et de multiplicité des services rattachés aux particularités des différents milieux s'exprime par les carrés non-occupés (*en pointillés*). Cette offre s'adresse aux enfants, aux jeunes et aux familles qui présentent des besoins de soutien, donc à l'échelle des programmes préventifs de nature sélective, eut égard au **continuum promotion – prévention – traitement**.

Le développement de cette offre de service en étroit partenariat avec la communauté locale est propice à l'exploration d'interventions alternatives à l'égard des jeunes en difficulté, notamment le théâtre pour les enfants présentant des troubles du comportement, comme le suggérait la DPJ de

Batshaw au dernier congrès de l'ACFAS (Université McGill, mai 2006). Il s'avère hautement souhaitable que la première ligne développe une offre de service préventifs fondée principalement sur l'intervention de groupe; intervention qui fait appel à la communauté et aux initiatives locales et qui s'adresse principalement à la clientèle en besoin de soutien.

Une majeure partie de la clientèle accédant aux groupes, il demeure une portion de la clientèle, identifiée antérieurement, qui nécessite, de par la gravité et la complexité de sa situation, une évaluation et une intervention hautement spécialisée sans toutefois exiger un besoin de protection immédiat. À cet effet, la création d'une **équipe spécialisée d'évaluation et d'intervention 0-18 ans** dans chacun des CSSS est tout indiquée. L'équipe spécialisée proposée est multidisciplinaire et bénéficie de formations de pointe en matière d'intervention. Elle est aussi au service de la première ligne et développe une expertise particulière sans toutefois négliger les besoins locaux. Cette expertise pourrait servir spécifiquement au traitement des troubles du comportement, puisque le problème est dominant et le besoin de protection moins fréquemment requis que les autres problématiques. La spécialisation de cette équipe pourrait être favorisée par l'ajout d'une expertise propre à la deuxième ligne, dédiée au transfert d'expertise et déléguée en occurrence par la DPJ. Une telle équipe pourrait permettre, par ailleurs, d'agir directement sur la gestion actuelle de la demande en deuxième ligne, puisque les situations concernées recevraient une aide spécialisée sans devoir être signalées à la DPJ.

De plus, peu importe l'offre de service, celle-ci doit être portée par une approche « responsabilisante », qui précise le début et la fin de l'intervention et requiert un engagement formel de la part du jeune et de sa famille. Cette approche repose sur une capacité particulière de travailler le « volontariat » de la personne : insister, responsabiliser, convaincre, tout en respectant son autonomie. À cet effet, il existe déjà dans Chaudière-Appalaches des exemples de mobilisation des parents dans le cadre d'interventions de groupe.

Élargir l'éventail de l'offre de service implique non seulement de favoriser le développement de nouvelles façons d'intervenir, en occurrence auprès de groupes ou au moyen de l'intervention intensive et spécialisée, mais aussi d'**encourager le plus en amont possible les pratiques cliniques préventives efficaces** : le counseling exécuté par les cliniciens de première ligne en matière de dépistage des facteurs de risque, des problèmes encore asymptomatiques, des premiers signes de problèmes de santé et de problèmes psychosociaux s'appuie idéalement sur des lignes directrices ou des guides permettant l'intégration ou le maintien de ces activités. Le *Programme national de santé publique* prévoit une contribution au développement et au soutien de ces pratiques, notamment par la recherche de cas et le counseling sur la consommation d'alcool auprès des clientèles, l'identification

des clientèles vulnérables en périnatalité et petite enfance, la recommandation aux familles vulnérables défavorisées de bénéficier des visites à domicile durant la période périnatale et la petite enfance, l'orientation des enfants vulnérables vers les centres de la petite enfance pour des interventions éducatives précoces. La détection des signes d'agression sexuelle, de violence conjugale, d'abus et de négligence ainsi que de certains problèmes de santé mentale doivent aussi être prise en compte. Ces pratiques préventives reposent sur une vision globale de la famille ainsi qu'une certaine intégration des ressources s'adressant autant aux adultes (parents) qu'aux jeunes.

Renforcer la précocité, l'intensité, la durée et la continuité des interventions

Il paraît prioritaire de maximiser l'efficacité de l'intervention auprès des enfants, des jeunes et des familles vulnérables ou en difficulté afin de contrer la récurrence des problèmes de négligence et des troubles du comportement et, à plus long terme, d'éviter le phénomène de la reproduction intergénérationnelle. Le cadre de référence des *Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité* (2004) identifie la précocité, l'intensité, la durée et la continuité des interventions comme étant les conditions d'efficacité de l'intervention auprès des familles vulnérables. Le *Groupe d'experts en organisation clinique en matière jeunesse* (2000) abonde dans le même sens : « Il importe d'intervenir en bas âge, parce que les problèmes commencent tôt; intervenir de façon intensive, parce que le manque d'intensité équivaut à du gaspillage; intervenir de façon soutenue, en y mettant le temps voulu; et intervenir de façon coordonnée et concertée. » (p. 46)

Dans ce contexte, il est recommandé de consolider les services intégrés et de persévérer dans la mise en place des éléments essentiels à sa mise en œuvre tant pour l'accompagnement des familles que pour le soutien à la création d'environnements favorables. « *Les problèmes d'adaptation sociale qui surviennent pendant l'enfance reçoivent une attention de plus en plus grande et différents travaux de recherche permettent de mieux en connaître l'ampleur et les répercussions : il en va ainsi des retards de développement, des troubles d'apprentissage, des troubles de conduite et des problèmes d'abus physique ou psychologique, d'agression sexuelle ou de négligence. Des manifestations de détresse psychologique sont observées en très bas âge, comme en témoigne la fréquence des troubles d'anxiété, de la dépression, des idées et des gestes suicidaires rapportés dans la documentation scientifique.* » (Direction générale de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux 2003 : 12).

La continuité de l'intervention fait référence à la stabilité du personnel et à la présence continue des activités cliniques sur un territoire. Elle favorise l'établissement de liens de confiance entre les

intervenants et les familles, elle facilite le suivi administratif et l'intégration des activités. La continuité implique un soutien financier adéquat pour éviter l'affaiblissement des équipes de travail ou l'interruption de services. Elle est aussi fonction de l'évitement du découpage de programmes ou de services tel la segmentation des activités pré et post-natal. Toutefois, dans un contexte où la spécialisation devient un facteur déterminant du succès de l'intervention, il peut être difficile de préserver la continuité de services : spécialisation et continuité n'étant pas toujours conciliable. Par ailleurs, intervenir avec intensité implique une présence fiable et fréquente auprès du jeune et de la famille et se manifeste par une forte densité d'actions dans les milieux visés (Rapport du groupe de travail pour les jeunes, 1991). Bref, tel que souligné dans le rapport *Un Québec fou de ses enfants*, les résultats probants ne peuvent s'obtenir qu'en établissant et maintenant une relation de confiance avec les enfants, les jeunes et les familles, et qu'en investissant temps et ressources.

Développer et soutenir l'expertise clinique

Le mandat de généraliste donné aux intervenants de première ligne fait surtout appel à une expertise diversifiée et en ce sens, elle ne saurait être spécialisée. En fait, il est une chose que d'intervenir sur de multiples problèmes auprès d'une clientèle relativement autonome (vaccination, suivi psychosocial, etc.), et une autre que d'intervenir auprès d'une clientèle qui demande un suivi et un encadrement plus pointus. Cette expertise axée sur la diversité des compétences s'intègre dans un environnement où les charges de travail sont imposantes, les interventions variées et brèves et l'expertise peu approfondie. Pour ces raisons, il apparaît impossible d'offrir l'intensité, la continuité et la durée requises pour intervenir efficacement auprès d'une clientèle multiproblématique. Bref, le mandat de généraliste, l'absence d'encadrement clinique adéquat, la complexification des problématiques touchant la jeunesse font en sorte que les intervenants de la première ligne atteignent plus rapidement leurs limites. À ce rythme, un jour ou l'autre arrive un goulot d'étranglement, des situations de crise, de la surcharge de travail, le désarroi de la clientèle et du personnel. Il importe de saisir que plus les intervenants seront compétents, plus le réseau saura se structurer et s'organiser pour répondre aux besoins de la population. La pertinence d'un encadrement clinique assuré par des experts s'en retrouve donc fortement appuyée :

- Développer l'expertise clinique des intervenants jeunesse de la première ligne qui sont impliqués auprès des clientèles ou des milieux à risque. Premièrement, par la mise en place d'un soutien clinique adéquat sous forme de gestion de cas, de mentorat, de la présence de conseillers cliniques disponibles et accessibles et d'une supervision clinique axée sur le développement de l'expertise. Deuxièmement, en assurant un programme de formation continue axé sur le dépistage

et l'intervention précoce, notamment en matière d'attachement parent-enfant. Ces deux mesures contribueraient certainement à augmenter l'efficacité des interventions réalisées auprès de clientèles multiproblématiques et dans des contextes de plus en plus complexes et difficiles.

- Faciliter l'échange d'expertise et le soutien clinique des intervenants sociaux, principalement de la deuxième vers la première ligne dans le cadre de projets précis. Le comité régional de concertation Éducation/Santé et Services sociaux dans le cadre de l'appropriation de l'approche École en santé soulignait particulièrement ce transfert. Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance le favorise également dans le projet de formation sur l'attachement. Faciliter et multiplier les échanges entre les équipes jeunesse et les équipes de santé mentale et mettre à profit les connaissances et l'expertise de chacune intensifie aussi ce transfert.
- Partager les outils d'intervention clinique « transversaux », entre les équipes jeunesse et les équipes de santé mentale (ex. « Attachomètre »), entre le CRDI et les CSSS (ex. Prévention des abus sexuels), entre les CSSS et les organismes communautaires (ex. Programme de resocialisation des enfants témoins de violence conjugale).
- Améliorer le dépistage ou l'identification de cas des familles à risque : par une meilleure connaissance des facteurs de risque, une mise à la disposition des intervenants d'outils conviviaux d'évaluation du développement de l'enfant et des compétences parentales.

Redonner un dynamisme à l'intervention communautaire

Les conditions de vie et les milieux de vie constituent des déterminants de la santé et du bien-être au même titre que les habitudes de vie et les autres comportements liés à la santé et au bien-être. La forte corrélation entre l'état de santé de la population et les indicateurs de sous-scolarisation, l'inactivité économique, l'insuffisance de revenus et le manque de soutien social a été largement démontré (PNSP 2003).

Pour mieux soutenir et protéger les enfants, les jeunes et leur famille, pour renforcer leur pouvoir d'agir, il paraît nécessaire de recentrer l'action toujours plus en amont et, pour cela, favoriser le dynamisme communautaire apparaît comme un levier majeur, le pôle principal des actions en promotion de la santé et du bien-être. Pour ce faire, l'organisateur communautaire joue un rôle central, à l'affût des besoins de la communauté et des familles qui la composent. On ne saurait trop insister sur l'importance de ses habiletés à comprendre, à mobiliser, soutenir et animer, à faciliter les liens et les collaborations des acteurs mis en présence, y compris les familles vulnérables.

En Chaudière-Appalaches, il existe de nombreux groupes d'action intersectorielle qui s'affairent à l'amélioration de la qualité de vie des membres des communautés qui composent cette vaste région.

Les équipes MRC en sont un exemple, celles-ci peuvent se donner des moyens de sortir des cadres actuels d'intervention et proposer des actions dans divers milieux, y compris l'école. Certains d'entre eux contribuent d'une façon toute particulière à la santé et au bien-être des familles, au développement des enfants et à l'exercice du rôle parental et à la réalisation de projets de vie familiaux. D'autres se dédient davantage à la réduction de la pauvreté et au transport collectif. Dans l'optique de la création d'environnements favorables, telle que proposée dans le cadre de référence sur les services intégrés en périnatalité et petite enfance, plusieurs dimensions de la vie des familles sont touchées, soit (Allard 2004) :

- en contrôlant ou modifiant les environnements défavorables, intervenir sur des facteurs de risque, par exemple sur les environnements insalubres ou non sécuritaires;
- par la promotion de lieux et de relations sains, favoriser certains environnements de loisir (espaces verts, espaces d'activités culturelles ou physiques) ou relationnelles (groupes d'entraide).

À l'heure actuelle, les actions des différents groupes paraissent souvent isolées et morcelées. Il y aurait peut-être lieu de reconstituer les actions sur des échelles plus locales, le défi étant toutefois de ne point dupliquer les acteurs. Présentement, certaines initiatives existent, comme *Parent'Aime* et *Essentiel* sur le territoire des Etchemins. Dans certains milieux, comme Beauce-Sartigan, il existerait d'autres projets communautaires intéressants. On y cherche, de plus en plus, à décentraliser les services qu'offrent ces organismes afin de mieux desservir le territoire formé de villages plus ou moins éloignés les uns des autres. En 2002, Lotbinière s'est donné une politique familiale qui chapeaute 18 municipalités, dans le but de soutenir le « virage famille » dans les communautés. Le défi qui semble le plus important à relever ici pourrait être celui de s'assurer la participation des familles vulnérables ou des milieux plus à risque aux structures de concertation actuelles.

Un dernier mot sur l'importance de créer des liens avec le monde de l'éducation. Il est clair que de nombreux apprentissages tels le respect, le civisme, l'altruisme, la coopération, les comportements pacifiques, bref l'apprentissage du rôle civique chez la plupart des enfants s'acquiert de façon particulière sur les bancs de l'école. L'approche École en santé contribuera vraisemblablement à la réussite de ces apprentissages. D'autres habiletés pourraient sans doute être développée en partie à l'école : la préparation au rôle parental, l'acquisition des habiletés sociales de base tel que prendre contact avec les autres, faire des demandes, accepter le contact avec les autres, l'éducation à la sexualité, des rapports égalitaires entre les sexes et des relations amoureuses non fondées sur l'agression et l'exploitation. Il y a certainement d'autres milieux propices à l'acquisition de ces compétences, grâce à des acteurs capables d'emprunter des voies qui n'existent pas encore.

5 En conclusion

L'étude sur les signalements en protection de la jeunesse en Chaudière-Appalaches appuie la pertinence de mettre en œuvre des actions concrètes liées à l'offre globale de service de première ligne, particulièrement le traitement des demandes et les modalités d'intervention face aux clientèles en besoin de soutien et celles dont les difficultés requiert des interventions intensives et spécialisées. Ces actions sont nécessaires non seulement pour contrer la croissance des signalements à la DPJ mais, plus fondamentalement, pour veiller au développement sain et au bien-être des jeunes et des familles de la région.

L'offre de service destiné aux jeunes et aux familles (première et deuxième ligne) doit permettre de contrer le cycle de la récurrence des problèmes vécus par les jeunes et les familles, en intervenant avec une intensité, une continuité et une durée d'intervention adéquate à la situation rencontrée. À cet égard, il y a lieu de confirmer les responsabilités (champs d'action et modalités d'intervention) des divers acteurs du réseau, les organismes communautaires, les CSSS, les centres jeunesse et l'Agence de la santé et des services sociaux par sa Direction de santé publique et de l'évaluation. Également, renforcer sérieusement l'encadrement, le soutien et l'expertise clinique des intervenants, livrer une offre de service structurée, cohérente et bien définie et, enfin, développer une approche « responsabilisante » envers l'utilisateur. De plus, repenser certains éléments du système, notamment la promotion et la prévention de certains apprentissages chez les jeunes. Bref, établir un plan d'action commun à l'ensemble des partenaires qui œuvrent de près ou de loin auprès des jeunes.

Parmi les changements souhaitables, opérer un virage en amont en vue de prévenir les problèmes d'adaptation sociale par des mesures visant à agir sur les déterminants de la santé, directement dans les communautés, fait figure de proue : réduire la pauvreté, soutenir les jeunes familles et les familles monoparentales, favoriser la réussite scolaire, l'intégration sociale et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. D'ailleurs, la pertinence d'assurer une présence dans les communautés a déjà été soulevée maintes fois dans le passé par d'autres acteurs œuvrant auprès de la jeunesse : *Un Québec fou de ses enfants* (1991), *Agissons en complices* (1998), « *Un Québec qui se fout de sa jeunesse ?* », *Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leur famille* (2002), le *Programme national de santé publique* (2003).

Certes, briser le cycle de développement des problèmes touchants la jeunesse implique une forte détermination à faire des choix importants pour consolider une offre de service qui agit concrètement sur les différents niveaux de problématiques vécues par les jeunes et les familles de la région.

Annexes

Le lecteur non initié à l'organisation générale des services en protection de la jeunesse peut tirer profil des prochaines pages qui exposent le cheminement possible d'un signalement, entre son émission et la prise en charge par la DPJ. Ce texte, ainsi que la figure A, sont notamment inspirés de communications avec des informateurs clés des CJCA. L'information est présentée à titre indicatif et sans prétendre à l'exhaustivité. À ce titre, les situations qui motivent les individus à communiquer avec la DPJ sont de différentes natures et, de ce fait, elles peuvent nécessiter des interventions ou un cheminement qui ne sont pas nécessairement traduits dans cette annexe.

D'emblée, il existe deux catégories de communication entre un individu (citoyen ou professionnel) et la DPJ : une demande d'information ou de consultation, et un signalement. Si l'intervention de la DPJ est différente selon qu'il s'agit d'une demande ou d'un signalement, il demeure que l'un et l'autre peuvent référer à des situations ayant des similitudes. On parle en fait d'un signalement lorsqu'il est question du cas précis d'un enfant ou dès que la personne qui initie la communication cite le nom de l'enfant, ou encore s'il donne un minimum d'information sur celui-ci (ex. ses coordonnées). L'étude sur les signalements se concentre d'ailleurs sur ce type de situation.

En fait, un signalement correspond à « [...] toute situation d'un enfant 0-17 ans rapportée au Directeur de la protection de la jeunesse par une personne qui pense que la sécurité ou le développement de cet enfant est ou peut être compromis. » Dans certains cas, une demande peut s'avérer être un signalement « [...] si le requérant en vient, au terme de l'échange avec la DPJ, à penser que la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être compromis. » (MSSS 1995). Ces communications se concrétisent souvent par un appel téléphonique.

La personne qui communique avec la DPJ pour émettre un signalement est nommée signalant. Cette personne peut être un citoyen qui est ou croit être témoin d'une telle situation, un professionnel ou un intervenant du réseau scolaire, un policier, même un enfant ou un parent qui signale sa propre situation (autosignalement). Ainsi, ce sont des initiatives personnelles ou des obligations professionnelles⁴⁷ qui interpellent la DPJ au niveau des services Réception et traitement des signalements et Urgence psychosociale (RTS-UPS)⁴⁸.

47. Selon l'article 39 de la Loi sur la protection de la jeunesse, « [...] tout professionnel qui par la nature de sa profession prodigue des soins ou autres formes d'assistance à des enfants est tenu de signaler sans délai à la DPJ une situation où la sécurité et le développement d'un enfant sont ou peuvent être compromis. » Cette obligation s'étend même à tout autre individu, à titre professionnel ou non, dans les situations 38gp (*abus physique*), 38gs (*abus sexuel*), et 38.1c (non-acquittement par un parent dont l'enfant est placé de ses obligations de soin, d'entretien et d'éducation).

48. Bien que le fonctionnement de ces deux services ne soit pas nécessairement le même, l'expression RTS-UPS sera employée afin de simplifier la présentation, et conformément à l'information disponible qui concerne simultanément ces deux services.

L'émission d'un signalement par un individu est donc le point de départ du processus. Il faut savoir que, d'un point de vue administratif, ce sont les signalements qui sont traités lors de l'étape RTS-UPS. En d'autres mots, il est possible que, pour un même jeune, plus d'un signalement soient reçus et traités par la DPJ. Généralement, chaque signalement est traité indépendamment des autres reçus pour un même jeune afin, notamment, de respecter la confidentialité des situations traitées lorsque plusieurs témoins d'une situation contactent la DPJ. Dans ce contexte, ce ne sont pas directement des individus (jeunes), mais plutôt des signalements qui influencent à cette étape la demande de services à la DPJ.

À l'étape RTS-UPS, la tâche principale de l'intervenant qui reçoit le signalement est de déterminer si l'hypothèse de compromission émise par le signalant est réaliste et s'applique à la LPJ : il s'agit de l'évaluation sommaire des faits rapportés. Deux critères légaux interviennent pour encadrer la décision de retenir ou non le signalement : l'enfant doit être âgé de moins de 18 ans et la situation signalée doit s'apparenter à l'une ou l'autre des situations énumérées aux articles 38 et 38.1 de la LPJ. En outre, les signalements reçus peuvent prendre différentes tangentes selon l'évaluation sommaire de la nature des faits signalés, de l'état de vulnérabilité de l'enfant, de la capacité de la famille et du milieu et selon le statut du jeune aux CJ. La décision de retenir ou non un signalement est enfin appuyée de vérifications complémentaires auprès de partenaires du milieu (ex. école, CSSS).

Lorsque le signalement est non retenu après l'étape RTS-UPS, le traitement du signalement prend fin et l'information recueillie est conservée pour une période de six mois. Si le signalement est retenu, celui-ci passe à une autre étape des services de la DPJ.

En effet, retenir un signalement engage une suite dans le traitement d'une situation pour laquelle un intervenant en RTS-UPS a jugé raisonnable de croire que la sécurité et le développement d'un enfant pourraient être compromis. Ayant décidé de retenir un signalement, l'intervenant détermine un niveau de priorité pour l'évaluation-orientation (**EO**) où une décision formelle sera prise quant à la compromission de la sécurité et du développement de l'enfant. Une évaluation-orientation est réalisée lorsque l'usager est nouveau⁴⁹ aux centres jeunesse et si le jeune est déjà connu des services, selon la problématique ou encore le jugement des intervenants concernés. Dans certains cas, par exemple, lorsque le jeune est déjà pris en charge par les services du DPJ, une révision anticipée peut se substituer à l'évaluation-orientation (**EO**) [sauf si les faits rapportés réfèrent aux alinéas 38c, 38gp ou 38gs où c'est une **EO** qui est menée]. Le cheminement d'un signalement retenu n'est donc pas un

49. Le statut « nouveau » correspond à l'année financière en cours au moment du signalement et ne signifie pas que l'usager n'a pas été l'objet d'un signalement antérieur. « Il s'agit d'un enfant qui n'est ni assigné, ni en attente d'assignation à un intervenant du centre jeunesse. Le statut « nouveau » comprend donc les cas inconnus au centre jeunesse et les cas fermés. » (MSSS 1995 : 65).

passage systématique à l'évaluation de la compromission (évaluation-orientation) même si en moyenne, neuf signalements retenus sur dix y sont conduit (*c.f.* banque CJ-LPJ). L'évaluation-orientation constitue ainsi la deuxième étape d'un cheminement type pour un signalement.

L'évaluation (**EO**) vise à déterminer si les faits d'un signalement retenu sont fondés et s'ils réfèrent à une situation qui compromet la sécurité et le développement de l'enfant. Les intervenants vérifient essentiellement si l'enfant est en situation de vulnérabilité, si les personnes responsables de l'enfant (parents naturels ou autres titulaires de la garde) sont en mesure de remédier à la situation et qu'ils le désirent.

Lorsque la situation de compromission n'est pas confirmée aux termes d'une évaluation-orientation, le dossier est fermé et l'information compilée par rapport à la situation est généralement conservée pendant environ un an⁵⁰. Le jeune et ses parents sont informés de la conclusion du signalement de même que des ressources de leur milieu qui correspondent le mieux à leurs besoins⁵¹. Même si la sécurité et le développement ne sont pas compromis, les faits peuvent être fondés et ainsi référer à une situation néanmoins problématique. Puisque cette situation ne correspond toutefois pas à l'état de compromission spécifique à la loi d'exception qu'est la LPJ, les individus concernés sont généralement référés aux ressources en amont (ex. CSSS) pour recevoir une aide liée à leur situation.

Si la situation de compromission se confirme, la DPJ poursuit son intervention auprès du jeune en déterminant, notamment, si ce dernier doit être pris en charge. Il s'agit de l'étape de l'orientation (**EO**) vers une mesure qui correspond aux besoins du jeune et à sa situation familiale.

Dans certains cas, il est possible de procéder à une intervention terminale si les parents sont jugés aptes à « redresser la situation » après une intervention ciblée et de courte durée. Il s'agit de corriger la situation de compromission en « [...] modifiant rapidement l'environnement psychosocial de l'enfant de sorte que sa sécurité et son développement ne sont plus compromis. » (Lessard 2002 : 307).

Dans les autres cas, des mesures de prise en charge sont proposées. « Un jeune pris en charge est un jeune pour lequel il y a eu décision d'appliquer des mesures de protection alors qu'il n'était pas déjà sous l'effet d'une application de mesures. L'incidence des prises en charge représente donc le taux annuel de "nouveaux cas" dont la situation nécessite des mesures de protection. Ils sont "nouveaux"

50. À la suite au projet de loi 125, cette période passe à cinq ans à compter de cette décision ou jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 18 ans, selon la période la plus courte (article 37.2).

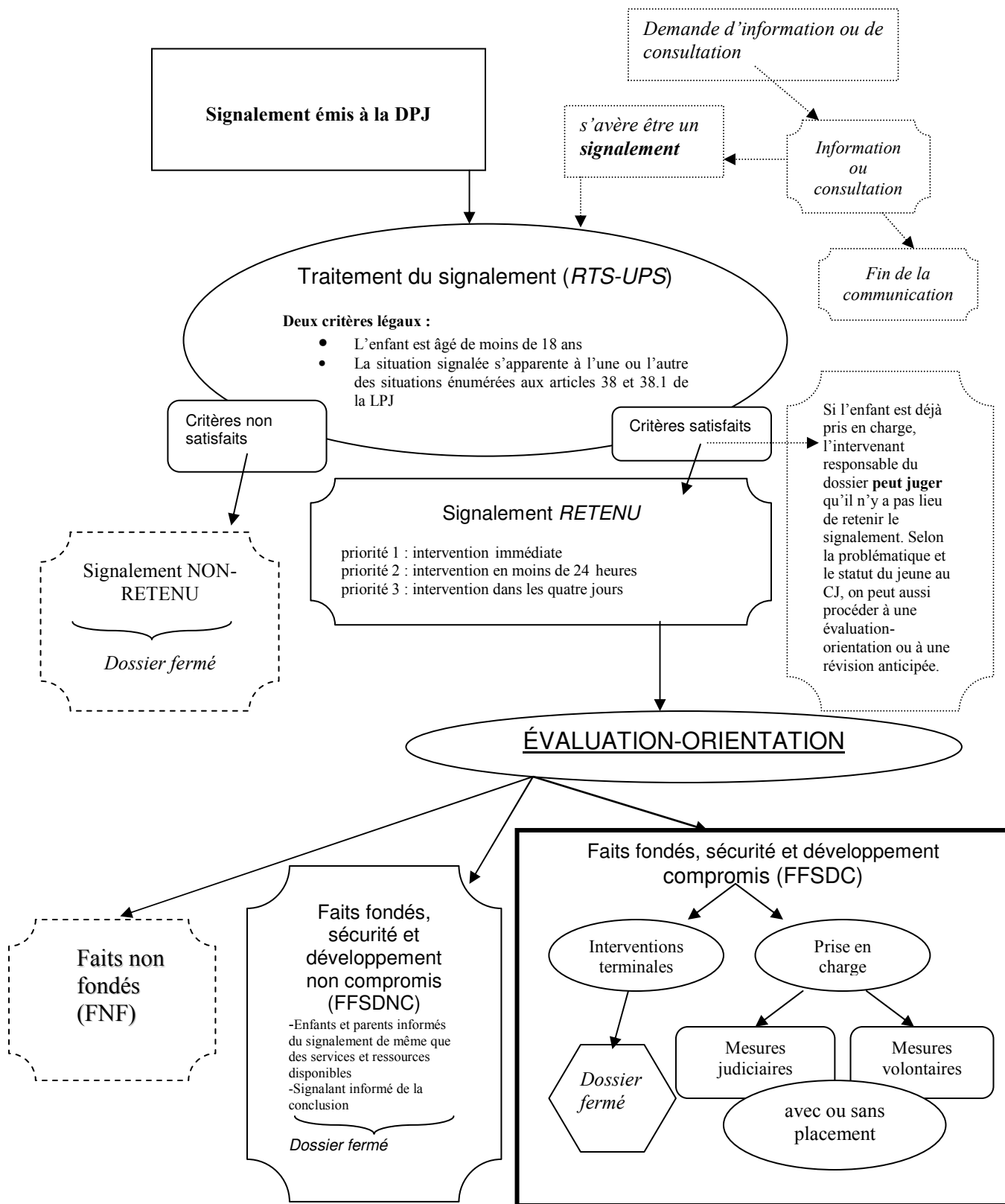
51. Dans certains cas où cela s'avère pertinent, le signalant est également informé des conclusions de l'évaluation, notamment lorsque ce dernier est un professionnel du milieu.

en ce sens qu'ils n'étaient pas déjà sous l'effet de mesures de protection, même s'ils ont pu l'être auparavant. » (Lessard 2002 : 309)

Une prise en charge, comme l'évaluation-orientation d'ailleurs, peut se réaliser dans un cadre volontaire ou judiciaire selon, notamment, l'esprit de collaboration des parents. Le recours à la judiciarisation « [...] est influencé par le type de situations rencontrées (problématiques) et leur lourdeur [et] peut aussi refléter des pratiques ou des contextes organisationnels différents d'une région à l'autre » (Lessard 2002 : 305). Ces deux types de mesures s'inscrivent donc dans des contextes différents qui opposent la notion de volontariat à celle de l'obligation légale.

Une partie des enfants dont le développement est compromis seront accompagnés tout en demeurant dans leur milieu familial, alors que les autres seront retirés de leur milieu pour être hébergés, soit en famille d'accueil, soit dans un établissement de réadaptation. Il s'agit dans ce deuxième cas des prises en charge comportant une mesure de placement. « Le recours au placement dépend de la gravité et de la lourdeur des situations. Il peut aussi être influencé par la disponibilité et l'accessibilité à des ressources d'hébergement ainsi que par les méthodes d'intervention et les pratiques en cours au centre jeunesse. » (Lessard 2002 : 312)

Figure A : Le cheminement d'un signalement à la DPJ⁶



Le comité est majoritairement formé de **professionnels des CSSS**. Il regroupe des représentants de cinq territoires de la région de la Chaudière-Appalaches : Frontenac, Arthur-Caux (Lotbinière), Les Etchemins, Montmagny, Beauce-Sartigan. Le choix de ces territoires repose sur une analyse préalable des statistiques quant à l'évolution des signalements traités, de même que sur une volonté de représentativité des différents territoires de CSSS de la région. Le territoire de Desjardins, qui avait également été identifié préalablement à la formation du comité, n'a finalement pas été représenté. Un conseiller en programmation des CJCA fait également partie dudit comité.

Les individus choisis pour représenter leur territoire sont des intervenants qui disposent d'une expérience significative en première ligne dans le secteur de la jeunesse. La décision de réunir principalement des intervenants en première ligne pour le comité d'étude est conforme au but de l'étude, qui est d'agir en amont de la deuxième ligne.

Concrètement, le comité d'étude a été consulté sous l'angle des contextes dans lesquels évoluent les jeunes et les familles des différentes communautés de la région. L'objectif général des rencontres était de connaître le point de vue des participants sur l'évolution des signalements. Les membres du comité ont en ce sens exprimé leur perception autant de l'organisation générale des services offerts aux jeunes en difficulté dans Chaudière-Appalaches que de l'évolution de la demande de services pour certains milieux en particulier. Leur contribution et leur implication s'étend donc aux pistes d'analyses à privilégier pour les volets subséquents de l'étude.

Deux rencontres (une demi-journée chacune) ont permis au comité de détailler les enjeux liés à la croissance des signalements reçus et retenus par la deuxième ligne. Les propos du comité sont rapportés dans chaque chapitre après une analyse du contenu relevé par deux participants aux rencontres (*prise de note*). Les ordres du jour structurant chaque rencontre sont fournis dans les pages suivantes.

Étude régionale sur les signalements reçus et retenus en protection de la jeunesse région de la Chaudière-Appalaches

Rencontre du comité d'étude sur les signalements

25 novembre 2005

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et présentation des participants.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Origines du projet d'étude sur les signalements.
4. Présentation générale de l'étude.
5. Rôle et mandat du comité.
6. Objectifs de la rencontre :
 - a) Connaître le point de vue des participants sur l'évolution des signalements;
 - b) Identifier des caractéristiques de la clientèle qui devraient être documentées dans le volet II de l'étude.
7. Discussion sur l'évolution des signalements à partir des données obtenues.
8. Identification des caractéristiques à explorer pour le second volet de l'étude.
9. Travaux à réaliser d'ici la prochaine rencontre.
10. Date des prochaines rencontres.
11. Levée de la rencontre.

Étude régionale sur les signalements reçus et retenus en protection de la jeunesse région de la Chaudière-Appalaches

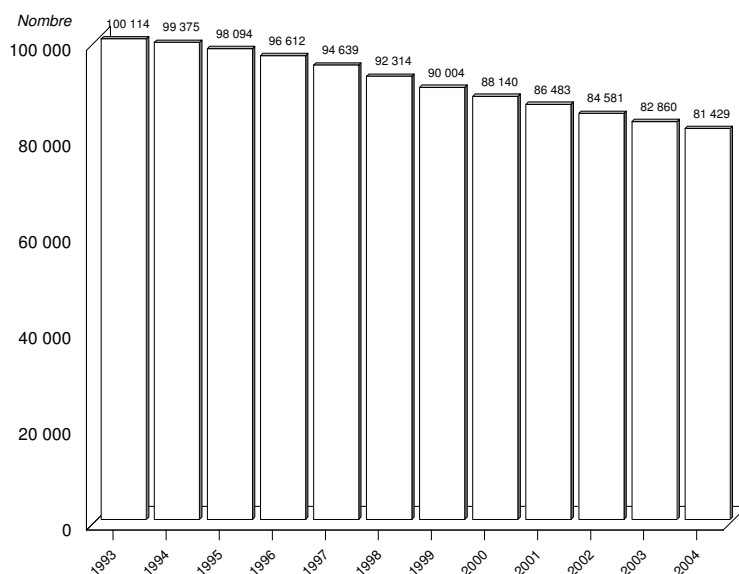
Rencontre du comité d'étude sur les signalements

1^{er} mars 2006

ORDRE DU JOUR

- 1 Bienvenue.
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3 Objectifs de la rencontre :
 - a) Valider les principales observations de la collecte des données sur les clientèles;
 - b) Commenter les services destinés à la jeunesse au regard de la prévention de la négligence et des troubles du comportement.
4. Retour sur le compte-rendu de la première rencontre.
5. Suivi des travaux et présentation des observations et des profils cliniques qui en émergent.
6. Discussion sur les services.
 - a) Commenter l'offre de service proposé pour la clientèle vulnérable à partir des balises régionales;
 - b) Identifier le plus en amont, des éléments du continuum de services sur lequel on pourrait agir pour mieux prévenir la négligence et les troubles du comportement.
7. Prévision du dépôt de la première version du rapport final et travaux du comité.
8. Date de la prochaine rencontre.
9. Levée de la rencontre.

Population de jeunes de 0-17 ans dans Chaudière-Appalaches



Source : MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : **DSPE de Chaudière-Appalaches**

Population annuelle des 0-17 ans par territoire de CLSC de Chaudière-Appalaches⁷

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
L'Islet	4 872	4 793	4 708	4 677	4 567	4 414	4 315	4 209	4 113	3 953	3 787	3 650
Montmagny	5 409	5 356	5 244	5 183	5 085	4 955	4 860	4 802	4 729	4 588	4 467	4 341
Bellechasse	8 549	8 431	8 375	8 243	8 042	7 865	7 662	7 550	7 505	7 336	7 141	6 998
Desjardins	11 181	11 033	10 904	10 782	10 648	10 328	10 030	9 771	9 512	9 356	9 226	9 172
Paul-Gilbert (Chutes-de-la-Chaudière)	21 706	21 868	21 793	21 574	21 169	20 881	20 530	20 319	20 064	19 886	19 730	19 623
Arthur-Caux (Lotbinière)	7 476	7 419	7 303	7 193	7 080	6 905	6 706	6 613	6 483	6 338	6 180	6 032
La Nouvelle-Beauce	6 913	6 879	6 833	6 726	6 606	6 510	6 441	6 351	6 281	6 179	6 081	5 985
Beauce-Centre (Robert-Cliche)	5 397	5 310	5 163	5 047	4 872	4 695	4 531	4 370	4 280	4 171	4 074	3 990
Beauce-Sartigan	12 634	12 642	12 657	12 564	12 460	12 204	11 890	11 684	11 486	11 170	10 918	10 689
Etchemins	4 825	4 789	4 681	4 546	4 429	4 287	4 163	4 005	3 865	3 710	3 588	3 489
Frontenac	11 152	10 855	10 433	10 077	9 681	9 270	8 876	8 466	8 165	7 894	7 668	7 460
Chaudière-Appalaches	100 114	99 375	98 094	96 612	94 639	92 314	90 004	88 140	86 483	84 581	82 860	81 429

7. La première année est utilisée en référence aux calculs par année financière.

Annexe IV Données complémentaires

Nombre de signalements reçus, retenus, et nouvelles prises en charge dans Chaudière-Appalaches

Année financière	Signalements reçus		Signalements retenus	Nouvelles prises en charge
	Total CJ-LPJ	Total corrigé*		
1993-1994	2 199		1 030	242
1994-1995	2 051	2 369	1 126	293
1995-1996	1 879	2 225	1 098	341
1996-1997	2 052	2 358	1 380	341
1997-1998	2 124	2 508	1 302	329
1998-1999	2 366	2 804	1 350	372
1999-2000	3 276		1 289	416
2000-2001	3 176		1 178	350
2001-2002	3 089		1 214	332
2002-2003	3 313		1 275	297
2003-2004	3 688		1 725	330
**2004-2005	3 583		1 753	
** 2005-2006	3 925		2 097	

Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

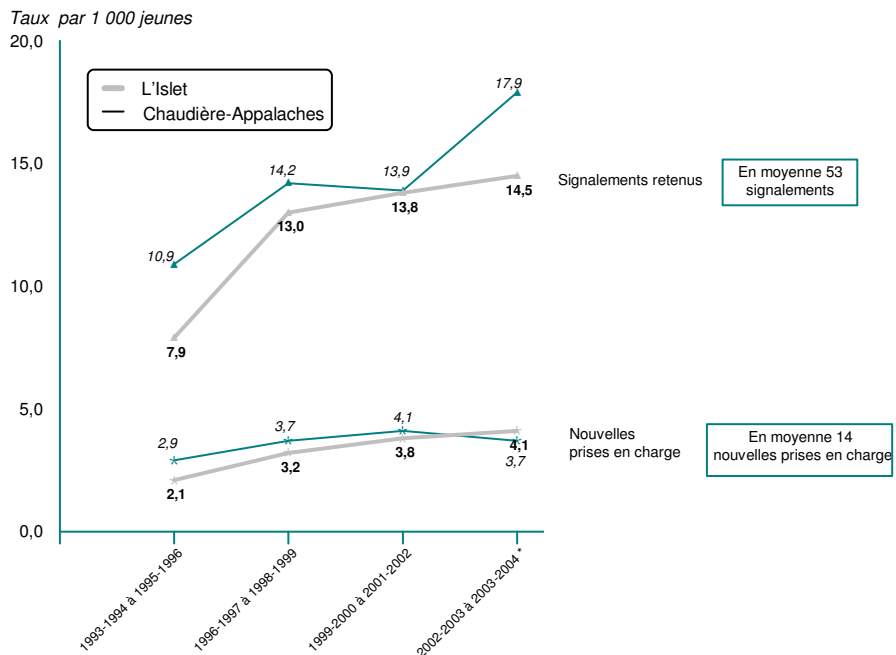
* Lessard (2002)

** CJCA (données 2004-2006)

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

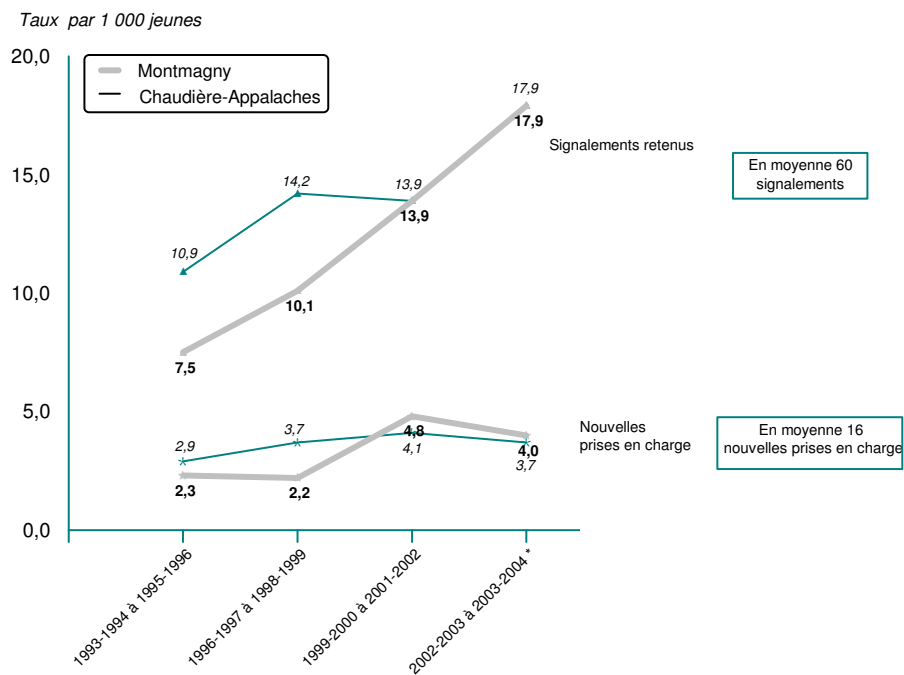
Annexe V

Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---L'Islet



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)
MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005
Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

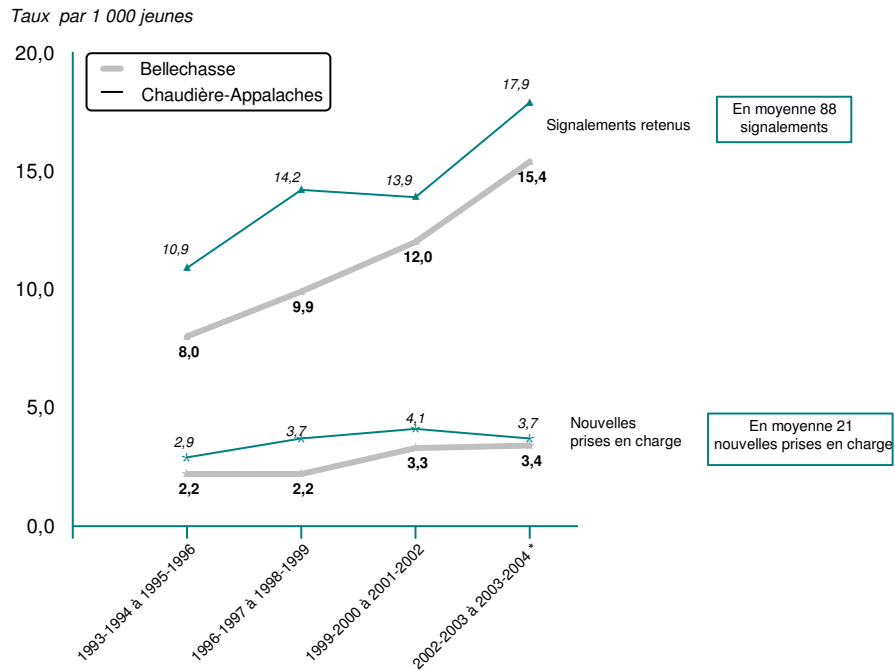
Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---Montmagny



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)
MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005
Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

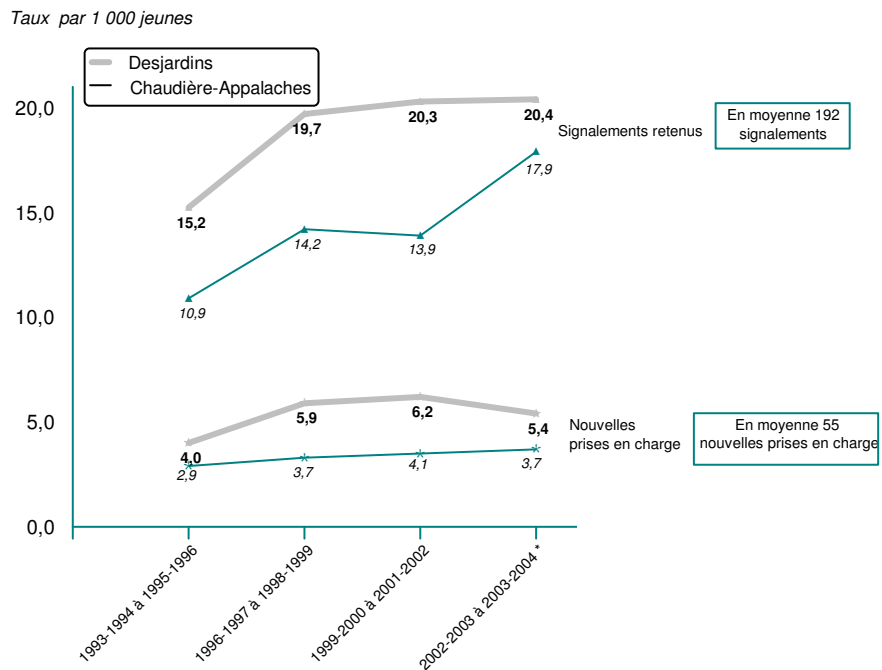
Annexe V

Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---Bellechasse



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)
MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005
Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

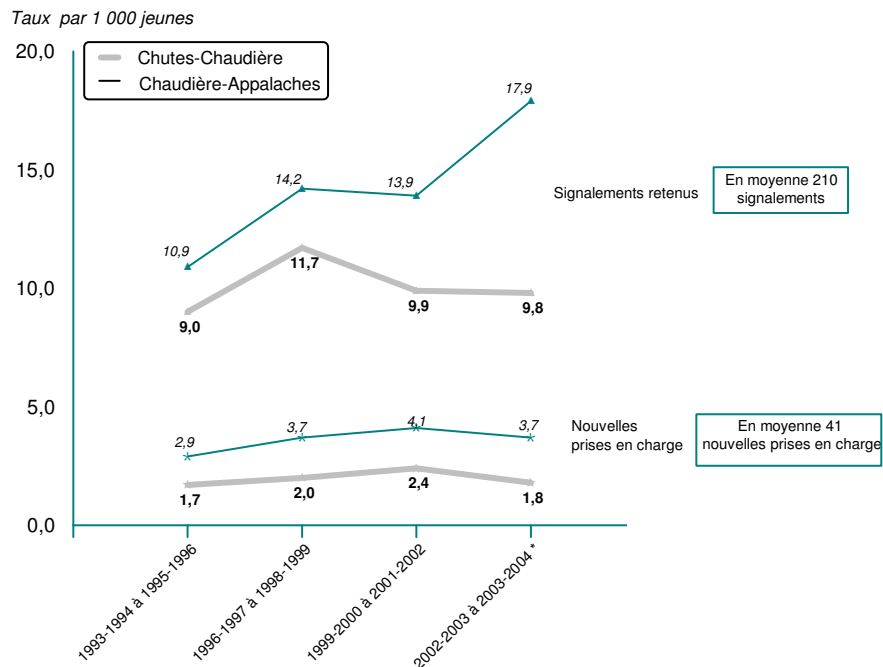
Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---Desjardins



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)
MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005
Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Annexe V

Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---Chutes-Chaudière

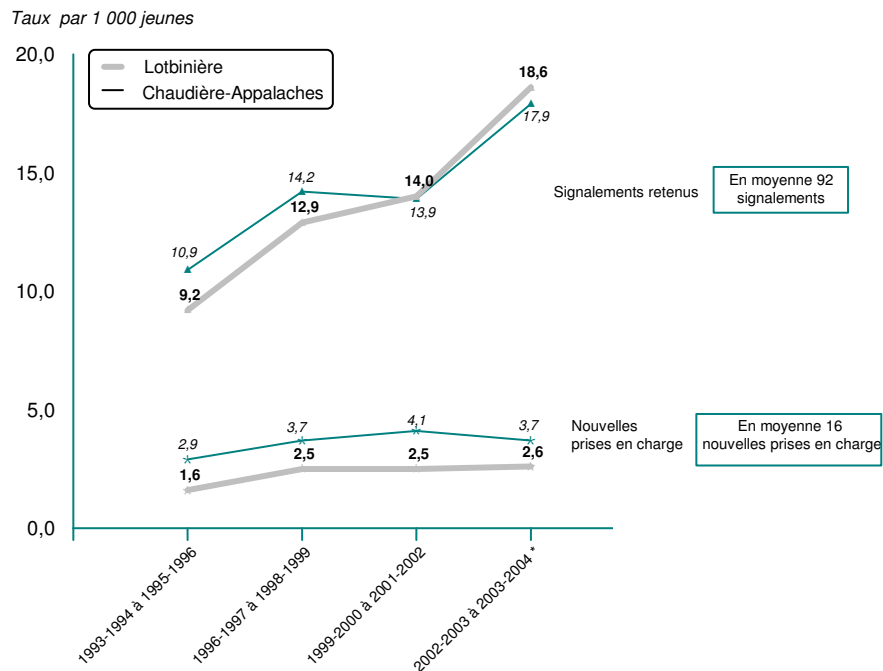


Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge--- Arthur-Caux (Lotbinière)



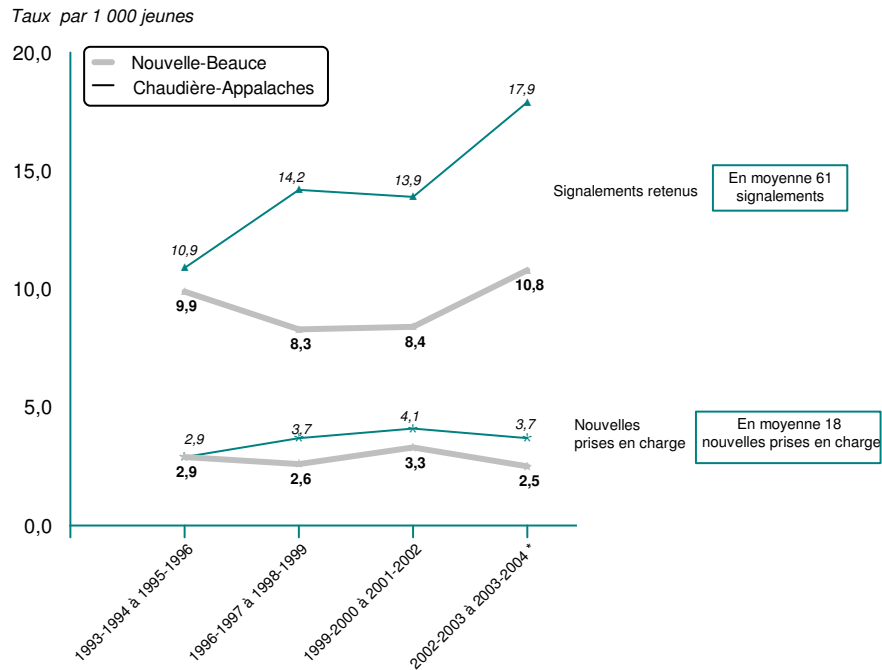
Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Annexe V

Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge--- Nouvelle-Beauce

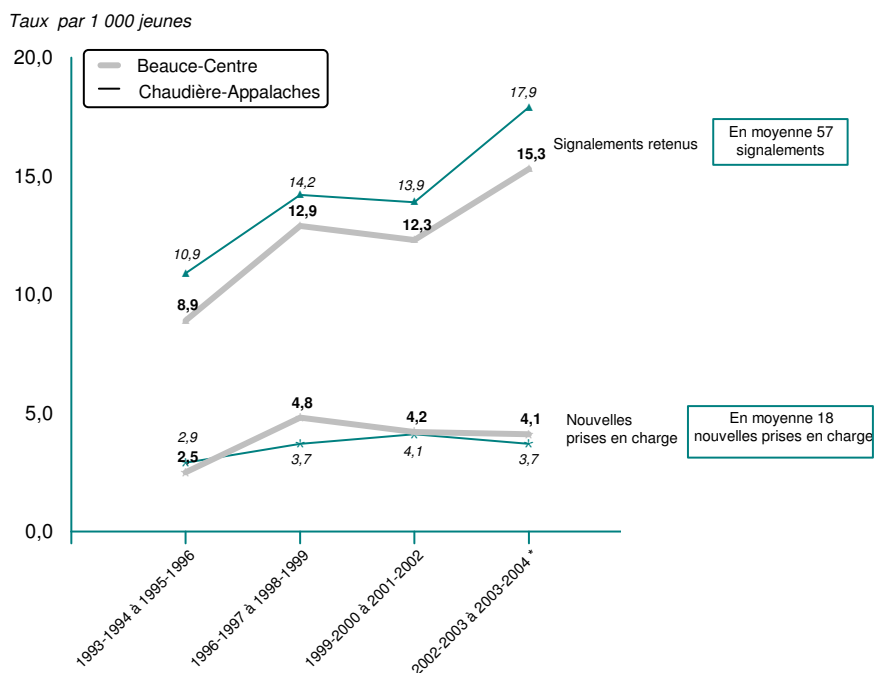


Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---Beauce-Centre



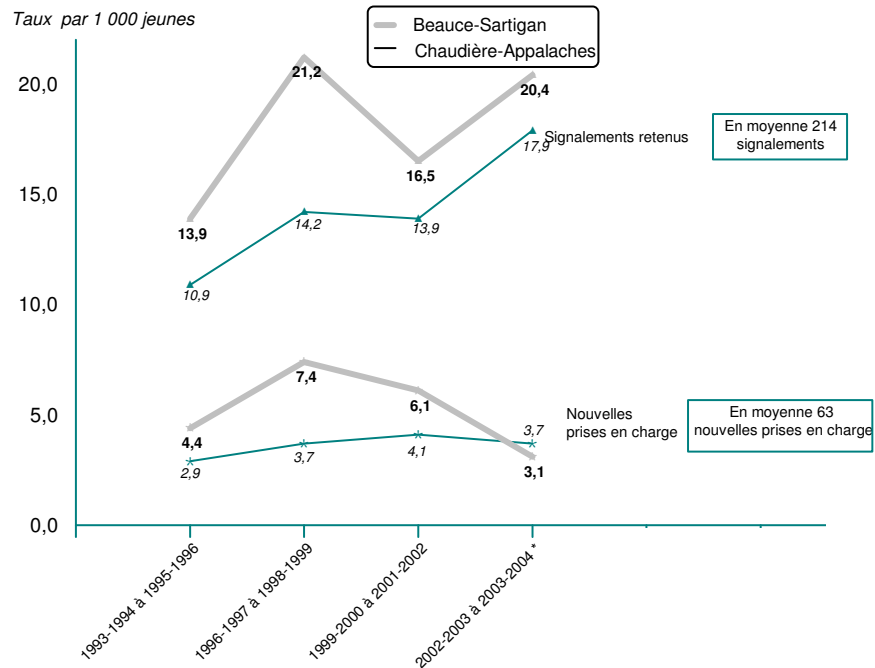
Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

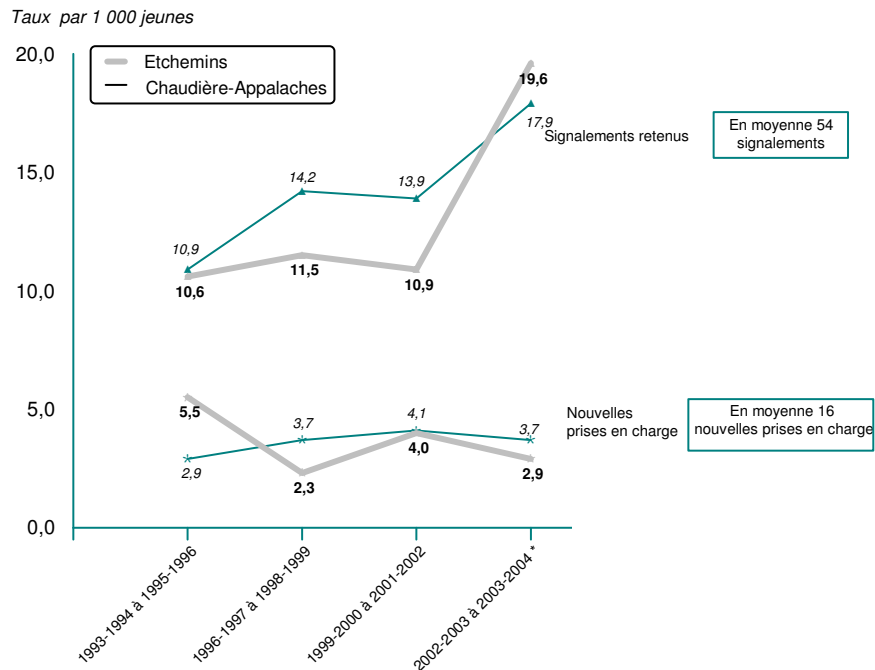
Annexe V

Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---Beauce-Sartigan



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)
 MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005
 Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

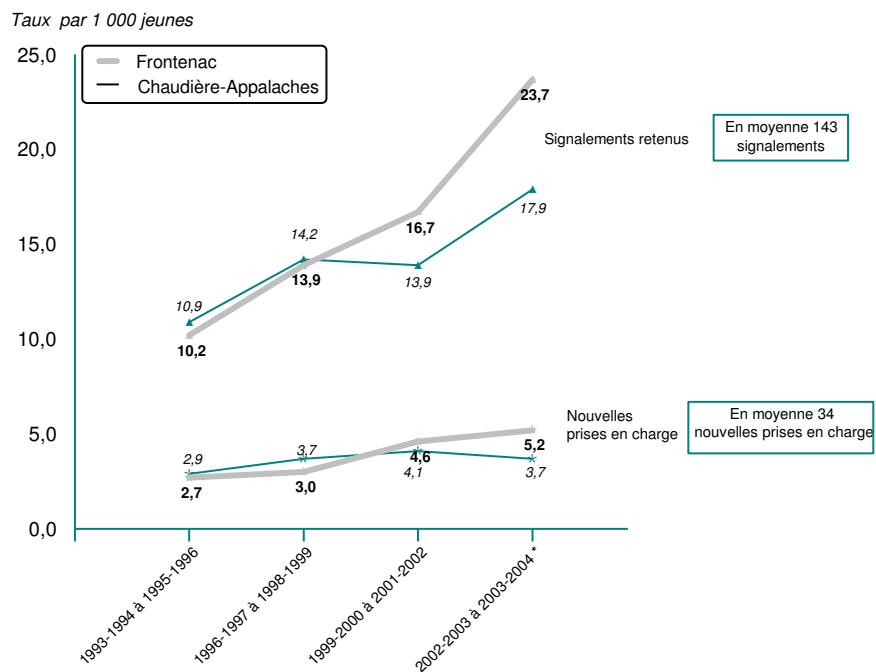
Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---Etchemins



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)
 MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005
 Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Annexe V

Taux de signalements retenus et taux d'incidence des prises en charge---Frontenac



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Annexe VI Données complémentaires

Nombre et taux de jugements de compromission selon le territoire de CLSC

Territoires de CLSC	1993-1994 à 2002-2003			2003-2004		
	Nombre moyen	Taux moyen ⁸	Population moyenne 0-17 ans	Nombre	Taux	Population 0-17 ans
L'Islet	17	3,7	4 462	24	6,3	3 787
Montmagny	19	3,7	5 021	38	8,5	4 467
Bellechasse	26	3,3	7 956	49	6,9	7 141
Desjardins	73	7,0	10 355	60	6,5	9 226
Paul-Gilbert (Chutes-de-la-Chaudière)	63	3,0	20 979	60	3,0	19 730
Arthur-Caux (Lotbinière)	21	3,0	6 952	29	4,7	6 180
La Nouvelle-Beauce	23	3,4	6 572	21	3,5	6 081
Beauce-Centre (Robert-Cliche)	24	4,9	4 784	22	5,4	4 074
Beauce-Sartigan	86	7,1	12 139	58	5,3	10 918
Etchemins	19	4,4	4 330	18	5,0	3 588
Frontenac	36	3,8	9 487	64	8,3	7 668
Chaudière-Appalaches⁹	426	3,6	93 036	484	5,8	82 860

Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

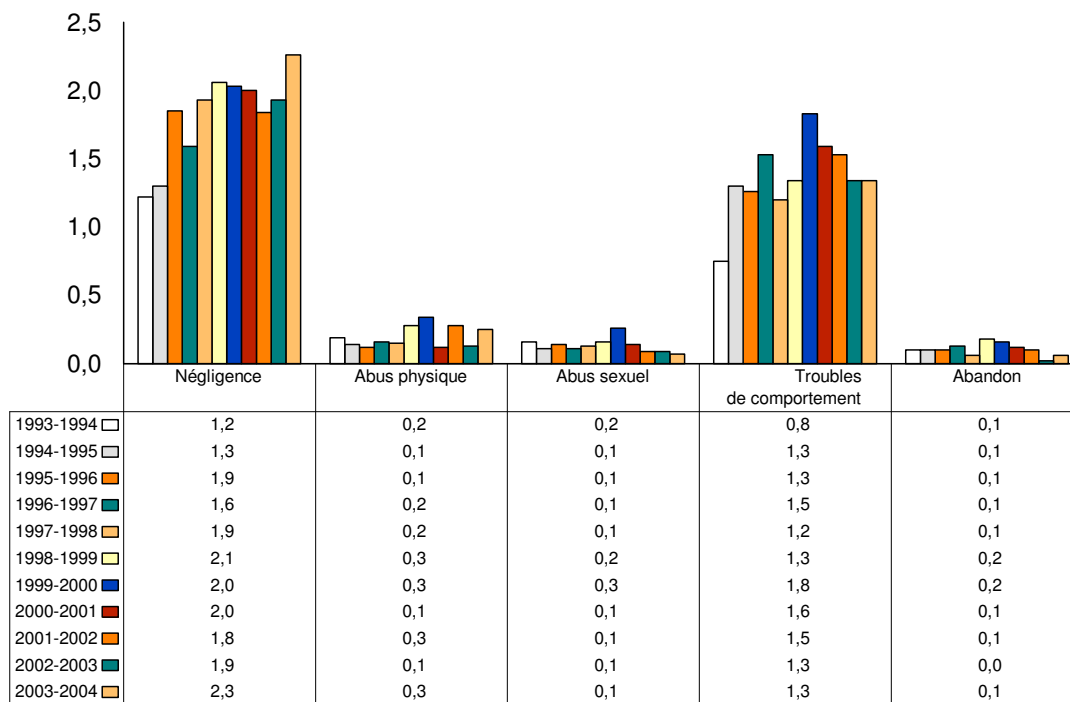
8. Le taux moyen est calculé à partir de la population moyenne des 0-17 ans du territoire correspondant.

9. Le total inclut des signalements classés hors région.

Annexe VII Données complémentaires

Taux d'incidence des prises en charge selon la problématique 1993-1994 à 2003-2004

Taux d'incidence par 1 000



Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

Nombre de nouvelles prises en charge selon la problématique Chaudière-Appalaches

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Négligence	122	129	181	154	183	190	183	176	159	163	187
abus physique	19	14	12	15	14	26	31	11	24	11	21
abus sexuel	16	11	14	11	12	15	23	12	8	8	6
troubles du comportement	75	129	124	148	114	124	165	140	132	113	111
abandon	10	10	10	13	6	17	14	11	9	---	5
Total	242	293	341	341	329	372	416	350	332	297	330

Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

1. Nombre plus petit que cinq.

Annexe VII Données complémentaires

Taux d'incidence des prises en charge selon le territoire de CLSC Chaudière-Appalaches

Territoires de CLSC	1993-1994 à 2002-2003			2003-2004		
	Nombre moyen	Taux moyen	Population moyenne 0-17 ans	Nombre	Taux	Population 0-17 ans
L'Islet	13	3,0	4 462	20	5,3	3 787
Montmagny	15	3,1	5 021	21	4,7	4 467
Bellechasse	20	2,5	7 956	30	4,2	7 141
Desjardins	56	5,4	10 355	45	4,9	9 226
Paul-Gilbert (Chutes-de-la-Chaudière)	43	2,0	20 979	33	1,7	19 730
Arthur-Caux (Lotbinière)	15	2,1	6 952	23	3,7	6 180
La Nouvelle-Beauce	18	2,8	6 572	21	3,5	6 081
Beauce-Centre (Robert-Cliche)	18	3,7	4 784	20	4,9	4 074
Beauce-Sartigan	68	5,6	12 139	40	3,7	10 918
Etchemins	16	3,8	4 330	15	4,2	3 588
Frontenac	33	3,5	9 487	40	5,2	7 668
Chaudière-Appalaches¹⁰	331,3	3,6	93 036	330	4,0	82 860

Sources : banque CJ-LPJ (MSSS) (données 1993-1994 à 2003-2004)

MSSS, perspectives de population ajustées selon le recensement de 2001, janvier 2005

Production : DSPE de Chaudière-Appalaches

10. Le total inclut des signalements classés hors région.

Deux catégories d'informateurs clés ont été rencontrés : des **professionnels et gestionnaires des CJCA** de même que des **intervenants en CSSS**. Le déroulement de chaque rencontre était structuré en vue de répondre aux objectifs de travail spécifique au groupe rencontré.

Les **professionnels de la DPJ** consultés sont membres de l'équipe *Réception et traitement des signalements* et *Urgence psychosociale (RTS-UPS)* des CJCA, ou encore d'une équipe *évaluation-orientation (EO)* de la région. Au total, quatre intervenantes et trois chefs de service ont été rencontrés dans le cadre de deux entretiens de groupe semi-structurés d'une demi-journée chacun.

La première rencontre s'est tenue en novembre 2005 auprès de quatre intervenantes et du chef de service de l'équipe *RTS-UPS*. La rencontre avait pour but de répondre à un objectif de travail : *mieux comprendre l'évolution des signalements reçus et retenus sous l'angle du contexte organisationnel*. Concrètement, ces informateurs clés ont réagi aux principales statistiques évolutives sur les signalements en amenant des nuances propres à la réalité des cas signalés, des signalants et du contexte organisationnel en vigueur (ex. règles et pratiques en *RTS-UPS*). L'entretien s'est concentré principalement sur le traitement des signalements reçus, objet de l'expertise des professionnels de l'équipe *RTS-UPS*.

La deuxième rencontre a eu lieu en décembre 2005, cette fois avec les chefs de service des **équipes évaluation-orientation (EO)** de trois points de services, soit le bureau de Lévis et les bureaux de Saint-Joseph et de Saint-Georges. Cette rencontre était articulée autour d'un objectif de travail qui était de *mieux comprendre l'évolution des signalements retenus et des prises en charge sous l'angle du contexte organisationnel*. Lors de cette rencontre, c'est l'évolution des **signalements retenus** qui a été traitée plus particulièrement, conformément au champ d'expertise des professionnels des équipes **EO** qui touche l'évaluation de la compromission des cas retenus par l'équipe *RTS-UPS*.

Les rencontres avec des professionnels de la DPJ ont permis de donner de la perspective aux statistiques évolutives sur les signalements et ainsi mieux comprendre leur évolution, en plus de mieux connaître la réalité dans laquelle évoluent les signalements dans la structure de service de la DPJ.

Annexe IX-A Grille de collecte — volet II

INCIDENCE DES SIGNALEMENTS GRILLE DE COLLECTE

Numéro ID

Point de service



Lévis (Mgr-Bourget)
Lévis (Vincent-Chagnon)
St-Romuald
Montmagny
St-Joseph
St-Georges
Thetford-Mines

Documents consultés

- | |
|--|
| ☐ a. Identification de l'utilisateur |
| ☐ b. Profil de services |
| ☐ c. suivi des activités |
| ☐ d. contenu du signalement |
| ☐ e. rapport d'évaluation |
| ☐ f. rapport sommaire d'évaluation rapport de fermeture |
| ☐ g. Entente sur mesures volontaires |
| ☐ h. Jugement de la cour Québec |
| ☐ i. Décision du service de révision |
| ☐ j. Autre |

Notes au dossier

Genre du jeune ▼

Fille
Garçon
Information non disponible

Date de naissance

Local (municipalités)

École fréquentée

Classe spéciale ▼

Oui
Non
Ne s'applique pas
Information non disponible

classe spéciale précisions

Titulaire de la garde ▼

Mère
Père
Les deux parents
Frère/soeur du jeune
Oncle/tante du jeune
Curateur public
Autre
Information non disponible

Conflit de garde ▼

Oui
Non
Ne s'applique pas
Information non disponible

Annexe IX-A Grille de collecte — volet II

Type de réception du signalement ▼
Services réguliers
Urgence sociale
Cas transféré inter-CJ
Information non disponible

Statut aux CJCA ▼
LPJ
LJC/LSSSS/CJ
Nouveau
Information non disponible

Mesures d'urgences ou hébergement ▼
Mesures d'urgence
Hébergement provisoire
Autre
Aucune
Non disponible

Dat

Priorité d'intervention ▼
Immédiat
24 heures
4 jours
Information non disponible

Signalant ▼
Enfant
Mère (biologique ou adoptive)
Père (biologique ou adoptif)
Les deux parents (biologiques ou adoptifs)
Conjoint de la mère
Conjointe du père
Fratrie
Famille élargie (parenté)
Ami de la famille
Voisin ou connaissance (ex : ex-conjoint d'un des parents)
Étranger
Employé du réseau SSS
Employé du réseau scolaire (incluant une personne reliée à un organisme ou institution)
Corps policier
Médecin, avocat
Anonyme
Autres signalants
Information non disponible
Employé CLSC
Employé CH
Employé CJ
Conjoint du parent
Fratrie ou parenté
Pers. org. ou inst.

Auto-signalement ▼
Oui
Non
Ne s'applique pas
Information non disponible

autre signalant précision

Annexe IX-A Grille de collecte — volet II

Nombre de problématiques

Alinéa principal ▼
38a (ex : parents décédés/ n'assument pas soin, entretien ou éducation)
38b (ex : développement mental/affectif menacé)
38c (ex : santé physique menace, absence de soins appropriés)
38d (ex : besoins non répondus)
38e (ex : comportement/mode de vie de la personne ayant la garde)
38f (ex : forcé à mendier ou au travail)
38gs (abus sexuel)
38h (Trouble de comportement)
38.1a (ex : quitte foyer)
38.1b (ex : absentéisme scolaire fréquent)
38.1c (ex : parents absents alors que jeune placé)
Pas de problématique secondaire identifiée
Autre(s) ()
38e et 38h
38gp (abus physique)
Ne s'applique pas
Information non disponible

Alinéa secondaire 1 ▼
38a (ex : parents décédés/ n'assument pas soin, entretien ou éducation)
38b (ex : développement mental/affectif menacé)
38c (ex : santé physique menace, absence de soins appropriés)
38d (ex : besoins non répondus)
38e (ex : comportement/mode de vie de la personne ayant la garde)
38f (ex : forcé à mendier ou au travail)
38gs (abus sexuel)
38h (Trouble de comportement)
38.1a (ex : quitte foyer)
38.1b (ex : absentéisme scolaire fréquent)
38.1c (ex : parents absents alors que jeune placé)
Pas de problématique secondaire identifiée
Autre(s) ()
38e et 38h
38gp (abus physique)
Ne s'applique pas
Information non disponible

Alinéa secondaire 2 ▼
38a (ex : parents décédés/ n'assument pas soin, entretien ou éducation)
38b (ex : développement mental/affectif menacé)
38c (ex : santé physique menace, absence de soins appropriés)
38d (ex : besoins non répondus)
38e (ex : comportement/mode de vie de la personne ayant la garde)
38f (ex : forcé à mendier ou au travail)
38gs (abus sexuel)
38h (Trouble de comportement)
38.1a (ex : quitte foyer)
38.1b (ex : absentéisme scolaire fréquent)
38.1c (ex : parents absents alors que jeune placé)
Pas de problématique secondaire identifiée
Autre(s) ()
38e et 38h
38gp (abus physique)
Ne s'applique pas
Information non disponible

Précisions sur la nature de la problématique

Annexe IX-A Grille de collecte — volet II

Contexte de dénonciation

Antécédents de services

Signalement antérieur oui ou non ▼

Oui

Non

Ne s'applique pas

Information non disponible

Précisions signalement antérieur

Milieu de vie ▼

Famille naturelle

Famille d'accueil

Foyer de groupe

Centre de réadaptation

Autre

Information non disponible

Type de famille ▼

Biparentale d'origine (intacte)

mère mono/père les fds

père mono/mère les fds

Biparentale recomposée

Biparentale garde partagée

Mère monoparentale

Mère mono avec père bio absent

Mère mono avec père bio non cohabitant

Mère mono avec père substitut (ex : implication du conjoint de la mère)

Père monoparental

Père mono avec mère bio absente

Père mono avec mère bio non cohabitante

Père mono avec mère substitut (ex : implication de la conjointe du père)

Famille adoptive

Autres

mère et conjoint

père et conjointe

Information non disponible

Nombre d'enfants dans la famille

Rang fratrie

Profil de la famille

Vécu psychosocial

Annexe IX-A Grille de collecte — volet II

Ouverture/résistance

Reproduction intergénérationnelle

Attitudes parentales

Vécu conjugal

Décision de l'évaluation



FFSDC (faits fondés, sécurité et développement compromis)
FFSDNC (faits fondés, sécurité et développement non compromis)
FNF (faits non fondés)
Évaluation non complétée
Cas transféré à un autre CJ (avant la fin de l'évaluation)
Information non disponible
FNF (fausse déclaration)
FNF (preuves insuffisantes)
FNF (faits résolus)

Conclusion de l'orientation



Mesures volontaires
avec mesure de placement
sans mesure de placement
Mesures judiciaires
avec mesure de placement
sans mesure de placement
Interventions terminales
Orientation non complétée
Autres
Ne s'applique pas (non compromission/non complétée/transfert)
Dossier fermé avec référence CSSS
Dossier fermé sans référence CSSS
Information non disponible

Annexe IX-A Grille de collecte — volet II

Rationnel de la décision

Objectif d'intervention

Notes sur l'évaluation

Notes sur communauté

Document soutien pour la grille de collecte volet II Projet signalements DPJ

La grille étant divisée en deux formulaires, il faut indiquer le numéro ID sur chaque formulaire Access

Ci-joint des précisions sur certaines variables de la grille

Note : En ce qui concerne les figures parentales, l'information disponible risque d'être brève et/ou fragmentée. Le but est strictement de relever des informations particulières qui ont pu être considérées pour évaluer la situation du jeune. En outre, l'information est analysée dans le cadre d'une étude exploratoire et ne vise pas à établir un diagnostic sur les jeunes et sur les parents mais plutôt à mieux connaître les situations concernées par un signalement.

- **Numéro ID** : Déterminer le numéro selon l'ordre de la collecte
- **Documents consultés** : cocher les documents utilisés pour compléter la grille
- **Notes au dossier** : indiquer tout complément d'information administrative.
- **Local** : réfère au *lieu de résidence* du titulaire légal. Inscrire le code à cinq chiffres selon la classification du MAMR (<http://www.mamr.gouv.qc.ca/cgi-bin/repert1.pl>)
- **Mesures d'urgence ou d'hébergement** : indiquer si le jeune a été l'objet d'une telle intervention (temporaire) suite au signalement, avant l'EO.
- **Précisions sur la nature de la problématique** : décrire les principaux détails de la problématique, soit l'expression du trouble du comportement ou de la négligence. Le document « contenu du signalement » contient généralement des précisions « standardisées » quant à la problématique.
- **Contexte de dénonciation** : indiquer brièvement quel est le vécu du jeune et/ou de sa famille qui motive l'initiative du signalant (ex. *parent « au bout du rouleau » suite à la violence psychologique du jeune à son endroit ; enfant a été laissé seul par son parent dans l'auto de ce dernier la veille*).
- **Antécédents de service** : résumer l'historique du jeune et/ou des autres membres de sa famille (parents, fratrie), en lien avec l'utilisation des services aux CJ, en SSS, ou autres. Inscrire « aucun », si le jeune n'a pas un tel historique. Inscrire « ND » si l'information n'est pas disponible.
- **Signalement antérieur** : indiquer si oui ou non le jeune a déjà été l'objet d'un signalement aux CJ.

- **Précisions sur le signalement antérieur** : le cas échéant, inscrire l'information disponible sur le signalement antérieur (*date, décision RTS-UPS et EO, problématique, rationnels derrière décisions, etc.*)
- **Milieu de vie** : sélectionner le milieu qui décrit le mieux l'entourage immédiat du jeune (famille) **au moment du signalement**. Il s'agit simplement de connaître dans quel type de milieu de vie le jeune était lorsqu'un signalement a été émis et retenu à son égard.
- **Profil familial** : décrire le profil familial sous l'angle des interactions entre les membres, notamment selon la gestion de la vie domestique ou des crises.
- **Vécu psychosocial** : dresser le profil psychosocial de la famille, du jeune, soit des particularités dans la sphère relationnelle et/ou dans le comportement social (ex. jeune fait partie d'un gang de rue, comportements antisociaux marqués, parents isolés, etc.)
- **Ouverture/résistance** : selon l'information disponible, commenter brièvement l'attitude du jeune, de ses parents, de la fratrie à l'égard des ressources disponibles (ex. fermeture totale à toute intervention).
- **Reproduction intergénérationnelle** : indiquer si on fait mention d'une problématique chez les figures parentales qui est reliée à la situation problématique vécue par le jeune. Par exemple, la mère a elle-même été victime de négligence par ses parents et reproduit sensiblement le comportement de ses propres parents.
- **Attitudes parentales** : Décrire les figures parentales selon la nature de leurs relations avec le jeune : lien affectif, type de discipline, approbation de la responsabilité parentale, etc.
- **Vécu conjugal** : décrire brièvement le vécu conjugal des figures parentales au niveau de la stabilité et du profil-type des relations.
- **Rationnel de la décision** : indiquer les raisons qui justifient la décision en évaluation et/ou en orientation (ex. parents aptes à rétablir la situation, grande vulnérabilité de l'enfant). Préciser suites données (ex. référence CSSS pour intervention auprès des parents)
- **Objectif d'intervention** : l'intervenant liste généralement des objectifs pour encadrer la suite de l'intervention, le cas échéant (FFSDC). *Cette information pourrait renseigner sur les besoins du jeune.*
- **Notes sur l'évaluation** : inscrire toute précision ou note complémentaire, par exemple sur la manière prévue pour orchestrer l'orientation
- **Notes sur la communauté** : relever l'information pertinente sur la communauté, par exemple un milieu particulièrement marqué par la pauvreté du tissu social, etc.

Information majoritairement absente des documents consultés

Type de réception du signalement, statut aux CJCA, précisions sur le signalement antérieur, conflit de garde, milieu de vie, type de famille, nombre d'enfant dans la famille, rang dans la fratrie, école fréquentée, classe spéciale, ouverture par rapport aux services, conclusion de l'orientation, objectif d'intervention, notes sur la communauté

Information sans variance

Alinéa secondaire (aucun pour la majorité des cas), nombre de problématiques (une seule inscrite au dossier pour la majorité des cas)

Information sans valeur ajoutée aux caractéristiques cliniques

Titulaire de la garde, mesure d'urgence ou hébergement, priorité d'intervention

Cette annexe contient de l'information complémentaire sur l'échantillon. Il est question ici des variables ayant servies, lors de l'échantillonnage, et d'autres variables descriptives relevées en cours de collecte.

L'échantillon a été bâti afin de s'assurer d'une diversité de l'information, soit d'un nombre de cas minimal pour chaque problématique (négligence et troubles du comportement), groupe d'âge et genre du jeune (0-4 ans, 5-11 ans, 12-17 ans; garçons et filles), et conclusion de l'évaluation (FFSDC, FFSDNC, FNF). Alors que la variable *problématique* sert également aux analyses, les autres variables n'ont pour fonction que de définir l'échantillon. L'approche exploratoire privilégiait d'ailleurs de documenter les *cas types* de négligence et non de procéder à des analyses selon le *groupe d'âge et le genre*.

La variable *conclusion de l'évaluation* a permis de s'assurer que les dossiers sélectionnés regroupent des situations qui se positionnent différemment par rapport à l'état de compromission défini par la LPJ. Par ailleurs, dans l'échantillon, les conclusions « faits non fondés » (FNF) sont généralement justifiées par l'absence de preuves prépondérantes ou par le fait que l'information signalée n'était pas tout à fait exacte ou à propos dans le temps. Par exemple, un signalant qui dénonce le comportement d'un parent qui n'habite plus avec l'enfant. Dans l'échantillon, seulement trois cas semblaient plutôt référer à une déclaration mensongère, bien que cela ne soit pas formellement indiqué comme tel aux dossiers. Ces quelques situations n'ont pas été exclues de l'échantillon, puisqu'elles ont contribué à mieux connaître les situations à l'origine d'un signalement retenu.

D'autres variables permettent de mieux décrire l'échantillon. Elles n'ont pas servi à l'échantillonnage, mais ont plutôt été relevées en cours de collecte. C'est le cas de la variable ***provenance du signalement*** qui réfère à l'individu ayant dénoncé la situation évaluée par la DPJ. Dans l'échantillon, plus de la moitié des situations de *négligence* ont été signalées par un intervenant du réseau de la santé et des services sociaux, particulièrement les CJ et le CSSS. Pour les *troubles du comportement*, près du tiers ont été signalés par un parent de l'enfant, et plus d'un cas sur cinq provient d'un employé du milieu scolaire. Pour les deux problématiques, le reste de l'échantillon se répartie selon diverses sources de signalements (ex. voisins ou connaissances, policiers, autres organismes du réseau de la santé et des services sociaux). Ces proportions démontrent une certaine diversité des situations de l'échantillon et respectent globalement les proportions observées au volet I.

La variable ***municipalité*** paraît d'intérêt en lien avec la cartographie régionale. Pour des raisons de confidentialité, le nom des municipalités pour lesquelles un petit nombre de situation a été observé n'est pas révélé. Au total, 42 municipalités sont impliquées. Les plus nombreuses dans l'échantillon

sont : Thetford Mines, Lévis, Montmagny et Saint-Georges avec au moins douze cas chacun. Or, le nombre de cas, d'une municipalité à l'autre, n'aurait pas permis une analyse comparative solide sur cette variable.

Les 82 situations de négligence de l'échantillon proviennent d'au moins 74 **familles** différentes. Quant à eux, les 47 cas de troubles du comportement viennent tous de familles différentes. Ces estimations ont été possibles en relevant, au cours de la collecte, les liens entre les dossiers sous l'angle de la fratrie. Si un numéro d'usager permet de différencier les jeunes entre eux, un tel numéro d'identification n'est pas disponible en référence aux familles. Puisque la variable famille demeure un estimé qu'il est difficile de valider, elle ne fait pas l'objet d'un axe d'analyse.

Le contenu qualitatif recueilli intégralement des rapports d'évaluation de la DPJ à partir de la grille de collecte a été importé dans une grille Excel afin d'être visualisé puis catégorisé de manière plus conviviale. Une première lecture de ce contenu a permis de relever des éléments saillants des situations rencontrées lors d'une évaluation-orientation (**EO**). Ces éléments ont donc été isolés à titre de caractéristiques potentielles des jeunes, des parents, des familles, qui ont fait l'objet d'un signalement retenu. Par la suite, chaque situation de l'échantillon a fait l'objet d'une deuxième lecture afin d'y déterminer concrètement la présence desdites caractéristiques, et ainsi mener à une estimation des fréquences pour l'échantillon. Les pages suivantes présentent un exemple de la procédure utilisée pour relever les caractéristiques prédominantes chez la clientèle ciblée.

Il faut se rappeler que les rapports d'évaluation consultés sont développés en vue de déterminer l'état de compromission de l'enfant et non de traiter une liste de caractéristiques spécifiques aux situations rencontrées.

De plus, l'étude, qui n'a aucune visée étiologique, privilégie une approche exploratoire et ce, malgré les limites que cela impose en termes de précision de l'information. Cette analyse exploratoire ne permet pas de comparer entre elles les situations de l'échantillon. Par exemple, l'information recueillie ne permet pas d'hierarchiser les cas selon la gravité de la situation ni de spécifier la durée d'un vécu problématique. L'historique des situations n'est pas systématiquement présenté dans les rapports d'évaluation consultés. En somme, ces limites restreignent les possibilités en termes de raffinement de l'analyse.

Extrait de l'information relevée d'un rapport¹

Situation I

SITUATION FACTUELLE: Jeune placé en famille d'accueil pendant 30 jours puis réintégré dans le milieu maternel. **(A)**Jeune vit beaucoup de stress en lien avec de nombreux conflits entre ses parents et avec leurs difficultés personnelles. Il subit les disputes entre ses parents, qui se dénigrent mutuellement. **(B)**Jeune n'est pas habitué à vivre une routine et un encadrement stable de la part de ses parents;

VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT: jeune fonctionne bien de façon générale à l'école ;

CAPACITÉ DES PARENTS: **(C)**parents séparés: la relation a durée de nombreuses années, **(D)**ponctuée de ruptures et de réconciliations. mère répond bien aux besoins de base, ne laisse pas l'enfant seul. Font plusieurs activités, mère se montre attentive au jeune. Mère a de la difficulté à exercer son autorité vs son enfant. **(E)**N'a pas le réflexe de donner des punitions, donne "systématiquement" au jeune ce qu'il demande. Malgré ses 7 autres enfants, mère manque de moyens vs le jeune. **(F)**Mère n'a pas reçu une réponse adéquate de ses besoins de base et affectifs lorsqu'elle était jeune.**(G)**Elle reçoit l'aide d'une éducatrice en milieu familial et peut apporter des changements. (met davantage de limites). Elle a seulement besoin d'aide pour se mettre en action et être constante dans ses changements. **(H)**Mère a diminué sa consommation mais sait que la situation demeure précaire et veut recommencer suivi ALTO. Père répond aux besoins de base de l'enfant. **(H)**Toutefois, il consomme de l'alcool ++ et l'enfant s'en plaint. N'est pas conscient des impacts, ne reconnaît pas ses difficultés. Ne reconnaît pas le danger vis-à-vis l'abus vécu par son fils. **(I)**Père dit avoir beaucoup de chicanes avec la mère et **(A)** qu'elle le dénigre devant fils. Mère fait la même critique, à l'inverse;

CAPACITÉ DU MILIEU: **(G)** mère a bénéficié de l'aide d'un intervenant en toxico et peut reprendre ce suivi.

Situation II

SITUATION FACTUELLE: consommation marginale d'alcool chez la mère, pas un mode de vie. Pas de drogue. (confirmé par jeune et conjoint de madame). **(J)**Problématique de boulimie confirmée. **(K)**Conjoint de mère prend soin de l'enfant, adéquat au plan social, scolaire et familial;

VULNÉRABILITÉ: jeune a su s'adapter à son nouveau milieu scolaire suite au déménagement. Il a comme point de référence le conjoint de sa mère, présent dans milieu depuis 4 ans. Jeune n'a pas de difficultés scolaires ni sociales;

CAPACITÉ PARENTALE: mère démontre affect à son fils. Bonne complémentarité au sein du couple. Mère a un problème de boulimie et désire le résoudre. Elle se désorganise dans les rares cas où elle consomme de l'alcool. Le père collabore peu ou pas à l'évaluation. **(L)**Il n'accueille plus son fils chez lui depuis quelques mois en raison de problèmes financiers. Le jeune apprécie la présence de son père;

CAPACITÉ MILIEU: mère prévoit demander de l'aide, le jeune n'a pas besoin de support particulier au plan scolaire et social.

1. Le contenu exposé ici est l'intégral de ce qui apparaît au rapport d'évaluation, à quelques formulations près.

Exemple de l'analyse exploratoire du contenu des situations I et II

		<i>Le jeune</i>			<i>Les parents</i>							<i>La famille</i>			
<i>Première lecture</i>	<i>Caractéristiques relevées</i>	<i>Témoign violence conflits entre parents</i>	<i>Retard développemental</i>	...	<i>séparés</i>	<i>Lacunes méthodes éducatives</i>	<i>Conflits entre parents</i>	<i>Vécu conjugal instable</i>	<i>Toxicomanie</i>	<i>Santé mentale/dépression</i>	...	<i>Reproduction intergénérationnelle</i>	<i>Inconstance lien parent-enfant</i>	<i>Antécédent de service</i>	...
	<i>Éléments du contenu</i>	<i>A</i>			<i>C K</i>	<i>E</i>	<i>I</i>	<i>D</i>	<i>H</i>	<i>J</i>		<i>F</i>	<i>B L</i>	<i>G</i>	
<i>Deuxième lecture</i>	<i>Situation I</i>	✓			✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	
	<i>Situation II</i>				✓					✓			✓		
	...														
<i>Fréquences (nombre de ✓ par colonne)</i>		<i>1 (%)</i>	<i>0 (%)</i>	<i>n (%)</i>	<i>2 (%)</i>	<i>1 (%)</i>	<i>1 (%)</i>	<i>1 (%)</i>	<i>1 (%)</i>	<i>1 (%)</i>	<i>n (%)</i>	<i>1 (%)</i>	<i>2 (%)</i>	<i>1 (%)</i>	<i>n (%)</i>

Annexe XIII Données complémentaires

Les données du portrait sommaire des communautés selon les territoires de CLSC choisis

	Indicateur (%)	Montmagny	Desjardins	Arthur-Caux	Beauce-Sartigan	Etchemins	Frontenac	Chaudière-Appalaches
Démographie	<i>Taux d'accroissement de la population des 0-17 ans (2004-2012)</i>	-12,5	-15,6	-12,5	-6,6	-12,8	-13,3	-9,3
	<i>Taux brut moyen de natalité (1997-2001)</i>	8,7	8,8	10,2	10,9	8,1	7,4	9,9
Famille	<i>Proportion (%) de naissances de mères de moins 20 ans (1997-2001)</i>	5,0	3,8	2,5	4,1	3,8	4,1	3,0
	<i>Proportion (%) de naissances de mères avec moins de 11 ans de scolarité (1997-2001)</i>	14,6	7,9	8,1	15,1	13,8	7,7	9,0
	<i>Proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans (2001)</i>	18,7	21,8	13,2	17,1	16,4	17,9	16,9
Éducation	<i>Proportion (%) de personnes de 15 ans et plus ayant moins de 9 ans de scolarité (2001)</i>	26,7	13,8	21,8	20,2	28,9	20,9	18,5
	<i>Proportion (%) de la population de 15-19 ans ne fréquentant pas l'école (2001)</i>	15,3	9,3	13,8	20,1	18,4	14,6	14,8
	<i>Proportion de la population de 20 ans et plus sans certificat d'études secondaires (2001)</i>	43,4	25,8	39,7	40,2	50,2	37,8	34,0
Économie	<i>Proportion des familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu (2001)</i>	14,9	16,4	10,5	11,6	13,3	14,1	11,9

Références consultées

Références consultées

Documents cités (en ordre alphabétique)

- Allard, D. (2004). *De quoi parle-t-on lorsqu'on utilise l'expression de « création d'environnements favorables » dans notre organisation? Une réflexion à partager*, Direction de santé publique de Montréal, Texte inédit.
- BAILLARGEON, G. (2005). *La carte des unités de peuplement de 2003 : Les principales données socio-économiques et démographiques du recensement de 2001 selon les territoires des commissions scolaires*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, [En ligne]. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Indice_defav/documents04/45149X.pdf (Consulté en mai 2006)
- BOURASSA, A. et F. LÉVEILÉ (2005). *Portrait de la population des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la région de la Chaudière-Appalaches*, Direction de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, [En ligne]. http://www.rssss12.gouv.qc.ca/documents/Portraitdelapopulationdesreseauxlocaux-Chaudiere-Appalaches_002.pdf (Consulté en mai 2006)
- CLOUTIER, P. (2004). *Bilan des interventions du Directeur de la protection de la jeunesse*, Document inédit, 8 p.
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. *Chartes des droits et libertés de la personne du Québec* (L.R.Q.C-12), Publications du Québec, [En ligne]. <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/accueil.asp?noeud1=0&noeud2=0&cle=0> (Consulté en mai 2006)
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (2000). « Un Québec qui se fout de sa jeunesse ? », 33 p. [En ligne]. <http://www.cpj.gouv.qc.ca> (Consulté en juin 2006)
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2003). *Programme National de santé publique 2003-2012*, [En ligne]. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-216-01.pdf> (Consulté en mai 2006)
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION (2002). *Portrait Jeunesse*, Document de travail, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, Québec.
- EMOND, S. (2005). *Impliquer les parents dans les services à la jeunesse*, Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire.
- GILMOUR, GLENN A. (2004). *Séparation et divorce très conflictuels : options à examiner*, ministère de la Justice du Canada, [En ligne]. <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pad/reports/2004-FCY-1/2004-FCY-1F.pdf> (Consulté en mai 2006)
- GRAVE-ARDEC (2003). *La négligence des enfants : des impacts sociaux importants. Rubrique de l'observatoire*, rubrique n° 3, mars, 2 p.
- GROUPE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES (1991). *Un Québec fou de ses enfants*, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, Gouvernement du Québec, Québec, 179 p.
- LESSARD, C. (2002). *Indicateurs repères relatifs à l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse 1993-1994 à 2001-2001*, Direction des indicateurs et du pilotage d'orientation, ministère de la Santé et des Services sociaux, 526 p.

Références consultées

LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, [En ligne].

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_34_1/P34_1.html (Consulté en mai 2006)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2002). *Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté et leur famille*, Direction des communications, Gouvernement du Québec, Québec, 48 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1998). *Agissons en complices. Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes*, Direction des communications, Gouvernement du Québec, Québec, 76 p.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (2003). *L'implantation des équipes d'intervention jeunesse en Chaudière-Appalaches. Un pas de plus... Orientations régionales*.

STATISTIQUES PIBE, [En ligne]. <http://www.pibe.qc.ca/DocumentPDF%5CStatistiquesPIBE.pdf> (Consulté en mai 2006)

TOURIGNY, M., M. MAYER, J. WRIGHT, C. LAVERGNE, S. HÉLIE ET N. TROCMÉ, CAMIL BOUCHARD, CLAIRE CHAMBERLAND, RICHARD CLOUTIER, MARIE JACOB, JOANE BOUCHER et MARIE-CLAUDE LARRIVÉE (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*, Rapport final, Montréal, Institut de recherche sur le développement social des jeunes.

TROCMÉ, N. and WOLFE, D. (2001). *Child maltreatment in Canada: Selected results from the Canadian incidence study of reported child abuse and neglect*. Ottawa, Ontario: Minister of Public Works and Government Services, Canada, [En ligne]. http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/familyviolence/pdfs/cmie_e.pdf (Consulté en mai 2006)

Autres références consultées (en ordre alphabétique)

ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC (ACJQ), [En ligne]. <http://www.acjq.qc.ca/cj/03> (Consulté en mai 2006)

COMITÉ D'EXPERTS SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (2004). *La protection des enfants au Québec: une responsabilité à mieux partager*, [En ligne]. <http://www.unites.uqam.ca/grave/pdf/comiteprotecjeunes.pdf%20copie> (Consulté en mai 2006)

CUMMINGS, E. M. (1994) "Marital Conflict and Children's Functioning" (p. 16-36) dans *Social Development*, 3. Dans Gilmour, Glenn A. (2004). *Séparation et divorce très conflictuels : options à examiner*. ministère de la Justice du Canada, [En ligne]. <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pad/reports/2004-FCY-1/2004-FCY-1F.pdf> (Consulté en mai 2006)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA ET STATISTIQUE CANADA (2000-2001) *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Cycle 4*, [En ligne]. http://www.statcan.ca/francais/rdc/nlscy_cycle4_f.htm (Consulté en mai 2006)

GOUVERNEMENT DU CANADA (2003). *Le Bien-Être des Jeunes Enfants Au Canada: Rapport du Gouvernement du Canada : ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE*, [En ligne]. <http://www.socialunion.ca/ecd/2003/RH64-20-2003F.pdf> (Consulté en mai 2006)

Références consultées

- HADDAD, T. (1998) *Les enfants en situation de garde après divorce ont-ils plus de problèmes que les enfants qui vivent dans un milieu familial intact*, document de travail : W-98-9F, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada dans Gilmour, Glenn A. (2004), *Séparation et divorce très conflictuels : options à examiner*, ministère de la Justice du Canada, [En ligne].
<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pad/reports/2004-FCY-1/2004-FCY-1F.pdf> (Consulté en mai 2006)
- KISHCHUK, N. (2004). *Analyse de l'évolution des signalements en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse dans la région des Laurentides*, Devis de recherche proposé, version 1d, 10 p.
- LAMOND, DA. The impact of mandatory reporting legislation on reporting behavior. *Child Abuse Negl.* 1989;13(4):471-80, [En ligne].
http://www.ncbi.nlm.nih.gov/entrez/query.fcgi?cmd=Retrieve&db=PubMed&list_uids=2819523&dopt=Abstract (Consulté en mai 2006)
- LAVERGNE, C., et M., TOURIGNY (2000). « Incidence de l'abus et de la négligence envers les enfants : Une recension des écrits », *Criminologie*, vol. 33, n°1, p. 47-72, [En ligne].
<http://www.erudit.org/revue/crimino/2000/v33/n1/004730ar.pdf> (Consulté en mai 2006)
- LESSARD, C. (2005). *Guide d'utilisation et d'exploitation des données de la banque commune LPJ*, Direction de l'allocation des ressources, ministère de la Santé et des Services sociaux, 123 p.
- MAYER, DUFOUR, LAVERGNE, GIRARD & TROCMÉ, *Communication présentée par affiche au 3^{ème} congrès international Child & Youth Health*, 11 au 14 mai 2003, Vancouver, Canada et en atelier au 71^{ème} congrès de l'ACFAS, 19 au 23 mai 2003, Rimouski, Canada, [En ligne]. http://www.cecw-cepb.ca/DocsFra/MayerHandoutv4_f.pdf (Consulté en mai 2006)
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2000). Groupe d'experts en organisation clinique en matière jeunesse. *Liste d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services à la jeunesse. Bilan 1998-1999, Le rapport Lebon : un an plus tard...*, [En ligne].
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/1999/99-855.pdf> (Consulté en mai 2006)
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - MSSS (1995). *Cadre normatif CJ-LPJ : système d'information clientèle des Centres jeunesse, protection de la jeunesse. Banque de données LPJ sur Média*, Québec : Gouvernement du Québec, 350 p.
- ROSSI, P.H., FREEMAN, H.E. and M.W. LIPSEY (1999). *Evaluation, a systematic approach, sixth edition*, SAGE publications, 500 p.
- SEDLACK, A.J., and BROADHURST, DD. (1996). Third National Incidence Study of Child Abuse and Neglect. U.S. Department of Health and Human Services, [En ligne].
<http://nccanch.acf.hhs.gov/pubs/statsinfo/nis3.cfm> (Consulté en mai 2006)
- SAINT-ANTOINE, M. (2006). *Les troubles de l'attachement*, Association l'enfant d'abord, Grenoble, [En ligne].
<http://www.lenfantdabord.org/opinion-specialistes/troubles-attachement.html> (Consulté en mai 2006)
- TANDEM, (janvier 2006). *Le journal du Partenariat de recherché sur les jeunes et les familles à risque (JEFAR) et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU)*, vol. 2, n°1, [En ligne].
<http://www.jefar.ulaval.ca/centreJefar/Tandemjanvier2006.pdf> (Consulté en mai 2006)
- TROCMÉ, N., MCPHEE, D., TAM, K.K., HAY, T., (1994). *Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect*, Toronto (Ontario):Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée, [En ligne].
http://www.cecw-cepb.ca/DocsEng/OIS_93.pdf (Consulté en mai 2006)

Références consultées

TROCMÉ, N. (2004). 25 ans de protection de la jeunesse: Où s'en va l'intervention? *Être avec les enfants*. Québec, [En ligne]. http://www.cecw-cepb.ca/DocsFra/25_ans_de_protection_ACJQNov2004.pdf (Consulté en mai 2006)

PIBE, [En ligne]. <http://www.pibe.qc.ca/DocumentPDF%5CStatistiquesPIBE.pdf> (Consulté en mai 2006)

VITARO, F., et C. GAGNON (2000). *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents*. tome 1, Les problèmes internalisés, Presses de l'Université du Québec, Québec, 616 p.

